

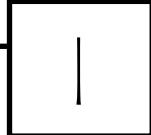


O HOMINES AD  
SERVITUM PARATOS !

UBI SOLITUDINEM FACIUNT,  
PACEM APPELLANT.

# L'EUROPE LA VAPTEUR

REVUE ENCYCLOPÉDIQUE  
& LIBERTAIRE



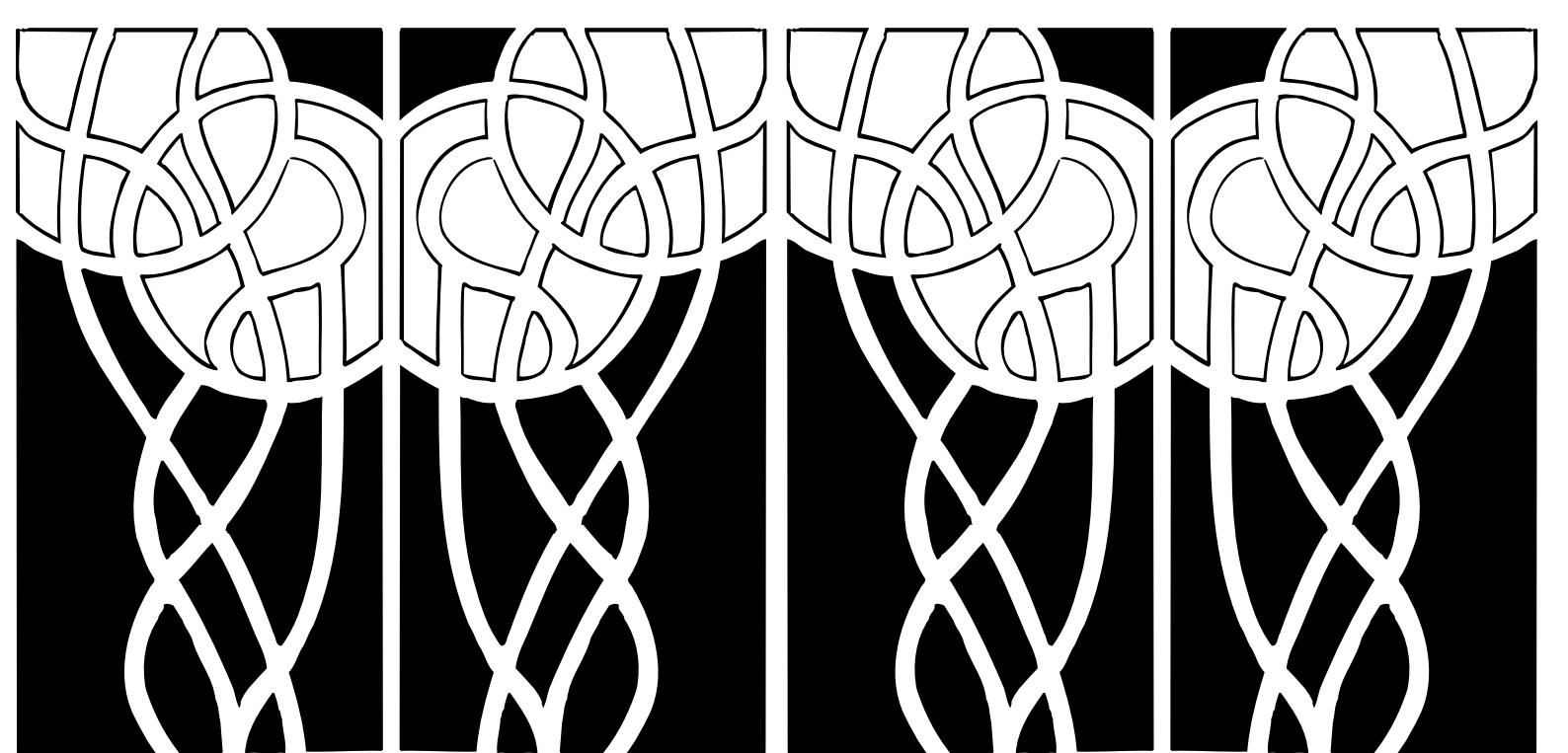
COURS D'ÉCONOMIE INDUSTRIELLE  
PAR LE PROFESSEUR ORTHONASE BLANQUI AÎNÉ

LES CORPOLES EXILÉENNES

MONNAIES ET CHANGES

DANS LES ENTREPÔTS

EXTRAITS DU DICTIONNAIRE UNIVERSEL  
THÉORIQUE ET PRATIQUE DU COMMERCE  
ET DE LA NAVIGATION



## Guide de lecture

### Pourquoi le Keupon à Vapeur ?

Cette revue a été nommée ainsi en hommage au non-référencé libertaire, Malrène Keuponodikus Aussame Nerbois (178– ). Premier né de la célèbre famille baronne exilée, son nom disparut mystérieusement des fiches d'ADMINISTRATION en 201 et il cessa d'exister aux yeux mêmes de sa propre famille. Trouvant refuge dans les profondeurs de la cité, il découvrit une nouvelle vie, bien loin de celle qu'il connaissait, douce et dorée. Intelligent, travailleurs, passionné, Malrène Keuponodikus écrivit bientôt de nombreux pamphlets qui arrivèrent à remonter jusqu'aux passerelles les plus hautes. Mais il est surtout connus comme le fondateur d'un mouvement musical, contestataire, violent et bruyant, dont les ardents défenseurs, acteurs et amateurs se sont drapés de son nom : les keupons. Utilisant la nouvelle puissance électrique dont ils parviennent à détourner le flux, les musiciens keupons amplifient les nombreux instruments dont ils disposent et, mélangeant les musiques cosmopolites et folkloriques, originaires de Forge ou d'Exil, ils inventent une nouvelle forme musicale dont les paroles sont aussi importantes et agressives pour les classes dirigeantes et ADMINISTRATION que pour les oreilles des auditeurs. Bien que n'existant pas officiellement, Malrène Keuponodikus est actuellement recherché par OBSIDIENNE mais reste insaisissable.

Vous ne trouverez sans doute pas tous les articles du Keupon à Vapeur très pertinents ou très intéressants. Pour ne pas vous décourager devant la quantité d'information et de textes, suivez les guides suivants. Ils vous indiqueront la nature et l'intérêt des articles en fonction de ce que vous recherchez et aimez pour vous-même...



Article encyclopédique : à réservé à ceux qui veulent approfondir l'univers d'Exil de manière exhaustive.



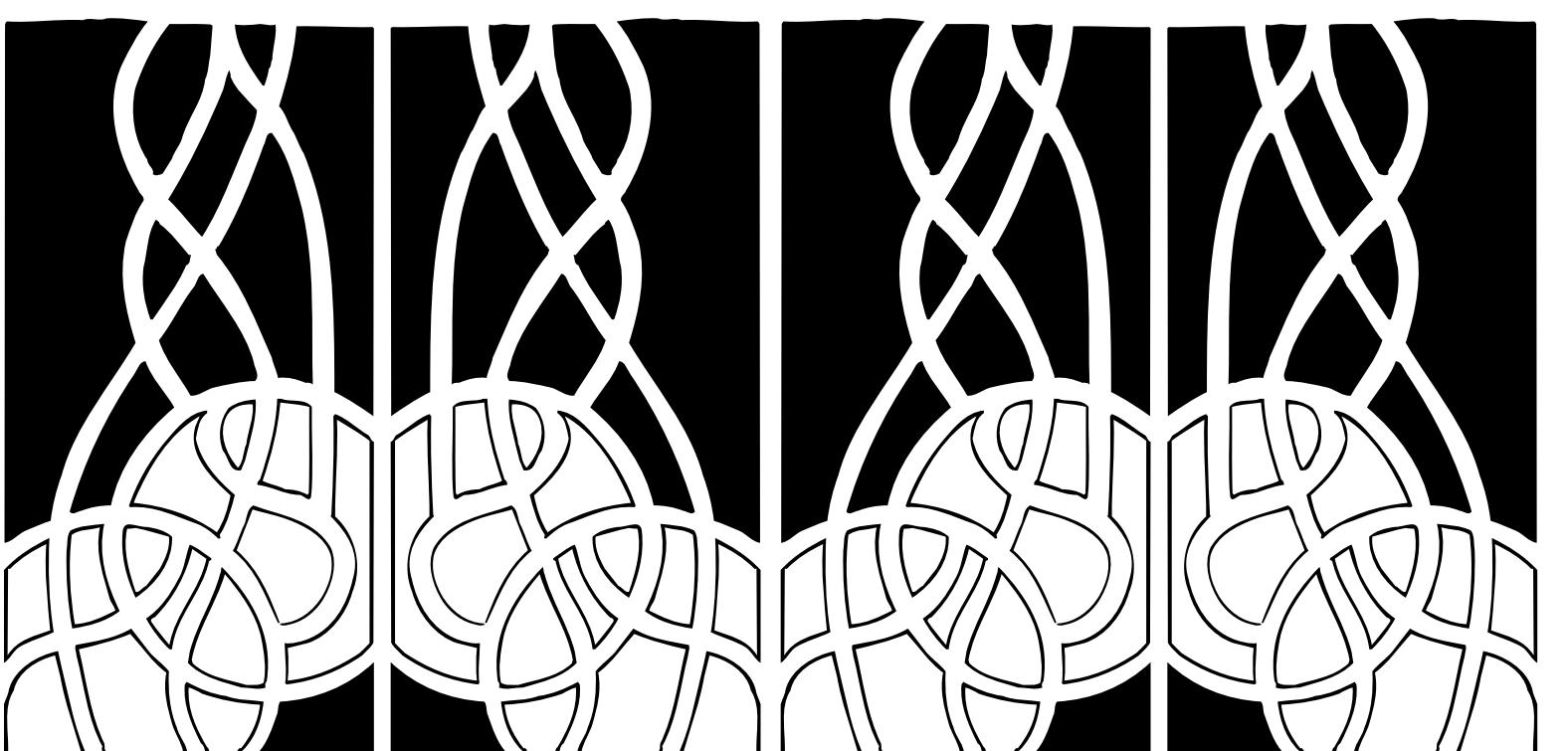
Exploration : à ne manquer sous aucun prétexte, ces articles explorent un sujet particulier de l'univers.



Aide de jeu : ces articles sont des aides de jeu, directement utilisables pendant les parties.



Ambiance : pamphlets, lexiques ou textes littéraires, ces articles développent l'ambiance exilée.





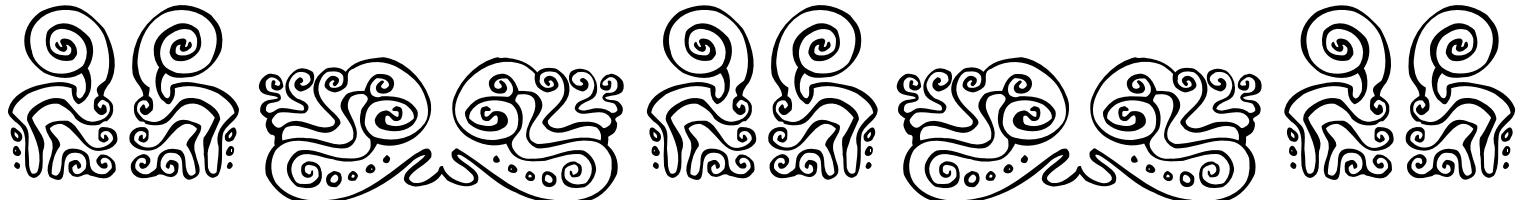
Le keupon a vapeur a pour objet de proposer des textes et des réflexions, des idées et des pistes, des aides et des sources, donnant matière à ambiance et à jeu, dans l'univers d'Exil (aventures et intrigues au cœur de la cité d'acier). Certains des écrits présentés ont été écrits entre 1830 et 1900 et illustrent la pensée de l'époque, ses courants philosophiques, politiques, économiques, artistiques. Ils ont été remaniés pour épouser la forme de l'univers d'Exil. Des noms ont été changés, des situations extrapolées, mais l'esprit de la révolution industrielle, qui hante les passerelles d'Exil, souffle entre ces lignes. Toutes les fois nécessaires, les sources originales seront indiquées. J'espère que vous trouverez ce travail aussi utile et intéressant à lire qu'il l'a été à écrire.

Ce premier numéro est essentiellement consacré à des questions économiques et industrielles. Nous verrons ce qui constitue les bases des concepts capitalistes ; nous essaierons de comprendre les systèmes monétaires ; nous ferons connaissance avec les puissantes corpoles exiléennes ; enfin, nous découvrirons ce qui se dissimule dans tous les entrepôts exiléens et forgiens...

Le Keupon à Vapeur cherche des collaborateurs pigistes capables d'aborder de manière exhaustive les sujets les plus pointus, dans tous les domaines des sciences fondamentales, ingénieriques, sociales, humaines, économiques. Toutes propositions d'articles sont à adresser à la compagnie des Ballons-Taxis Yozef Pointhorgue.

### Au sommaire de ce premier numéro :

	Un cours d'économie industrielle .....	p.4
	De la monnaie et du numéraire.....	p.19
	Les corpoles exiléennes .....	p.29
	Les monnaies nationales.....	p.35
	Préface au Dictionnaire universel du commerce et de la navigation.....	p.36
	Dans les entrepôts d'Exil .....	p.43





*Avant que d'étudier les modèles propres à la belle cité d'Exil, il n'est pas intéressant de se replonger dans les principes fondamentaux de l'économie industrielle et d'en ressaisir ainsi toutes les subtilités. Le professeur Orthonase Blanqui Aîné, maître de conférence à l'école des arts et métiers d'Oorens, a accepté de nous communiquer la transcription des cours qu'il donna, l'an passé, à ses classes supérieures. Bien que fortement marqué par le caractère d'un homme qui se veut pragmatique mais reste théoricien et qui, de plus, est un forgien idéaliste, ses présentations sont admirablement claires et mettent à la portée des profanes – ce que sont ses élèves kargali – des notions éminemment complexes (notions nouvelles pour les Forgiens et anciennes pour les Exiléens.) Il est dommage que les opinions professées par Maître Blanqui Aîné lui eussent valu les persécutions politiques qui lui furent faites dans son pays barbare et le poussèrent à s'enfuir pour Exil, où il exerce maintenant l'humble métier de précepteur de la famille Funalère.*

---

[Source : M. BLANQUI Aîné, *Cours d'économie industrielle 1837-38, Conservatoire des arts et métiers, J. Angé éditeur, Paris, 1838. Consulté sur le site de <http://gallica.bnf.fr> ]*

## Une introduction

« Longtemps, on a méconnu les principes que la science économique dans son état actuel nous présente comme vrais. Ainsi, par exemple, la grandeur et la prospérité d'un pays ne s'accroissait autrefois, suivant certains écrivains, que par la guerre et la destruction ; d'un autre côté, la terre seule était regardée comme une source de richesse. Tout le reste – commerce, industrie – était stérile. Les ouvriers des fabriques, les négociants et les marchands des villes ne servaient qu'à remplacer sans aucun profit ce qu'ils avaient consommés en salaires, en denrées, en marchandises, etc.. En un mot, ils n'ajoutaient rien aux richesses du pays.

Ces doctrines étant généralement adoptées, la guerre resta longtemps à l'ordre du jour et il n'y eut qu'une seule classe de personnes riches, celles qui étaient détenteurs du sol ; tous les autres : fabricants, écrivains, marchands et savants, étaient comme des parias, indignes de rien posséder. L'application complète de ce système vicieux d'économie politique fut du reste funeste à la terre et aux propriétaires fonciers ; car de ce que l'on était persuadé que celle-là était seule créatrice de richesses, on jugeait qu'elle seule devait supporter la charge des impôts et on l'en chargea outre mesure.

[...] Les travaux des économistes de Sostrie ont eu pour résultat de démontrer combien cette opinion était fausse ; ils ont fait le compte des profits que l'industrie et le commerce avaient procuré à Exil et de ce que nous avions perdu à ne pas suivre la même voie. Heureusement, ils ont été entendus et aujourd'hui, vous le savez, on ne voit plus là-bas qu'entreprises nouvelles, industries créées en quelque sorte. Partout ce ne sont que sociétés et actionnaires ; ici pour des routes ou des canaux ; ailleurs pour des usines, là pour des chemins de fer ou des bateaux à vapeur ; d'un autre côté encore pour des mines, des hauts fourneaux, etc..

Par suite de ce changement, l'agriculture (autrefois réputée la première, la seule industrie productive) perd chaque jour de son importance, malgré les progrès qu'elle a dû faire en ces terres incultes. C'est que, messieurs, le sol a ses limites ; il n'emploie ceux qui le cultivent qu'une partie de l'année et ne leur don-





ne qu'une récolte ; tandis que les usines, les fabriques, ne demandent que peu de place pour créer des valeurs considérables. Quand les bâtiments sont insuffisants, on les double en leur donnant quelques étages de plus. Les champs, ai-je dit, ne se moissonnent qu'une fois l'année ; dans les ateliers, au contraire, chaque jour de travail est un jour de récolte. À la chiche lumière que fournit le ciel succède la clarté que nous tirons de l'huile, de la houille, de la résine. La nuit n'existe plus, le repos est inconnu, au moins pour les machines qui, dans les besoins pressants, voient leurs conducteurs et leurs surveillants se relever les uns les autres, sans qu'elles arrêtent un instant leur marche.

[...] À côté de ce tableau des résultats avantageux que produit le travail industriel, je dois placer, pour être vrai, celui des inconvénients qu'il présente. Si, en effet, il mène rapidement à la fortune ceux qui s'y livrent avec zèle et intelligence, il est fréquemment inquiété dans sa marche et il se passe rarement une longue suite d'année sans qu'une crise vienne bouleverser un grand nombre d'existences. C'est cette fragilité, si je puis dire, des fortunes industrielles, qui fait que beaucoup de personnes hésitent encore à se lancer dans cette honorable carrière ; c'est elle aussi qui maintient la faveur dont jouissent les propriétés foncières et qui fait que tant de gens préfèrent un revenu médiocre mais assuré en rentes sur l'état, par exemple, à un revenu plus fort en actions industrielles ou en commandites commerciales.

[...] Quand un médecin dit à un homme replet et court : soyez sobre ou l'apoplexie vous frappera, certainement il parle à coup sûr. Eh bien, il en est de même lorsqu'un économiste dit à un fabricant : avant de produire, connaissez d'abord vos débouchés, étudiez la consommation et appréciez-en le chiffre ; sans quoi vos magasins s'encombreront et vous vous ruerez : c'est là un cas d'apoplexie industrielle. Quand une réserve de Maison de change émet plus de billets qu'elle n'a de réserves, elle achète des espèces fort cher pour rembourser et elle perd de ce côté au-delà de ce qu'elle a gagné sur les émissions. C'est là encore un suicide économique. L'économie politique est donc la science de la médecine industrielle ; c'est elle qui four-

nit les moyens de guérir, ou tout au moins de prévenir ces apoplexies, ces asphyxies, ces suicides, qui affectent et tuent les corps des manufacturiers et des négociants. Cette vérité commence maintenant à se faire jour, et nous assistons à une réaction qui en fournit la preuve.

[...] Quelques personnes ont paru regretter que le pays semblât se lancer entièrement dans cette voie des intérêts positifs – on a crié au matérialisme. C'est là, je ne crains pas de l'affirmer, une crainte non seulement exagérée, mais encore dénuée de fondement ; et il est facile de répondre à ceux qui l'ont exprimée que le pays ne s'occupe tant d'intérêts positifs, de richesses enfin, que pour développer ensuite avec plus de sécurité et de persévérance tout ce qui a rapport à l'intelligence, et qu'il ne court après la fortune que parce qu'elle mène à la liberté. »

## De la valeur

« Il faut donc que nous définissions ensemble quelques mots. [...] Commençons par le mot Valeur.

Ce mot entraîne avec lui le sens d'une abstraction dont je ne vous parle qu'à mon corps défendant, parce qu'il soulève une foule de questions métaphysiques, bien que tout le monde croit le comprendre. Il y a deux espèces de valeur : la valeur en usage et la valeur en échange. La première est celle dont tout le monde jouit ou peut jouir et qui par conséquent n'est jamais échangée ; telle est la lumière du soleil. La seconde, que tout le monde n'a pas et avec laquelle ceux qui la possèdent peuvent s'approvisionner de ce dont ils ont besoin. Avec un sac de blé des neiges, par exemple, je me procure un chapeau, des mouchoirs ou des bottes à volonté. Vous comprenez déjà que la richesse se compose de valeurs en échange et non point de valeurs en usage.

Cette simple définition vous met à même d'apprécier le rôle que jouent l'or et l'argent dans le commerce de la vie et l'absurdité du système de ceux qui lui attribuent des qualités sans borne. L'or et l'argent n'ont qu'une valeur relative et comme marchandise intermédiaire. En effet, supposons toujours que je possède un sac de blé : si j'ai besoin de bottes et que le cordonnier n'ait pas besoin de blé, nous ne pourrons pas traiter ensemble ; mais si je puis échanger mon sac de blé contre





de l'argent, le cordonnier me vendra ses bottes car, à son tour, il pourra, avec la monnaie que je lui aurait donnée, se procurer tout ce dont il aura besoin.

Comment se procure-t-on des valeurs en échange ? Par le travail ; le travail nécessite sociale quoi qu'on en fasse.

Pour travailler, il faut des avances, c'est-à-dire des matières premières, des instruments, de la nourriture. Ce sont ces avances qui constituent le capital. Supposez cinq personnes dont une a les avances et les autres les bras. La première dit aux autres : « Je n'ai pas besoin de travailler mais je vous fais des avances et vous me donnerez une partie des profits de votre travail. » Ne se peut-il point qu'en pareil cas le capital abuse de son avantage et qu'il n'exploite le travail en se faisant la part du lion ? Toutes les guerres civiles n'ont pas d'autre origine et leur théorie se réduit à cette simplicité matérielle et patriarcale.

Zelphaze de Beuvin nous a appris qu'il fallait faire deux parts du capital. Si on construit une usine, il faut d'abord en engager une partie pour bâtir et acheter le mobilier de l'usine ; ensuite, il faut se servir de l'autre pour les besoins courants. La première partie s'appelle le capital fixe, ou engagé ; la seconde porte le nom de capital circulant et aussi, quoique improprement, celui de capital roulant.

Quel est le rapport qui doit exister entre les deux parties du capital ? C'est là une question de la plus haute importance. Il en est qui construisent ici des usines (et il faut avouer que ces imprudences sont moins fréquentes qu'il y a quelques années) comme si elles devaient loger des potentats et durer des années. Les sotriens, au contraire, bâtissent en brique et seulement pour quarante ans ; ils prévoient que dans ce laps de temps, il faudra ajouter ou retrancher, peut-être même tout refaire ; ils comprennent très bien que l'on s'appauvrit en faisant des avances trop considérables et c'est appauvrir la nation que de bâtir pour la postérité.

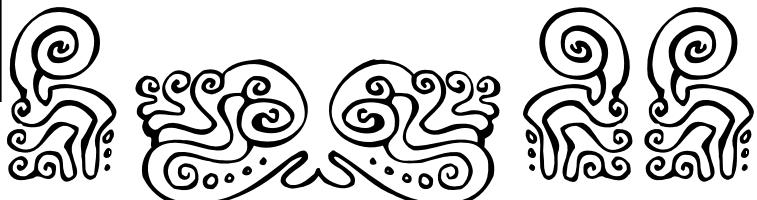
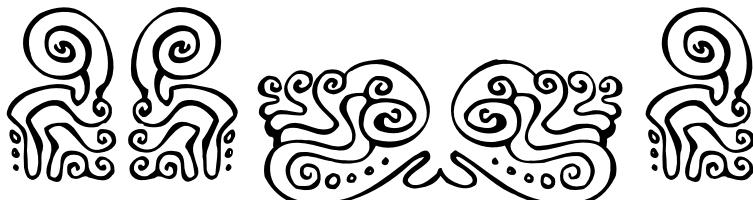
C'est avec des idées aussi simples que nous baserons notre théorie des richesses ; et c'est avec des prolégomènes si clairs et si faciles à comprendre que nous parviendrons à résoudre les problèmes les plus difficiles que les progrès et les complications de notre ordre social font ou ont fait naître. »

## Du capital

« Nous avons vu déjà que les principaux éléments de la production industrielle étaient les CAPITAUX et le TRAVAIL. Le capital est cette portion de richesse publique qui sert à l'entretien des travailleurs et au développement de la production : il dérive des profits accumulés par l'épargne, c'est l'excédant de la production sur la consommation. Admettez un peuple qui consomme tout ce qu'il produit : son capital restera stationnaire ; il ne se diminuera pas mais il ne s'accroîtra pas non plus. C'est comme un ouvrier qui mange chaque jour ce qu'il gagne et qui ne garde rien pour les jours d'inaction et de maladie. Si au contraire, l'ouvrier qui reçoit un salaire de trois valeurs exiléennes par jour n'en dépense que deux, cette épargne de une valeur par jour se multipliera ; elle produira bientôt des intérêts et l'ouvrier deviendra capitaliste, c'est-à-dire qu'il pourra à son tour avancer aux simples journaliers des instruments et des outils pour travailler, des aliments ou un salaire qui les représente pendant toute la durée de leur travail et des matières brutes à transformer. Si l'état se compose de beaucoup d'individus semblables à cet ouvrier économe, sa prospérité s'accroîtra ; dans le cas contraire elle diminuera chaque jour.

Le rôle que le capital ou le crédit qui le représente joue dans la production est si important que rien ne pourrait se faire sans lui ; c'est ainsi par exemple, que l'on remarque souvent, dans nos pays, un grand nombre de bras inoccupés, en même temps que des travaux considérables et fort utiles restent inexecutés. Dès que les capitaux existent et sont disposés à entreprendre un travail quelconque, on voit aussitôt les ouvriers s'offrir de tous côtés. Lorsque la proportion des capitaux inactifs est plus grande que celle des ouvriers oisifs, les salaires augmentent, parce qu'il y a demande de travail ; si, au contraire, ce sont les travailleurs qui s'offrent plus qu'ils ne sont demandés, ce sont les salaires qui sont réduits.

Plus les capitaux sont abondants et plus l'industrie se perfectionne, plus les travaux se divisent en un plus grand nombre de mains. [...] Si les capitaux, ou plutôt ceux qui les possèdent, avaient toujours assez d'esprit pour aller féconder les industries qui végètent faute de cet aliment indispensable à toutes les entre-





prises, le pays n'aurait plus bientôt de malheureux en son sein et chacun jouirait du bien-être et de l'aisance que lui aurait procurés son travail. Malheureusement, il n'en est pas ainsi et souvent les capitaux nécessaires sur un point ont été compromis sur un autre dans des affaires mal conçues ; ils sont devenus la proie que se sont partagés quelques intrigants. Et, au lieu de servir à une reproduction avantageuse pour tous, ils ont été détruits par une consommation improductive.

L'emploi que l'on peut faire des capitaux varie tellement, qu'il importe de savoir quel est celui que l'on doit préférer. Dans une société bien organisée, au moins sous le rapport économique, les capitaux trouvent presque toujours un placement sûr et productif. Dans le cas contraire, ils se consomment inutilement et sans donner lieu à la création d'une autre valeur.

[...] J'ai dit en commençant cette leçon que les capitaux dérivaient des profits de l'épargne ; après vous avoir tracé le tableau de tout ce que les capitaux bien employés permettaient d'entreprendre, je dois rechercher s'il est toujours possible d'accroître les capitaux, c'est-à-dire de faire des profits et des épargnes. Pour moi, je considère que dans la plupart des cas, lorsque le gouvernement et les mœurs n'y sont pas opposés, ce qui est fort rare, il est possible de travailler et de faire des économies ; car la force productive de l'homme est très grande quand elle n'est pas contrariée et presque toujours, on produit plus que l'on ne consomme.

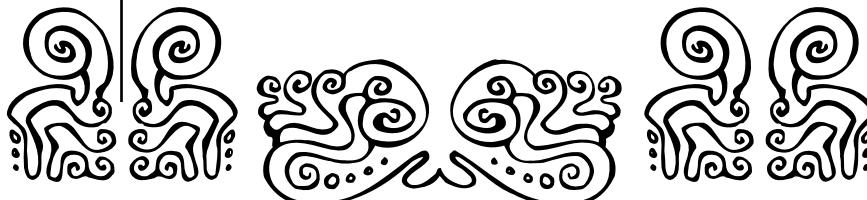
Voyez le royaume d'Autrelles d'autrefois avec ses dix millions d'habitants et celui d'aujourd'hui avec ses dix-sept millions. Comparez le logement, la nourriture, les vêtements des deux époques ; dites-vous encore que pendant les quarante années pendant lesquels ces changements se sont opérés, il faut compter au moins quinze années de guerre, qui ont dévoré plus d'un million d'hommes ; dites-vous aussi que par deux fois, l'étranger a envahi le territoire, qu'il a mis à contribution la capitale, les villes et les campagnes, et que pour les renvoyer, il a fallu dépenser des milliards. Rappelez-vous ces faits, et vous serez convaincus qu'il est toujours possible d'économiser, d'augmenter son capital. Car tant de maux ont pu être effacés, tant de joysances n'ont pu être mises à la portée d'un plus grand

nombre d'hommes, que par une direction plus intelligente du travail qui a procuré des profits sur lesquels on a fait des économies qui, accumulées et associées, ont formé des capitaux considérables.

Les pays où les capitaux se multiplient et se développent avec le plus de facilité, c'est-à-dire ceux où ils sont employés de la manière la plus intelligente, sont en même temps ceux où les distances qui séparent les différentes classes de la société se comblent avec le plus de rapidité, où l'ouvrier passe plus vite de la condition de simple journalier à celle d'entrepreneur. Là encore, les inégalités sociales disparaissent tous les jours : les domestiques n'y sont pas tenus par les maîtres dans une espèce de vassalité car il leur est facile de changer de condition. Cette réhabilitation de l'homme est très importante parce qu'elle ajoute au capital moral de la nation qui l'entreprend.

En Talbes, où les domestiques n'acceptent pas la qualification de serviteurs mais d'aides (Umak), leur conduite est régulière ; ils tiennent à être respectés par leur maître car ils se respectent eux-mêmes ; ils ne travaillent que modérément mais ils le font avec conscience ; leurs gages sont élevés mais ils ne cherchent pas à les augmenter par les vols, les abus de confiance qui se commettent avec tant de facilité dans d'autres pays où ils sont presque tolérés. Le domestique talbéen se conduit bien et cherche à mériter l'estime du monde, car il sait qu'il pourra plus tard y prendre sa place ; il respecte en lui-même le futur citoyen qui sera appelé à remplir des fonctions dans la cité et à parler un jour dans la salle du parlement.

Ainsi, non seulement les capitaux bien dirigés multiplient la richesse, mais ils ajoutent encore à la considération de l'homme ; ils sont aussi un puissant moyen de moralité. Dans le pays dont nous venons de parler, la débauche n'est pas devenue, comme ailleurs, une sorte de mal-nécessaire ; le séducteur n'abandonne pas la femme qui a manqué pour lui à ses devoir ; il se marie parce qu'il sait pouvoir subvenir par son travail aux besoins de la famille qu'il se crée, à l'éthalerion des enfants qu'il peut avoir. »





## De l'impôt

« [...] D'autres causes se sont du reste opposées aux développements de la richesse et à la formation des capitaux : je placerai en première ligne l'impôt.

L'impôt est, vous le savez, la portion des produits d'une nation qui passe des mains des particuliers aux mains du gouvernement pour subvenir aux consommations publiques. Quand la répartition de l'impôt entre les contribuables est bien faite, quand sa quotité n'est pas trop forte et que les consommations qu'il permet de faire sont bien entendues, il ne gêne pas la production des richesses, il l'encourage même parce qu'il lui rend en services de toutes sortes, en sécurité, en économie et facilité de transport, au-delà du sacrifice qu'il a imposé à ceux qui l'ont payé. Malheureusement, il est rare que l'impôt soit réparti, fixé et appliqué comme nous venons de le dire. Souvent, il a été créé dans des circonstances malheureuses qui n'ont pas permis d'en bien étudier l'assiette et d'en limiter le chiffre. Et, une fois établi, on l'a conservé sans modifications, même après que les circonstances auxquelles il était dû avaient cessé d'exister. C'est alors que l'impôt est nuisible et qu'il porte un coup funeste à l'agriculture, à l'industrie et au commerce.

Il se trouve des économistes qui ont soutenu en thèse absolue que l'impôt était une excellente chose et que l'on ne pouvait donner de meilleur stimulant au travail. Un écrivain sostrien a même comparé l'impôt à un enfant nouveau-né dont l'existence obligeait le père de famille à redoubler d'industrie pour subvenir aux frais de son éthalerion. À ce compte, nous serions tous père d'une très nombreuse famille et, en poussant cet argument jusqu'à ses conséquences extrêmes, on trouverait que le meilleur moyen de nous enrichir serait de prendre tout ce que nous avons. Pour appuyer son système, l'auteur donne en exemple son pays, la Sostrie, où les impôts sont plus élevés plus que partout ailleurs et l'agriculture et l'industrie sont supérieures à celles de tant d'autres pays.

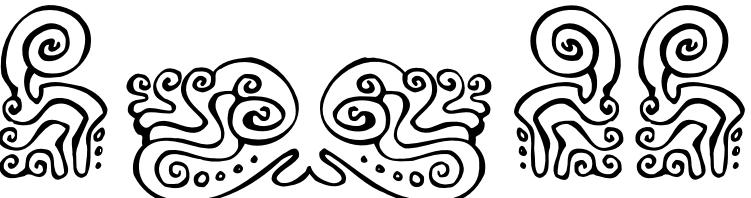
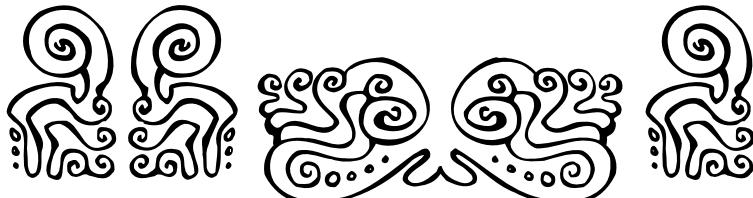
Tout en admettant les faits que nous cite l'économiste sostrien, j'arriverai à une opinion entièrement opposée à la sienne : je dirai que si la Sostrie a pu faire d'aussi grands progrès dans l'industrie

et l'agriculture, c'est malgré les impôts et non pas à cause d'eux. J'ajouterai même que s'ils ont pu et s'ils peuvent encore payer de si lourds impôts, c'est que le travail était développé chez eux sur de larges bases et qu'il procurait de grands bénéfices. S'il n'en eût pas été ainsi et si, par exemple, l'impôt ne se bornant pas à prélever une part du revenu eût touché au capital, celui-ci en diminuant eût amené la chute d'un grand nombre d'entreprises, les salaires eussent été réduits et une certaine quantité de travailleurs eût été mise en disponibilité. C'est-à-dire que tous les revenus, toutes les consommations auraient diminué à la fois et que l'impôt lui-même n'aurait pas été payé. »

## De l'éthalerion

« La plus importante question qui se rattache au capital, ce qui en forme l'élément le plus précieux, celui sans lequel les autres n'auraient aucune valeur puisqu'ils ne seraient pas mis en œuvre : c'est l'homme et son intelligence qui forment ce que j'ai déjà appelé le capital moral d'une nation. L'intelligence de l'homme est le plus important de tous les capitaux et il importe de ne pas le laisser inactif. L'or n'est rien sans la pensée, c'est elle qui est tout. [...] Ainsi, messieurs, le capital s'augmente de la valeur intrinsèque de l'homme, qui représente les sommes dépensées pour son éthalerion : mécanicien, manœuvre ou penseur, c'est la même chose. Leur valeur augmente ou diminue suivant leurs capacités, leur utilité échangeable. L'éthalerion est un capital fixé dans un homme, comme une semence est confiée à la terre : l'éthalerion et la semence doivent l'une et l'autre rapporter des fruits. Halton a dit : Le talent est un pouvoir. Nous disons : Le talent est une richesse. L'homme qui le possède en a l'usufruit, le fonds reste à son pays. Qu'un homme invente une machine, un procédé, il jouira seul de sa découverte pendant un certain temps ; mais après lui et de son vivant même, après un délai déterminé, elle tombera dans le domaine public et chacun pourra en profiter.

L'étude est le moyen le meilleur et le plus sûr d'augmenter le capital moral d'un pays et d'accroître par lui les richesses. Supposez un père ayant deux fils et un capital de quarante mille Valeur Exiléennes à leur





partager. Il leur propose de choisir entre l'ignorance et un sac de vingt mille VE à leur majorité, ou une instruction solide et pas d'argent. Admettez que l'un des fils préfère recevoir sa part en argent et l'autre en science. Arrivés à vingt ans, les deux jeunes gens sont lancés dans le monde, l'un avec un capital de 20,000 VE, l'autre avec un capital moral qui représente les études qu'il a faites et qui ont absorbé la part d'argent semblable à celle de son frère, à laquelle il avait droit. Si, au bout de dix ans, par exemple, vous retrouvez les deux frères : l'un végétera misérablement avec ses mille valeurs de rente, s'il ne les a pas même entamées et perdus ; tandis que l'autre aura fait son chemin dans l'industrie ou le commerce, et qu'il y aura amassé des capitaux doubles, triples, décuples même de ceux qu'il aurait eu de sa légitime. Maintenant, appliquez ce raisonnement à une nation et voyez combien sa puissance devra être considérable ou réduite, suivant qu'elle aura donné à chacun de ses enfants de l'or, comme dans l'empire de Kargarl, ou de l'instruction comme au royaume d'Autrelles.

Zelphaze de Beuvin a dit : ne croyez pas que la nation la plus riche est celle qui a le plus de troupes ou de forteresses, mais celle qui a le plus d'intelligence, origine de la richesse. Voyez l'empire qui occupe tant de place sur la carte et a des millions de sujets et des milliers de soldats et comparez-le à la Sostrie dont le territoire est si menu qu'il faudrait l'observer à la loupe. [...] C'est le développement quotidien du capital moral qui facilite l'accroissement des richesses nationales. Et les travaux des inventeurs sont plus utiles à leurs pays que ceux de généraux illustres dont l'intelligence illustre est réduite à l'oisiveté par la paix, cet état normal des sociétés modernes – ce qui n'empêche pas d'en avoir toujours un très grand nombre très chèrement payés. »

## Des rentes et des intérêts

« Le premier résultat de l'accroissement des capitaux est d'en diminuer la valeur, c'est-à-dire la rente que l'on paie pour leur usage et à laquelle on a donné le nom d'intérêt.

Il faut distinguer l'intérêt des profits. Ceux-ci

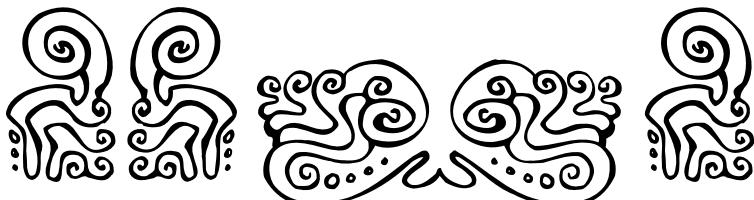
sont toujours honorables, parce qu'ils sont la rémunération d'un travail présent qui se renouvelle chaque jour ; l'intérêt est honorable aussi, mais il l'est moins cependant, parce qu'il n'est que le prix accordé pour obtenir la faculté de se servir de capitaux, qui sont le produit d'un travail antérieur et déjà récompensé. De là la différence qui existe entre les travailleurs et les capitalistes, entre le taux d'intérêt et le chiffre des profits.

Quand les capitaux sont abondants et nombreux, ils sont naturellement moins demandés et le taux de l'intérêt baisse ; c'est ce qui a lieu en ce moment au royaume d'Autrelles, et nous conduit tout naturellement à vous dire quelques mots de la question de la réduction de la rente.

Le rentier, c'est le propriétaire d'un capital accumulé autrefois et qui a besoin pour produire de l'industrie et du savoir faire d'un homme d'intelligence en disponibilité. Après avoir reçu 10 et 15 p.% de ses capitaux lorsqu'il les faisait valoir lui-même, le rentier trouve dur de n'en plus recevoir que 5 et plus dur encore d'être exposé à n'en recevoir plus que 4 et même moins. Cependant, il ne peut pas en être autrement. L'homme, dont le savoir et l'activité font marcher une entreprise, doit être plus rémunéré que celui qui n'a eu d'autre talent que celui d'avancer son argent et d'autre danger à courir que l'éventualité d'une perte partielle. Dans l'Empire, où cette éventualité est souvent proche de la réalisation, le taux d'intérêt est plus élevé qu'ailleurs ; il n'est pas rare de le voir à 15 p.% et même plus. Hors ces cas spéciaux, dont on peu trouver quelques exemples là où la mauvaise organisation du travail augmente les chances de perte, le taux d'intérêt est modéré et il tend continuellement à diminuer par suite de l'abondance des capitaux. »

## De la division du travail

« [...] La question de la division du travail, bien que fort simple en apparence, n'en est pas moins une des plus difficiles que l'économie politique de nos jours ait à résoudre. En effet, comme son application est une des principales causes du développement industriel de notre époque, c'est à elle que se rapporte le plus grand nombre des complications auxquelles la prospérité des manufactures a donné naissance. [...] »





La division du travail n'est autre chose que la précaution prise de distribuer la besogne à chacun selon son aptitude. Ainsi, dans l'ordre intellectuel, par exemple, nous avons des avocats, des médecins, des professeurs, des savants, etc. ; et dans l'ordre matériel, des fabricants de souliers, des fabricants d'habits, des laboureurs, etc.. Zelphaze de Beuvin a cherché pourquoi cette division s'était établie dans la société et, en fouillant dans le passé et dans les événements de son temps, il a découvert, c'est le mot, ce que personne n'avait vu avant lui et il a proclamé quels immenses avantages on retirerait du principe de la division du travail convenablement développé. Ce n'est pas à dire pour cela que la division du travail soit une innovation moderne ; bien loin de là : elle existait avant que de Beuvin nous en eût fait apprécier l'importance et déduit toutes les conséquences. [...]

Chacun comprend facilement que si tout le monde voulait tout faire, tout le monde serait mal servi. Si le tailleur se mêlait de faire ses meubles et l'ébéniste ses habits, l'un et l'autre perdraient beaucoup de leur temps à faire des objets fort peu présentables ; mais si, au contraire, chacun d'eux s'ingénie dans son propre métier, il acquerra bientôt le secret d'un très grand nombre de perfectionnements qui le mettront à même d'échanger avec avantage ses produits avec son voisin, qui, à son tour, aura acquis une grande habileté dans sa spécialité. En travaillant exclusivement à son industrie propre, chacun des deux industriels fera, non-seulement mieux et plus vite, mais encore meilleur marché ; de là possibilité pour lui de répéter plus souvent ses profits et d'agrandir le cercle de ses consommations par des échanges plus fréquents.

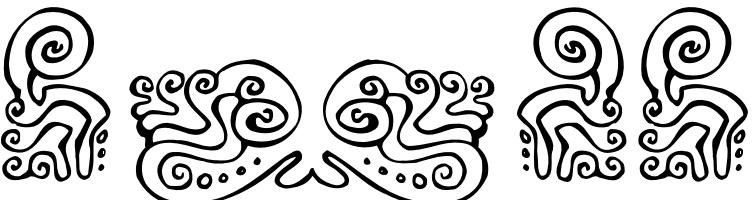
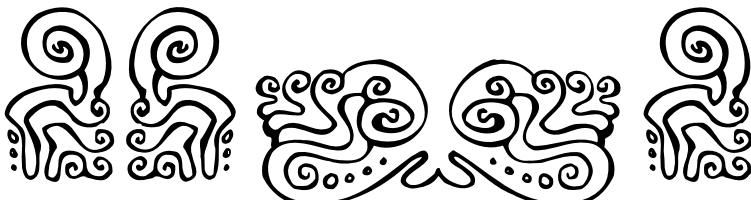
Ce qui a lieu pour la société entière, c'est-à-dire pour la généralité des professions, doit se passer aussi pour chacune d'elles. Nous avons vu que, par seule division du travail, chaque ouvrier en exécutant une partie spéciale, les produits sont plus abondants et mieux conditionnés. En effet, je vous ai dit que tous les ouvriers, l'un dans l'autre, faisaient 48,000 épingle, au lieu de quelques centaines qu'ils pourraient à peine faire, s'ils étaient obligés de se livrer simultanément à toutes les opérations. [...]

L'invention des machines est un effet de la division du travail ; elles l'ont perfectionnée après lui avoir donné naissance. Comparez le filage à quenouille au filage à la mécanique. Voyez ces pauvres femmes travailler toute une journée pour créer un produit de quelques sous ; voyez au contraire ces rapides bancs à broches dont chacun travaillant comme des milliers de femmes, donne des produits à la fois plus beaux et moins coûteux. [...]

Les méditations de Zelphaze de Beuvin nous permettent d'établir les classifications suivantes dans la division du travail : Division du travail entre les diverses opérations d'une même industrie — Division du travail dans la société pour les différentes industries — Division du travail pour la spécialité des nations — Division du travail entre les circonscriptions d'une même nation. Ainsi la grande famille humaine nous apparaît-elle comme une immense ruche où chaque nation, chaque province, chaque bourgade, chaque famille, chaque individu a sa place et sa tâche spéciales, selon sa nature ou sa capacité.

Mais je ne vous ai parlé jusqu'ici que des avantages de la division du travail. On a aussi trouvé à ce grand principe de nombreux inconvénients. Voyons jusqu'où peut aller leur influence.

On a dit que l'exercice continual d'une seule et même opération dans la même industrie avait pour résultat immédiat et infaillible d'abrutir l'homme qui s'y livrait. En effet, s'est-on demandé, quel développement l'intelligence peut-elle acquérir si le même ouvrier n'a, pendant plusieurs années, que le temps de faire des clous ou d'émoudre des têtes d'épingles ? Oui, Messieurs, ces occupations sont loin d'agrandir le cercle des connaissances scientifiques et littéraires de ceux qui en sont chargés et l'homme condamné à faire des clous toute sa vie devient clou lui-même, si je puis m'exprimer ainsi ; et cependant, les Anciens n'ont pas amenés les hommes pour de si rudes occupations ! — Sans doute il faut que de temps en temps il lève les yeux vers le ciel pour y lire l'empreinte de la divinité. Mais le mal porte avec lui sa guérison et la civilisation le fera disparaître un jour par la division du travail, elle-même mieux entendue et mieux appliquée. Le mouve-





ment n'est pas permanent et si aujourd'hui la division du travail, encore incomplète, force l'homme à faire un travail stupide et le réduit aux fonctions de machine, elle lui fera trouver plus tard un salaire honorable avec un repos convenable, tout en le dispensant d'une foule de travaux écrasants qui le rendent aujourd'hui roue, volant ou bête de somme.

Vous connaissez tous quel horrible métier c'est que de tirer des épreuves ; il faut être constamment pendu à la mécanique. Eh ! bien, si vous avez un balancier qui fasse cette besogne, l'homme n'est plus abîmé par le travail. Cependant, Messieurs, pour le dire en passant, les premiers ouvriers qui ont dû se servir de cette machine se sont révolté contre la nouvelle puissance qui venait relever la dignité humaine.

L'ouvrier qui sait confectionner toutes les parties d'un produit, paraîtra, au premier abord, un être plus complet et l'on a cru que celui qui ne savait, par exemple, faire que des têtes d'épingle, éprouverait plus de peine à se replacer, s'il venait une fois à quitter l'emploi où il a appris sa spécialité ; mais il n'en n'est rien, car on a remarqué que ceux qui manquent le plus souvent de travail sont précisément ceux qui savent faire un peu de tout ce qui concerne la fabrication des produits à la confection desquels ils concourent. Les ouvriers agriculteurs, les ouvriers maçons sont dans ce cas ; ils font des produits complets, et pourtant ce sont les premiers qu'une crise jette sur la voie publique. C'est que les industries divisées présentent plus de solidité parce que ce sont les plus importantes, c'est-à-dire celles qui satisfont à un plus grand nombre de besoins et qui ont les débouchés les plus vastes.

[...] On a parlé d'abrutissement. Mais pénétrez dans quelques ateliers, ceux de tréfilerie par exemple, où avant l'application des mécaniques, les ouvriers faisaient eux-mêmes fonction de machines, vous les verrez, le journal à la main, assister en surveillants au travail qui se fait sous leurs yeux et leur direction, et qui n'exige d'eux que quelques coups de mains de temps en temps. Et pour les résultats hygiéniques, la science ne fait-elle pas tous les jours des progrès satisfaisants ? Jadis l'art du doreur était très malsain à cause des émanations mercurielles auxquelles l'ouvrier était exposé.

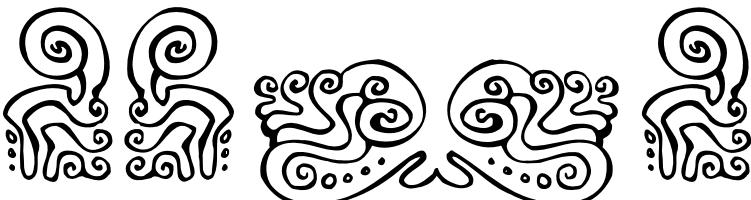
Mais aujourd'hui on établit des fourneaux d'appel et des vitrages séparant l'ouvrier des pièces chargées d'or et de mercure qu'il expose au feu, qui le garantissent de tout danger.

D'un autre côté, l'on est en droit de se dire que les ouvriers les plus intelligents sont ceux qui sont le plus en contact avec les machines, à moins qu'ils ne soient trop encombrés et mélangés, c'est-à-dire de sexes différent et à moins qu'ils ne soient trop jeunes ; car les ouvriers saisissent ce qu'il y a de plus ingénieux dans les machines. Je n'en citerai pour preuve que les ouvriers d'Exil exerçant des centaines d'industries différentes et produisant des milliers de millions de produits avec des machines simples. Cette brillante industrie exiléenne est le résultat de la division du travail. Et pourtant elle n'a pas d'égal sur Forge, parce qu'il y a là-bas une atmosphère d'intelligence, d'enthousiasme et d'émulation que les ouvriers n'ont point ailleurs et qui abandonnerait les Exiléens s'ils voulaient travailler isolés ou s'ils s'en allaient sur le continent.

Ici, il faut le reconnaître, la division du travail n'est point encore aussi bien organisée comme à Exil, où l'on peut voir les manœuvres industrielles s'exécuter dans un ordre tout-à-fait militaire, comme cela se passe sur un navire. Personne ne perd son temps par des changements de place. Tout est réglé ; et toutes les attributions se correspondent si bien, que l'on dirait que toute l'usine n'obéit qu'à un seul homme et à un seul mouvement. »

## Du chômage

« La suspension des travaux nuit non-seulement à l'ouvrier mais au fabricant et alors ce n'est qu'à son corps défendant que celui-ci suspend les travaux. Avant de se résoudre à cette cruelle nécessité, il lutte contre la fatalité le plus longtemps qu'il peut, de sorte qu'on peut dire que le sort de l'ouvrier est lié à celui de l'entrepreneur. Dans un moment de crise, le salaire pourra bien être diminué ; mais, en pareil cas, la position de l'ouvrier qui fait tout par lui-même est encore moins favorable. Ordinairement, il ne travaille point avec une machine ; ses outils lui appartiennent, et il est plus facilement condamné, c'est-à-dire congédié par





celui qui l'occupe. C'est ce qui n'arrive pas dans les grandes industries que j'appellerai savantes ou à grands capitaux, parce qu'on y regarde à deux fois avant de laisser chômer les valeurs imposantes engagées dans des bâtiments considérables et des machines fort chères et fort nombreuses. »

## De l'ordre social et de la liberté industrielle : la querelle des écoles sostrienne et talbéenne

« Monsieur de Silismondi a été frappé de l'extrême misère qui se manifestait à côté de la richesse et il s'est demandé [...] si le dernier mot du développement industriel était d'augmenter indéfiniment la prospérité de quelques uns au prix de la détresse de presque tous les autres. Vivement ému d'un pareil état de choses, M. de Silismondi, dont le caractère mérite d'être vénéré, a jeté un éloquent cri d'alarme et s'est mis à attaquer de Beuvin corps à corps.

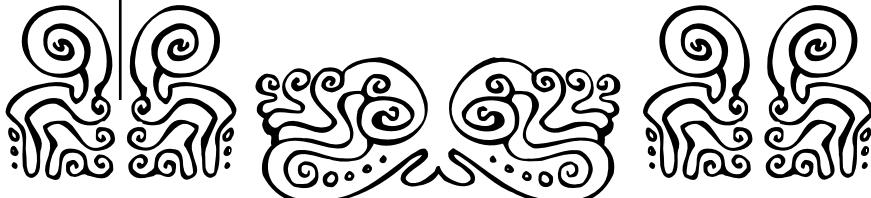
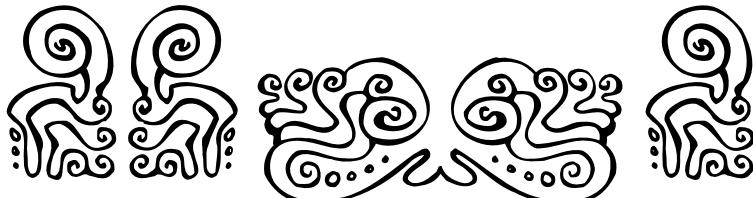
Zelphaze de Beuvin avait dit aux gouvernements : quand vous ne gênez pas l'industrie, elle se dirigera toute seule vers les travaux les plus profitables, adoptant en cela le langage des économistes qui avaient proclamé le laissez-faire, laissez-passer. Ensuite, Zelphaze de Beuvin fit aux corporations, déjà attaquées et ébranlées par Administration, une guerre dont elles ne se sont pas relevées. S'appuyant sur les principes de ce réformateur, les gouvernements se sont mis à l'œuvre, les uns avec modérations, les autres avec énergie, et [...] on a traité les corporations comme le voulait de Beuvin.

Mais M. de Silismondi, loin de répudier le vieux système, l'a, pour ainsi dire, montré comme l'ancre de salut en présence des difficultés que présente maintenant la liberté industrielle. — Vous avez aboli, a-t-il dit, les jurandes et les maîtrises et vous voilà dans le désarroi de la concurrence universelle ; vous avez poussé jusqu'à ses dernières limites la division du travail et l'introduction des machines et maintenant vous avez la richesse accumulée sur un point et la misère sur dix autres. Oui, vous avez augmenté la production mais vous avez oublié que ce n'est pas assez de produ-

ire et qu'il faut encore écouter et consommer, et vous voilà aux prises avec les encombrements et les crises commerciales qui vous apportent la disette au sein de l'abondance, qui font de l'industrie un champ de bataille et de l'humanité la litière de quelques privilégiés.

— Voici d'ailleurs comment M. de Silismondi explique les inconvénients de la théorie de Zelphaze de Beuvin. Selon lui, il faudrait faire deux parts du produit ; une destinée à couvrir les avances faites pour payer le travail et l'achat des matières premières, et l'autre, qui est le profit et la seule avec laquelle on puisse accroître les dépenses d'une nouvelle production. — Or, dit M. de Silismondi, comme la production s'accroît constamment comme quatre, quand la somme du produit n'est que de deux, il doit toujours arriver un moment où l'avilissement des produits occasionne les révoltes périodiques auxquelles nous assistons. — Pour lui, la production serait une machine éminemment explosive, à laquelle il faudrait adapter une soupape et il semble avoir regretté, sans le dire, que les jurandes et les maîtrises aient été abolies car elles étaient un obstacle à une concurrence sans limites. Vous avez vu tout à l'heure M. de Silismondi, qui s'élève contre le laissez-faire et le laissez-passer des économistes, emprunter leur théorie du produit net pour expliquer les funestes effets de la production exagérée et vous le voyez maintenant rétrograder vers le passé, pour y reprendre les entraves dont il nous a été si difficile de nous débarrasser.

M. de Silismondi, s'occupant avec une louable anxiété du malaise des travailleurs, a énergiquement attaqué Carousse, qui dit à une partie de l'espèce humaine : 'retirez-vous, il n'y a pas de couvert pour vous au banquet de la vie.' — Toutefois, en repoussant cette théorie comme un grand anathème, M. de Silismondi a reconnu qu'il fallait entraver par des lois et la concurrence et le mariage. Mais, encore une fois, que deviennent alors la liberté individuelle et la liberté de l'industrie, si nous sommes obligé de refaire ce que nos pères ont défait.



## Les théories de Carousse

Il faut entendre par « principe de population » la capacité qu'ont les hommes de peupler un pays, le pouvoir qu'a une population de croître. Dans son Essai, Carousse défend l'idée que les populations augmentent plus rapidement que la production d'aliments (progression géométrique pour les premières contre progression arithmétique pour la seconde). Il s'ensuit un déséquilibre entraînant une sous-alimentation de la population dans le pays où cette loi n'est pas contrebâncée par divers obstacles.

Ces obstacles sont de deux ordres : l'obstacle 'privatif', qui prévient l'augmentation de la population par une limitation des naissances ; les obstacles 'destructifs' — guerres, famines, épidémies —, qui causent une baisse de la population. La thèse centrale de Carousse est que la pauvreté de la population ne peut être vaincue que par une limitation démographique des classes défavorisées ; il est donc nécessaire de combattre la natalité dans ces milieux. La préférence de Carousse va très nettement à la mise en œuvre de l'obstacle privatif, donc à la limitation des naissances par la seule « contrainte morale », à l'exclusion de tout procédé de contraception qui relève du 'vice'. La contrainte morale conduit tout homme censé à ne pas chercher à avoir un nombre d'enfants tel qu'il ne puisse plus les nourrir.

Les idées économiques générales de Carousse s'inspirent pour l'essentiel de Zelphaze de Beuvin : la vraie richesse est le produit du travail car seul le travail peut accroître les ressources disponibles. Mais Carousse distingue les effets que le travail manufacturier et le travail agricole ont sur le bonheur du peuple. Il critique de Beuvin qui identifie trop vite richesse des nations et bonheur des populations. L'abondance de travail dans les manufactures ne permet pas d'augmenter le bien-être de tous si, dans le même temps, la quantité de nourriture que produit la nation n'a pas, elle aussi, augmenté. Carousse s'attache ainsi à démontrer que sortir les pauvres de leur misère n'est pas une question de réparti-

tion de l'argent au sein d'un pays mais d'accroissement du travail de la terre. Or, cet accroissement a une limite, donnée par la superficie des terres cultivables. Le risque de disette est donc réel.

Il conteste le bien-fondé des lois sur les pauvres, qui faisaient de l'assistance aux pauvres une obligation. Certes, donner de l'argent aux pauvres soulage temporairement leur misère en la répartissant au sein de la population, puisque toute allocation permet aux pauvres d'obtenir une portion du produit du pays plus grande que ci-devant. Mais, soutient Carousse, cela revient à 'diviser la nourriture que peut fournir le pays en portions moindres, en sorte que le travail d'un jour n'en peut plus acheter autant qu'auparavant' ; les allocations distribuées finissent donc par exercer une pression à la hausse sur les produits de première nécessité et les classes moyennes, qui ne disposent que de leur seul revenu pour assurer leur subsistance, connaissent à leur tour la gêne. Cet enchaînement de conséquences peut aller jusqu'à la misère si un événement défavorable, comme les disettes que connut la Sostrie en 1403-1404, vient précipiter le mouvement.

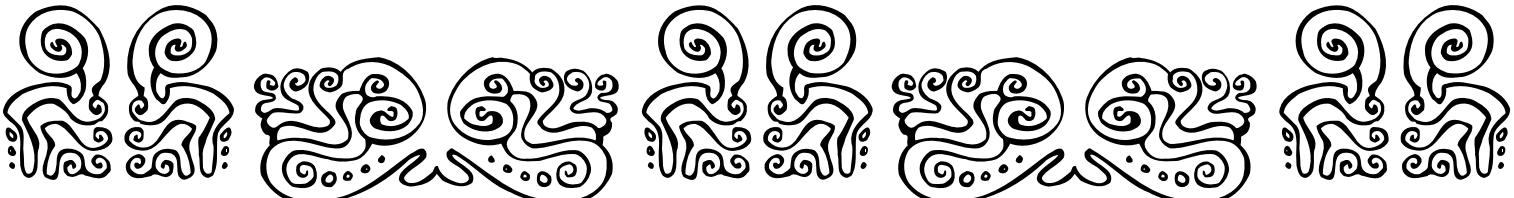
Carousse n'est pas partisan des solutions violentes et extrêmes. Sa pensée est marquée par la nécessité de suivre les commandements des Anciens, qui s'expriment notamment à travers les limites que pose la nature. Il est vain de chercher à contourner les lois de la nature ; chaque homme doit comprendre qu'il est criminel d'avoir des enfants qu'il ne peut nourrir ; les parents doivent en être rendus responsables 'devant les Anciens et devant les hommes'. Ainsi, l'assistance ne doit pas être 'exempte de honte', et chaque pauvre doit savoir qu'il est lui-même 'la cause principale de ses souffrances'.

La responsabilité des gouvernements est elle-aussi engagée. Mais les gouvernements, plutôt que de légiférer et de céder aux idées erronées de droits de l'homme, devraient commencer par éduquer le peuple et ses couches les plus défavorisées. L'homme n'a pas le 'droit' d'être nourri, il en a la 'puissance' qu'il doit exercer par son activité, par son travail. D'ailleurs,

sur le plan moral, le travail pousse l'homme à vaincre sa 'paresse naturelle' alors que l'inconséquence des partisans des droits de l'homme entraîne le peuple sur la fausse route de la facilité. Les démagogues ne se privent pas d'en exploiter toutes les conséquences en suscitant des révoltes qui, à leur tour, causent une misère et un malheur plus grands encore que ceux desquels on espérait sortir.

Par l'éthalerion, on peut espérer que chaque couple comprendra la contrainte morale qui doit l'engager à limiter lui-même le nombre de ses enfants. Cette contrainte morale revêt un double aspect : 'l'abstinence du mariage jointe à la chasteté'. Il faut que les classes pauvres repoussent l'âge où se marient les jeunes gens et, par la suite, ceux-ci doivent pratiquer une chasteté qui leur permettent de n'avoir qu'un nombre d'enfants compatible avec leur pouvoir économique. La 'tyrannie contenue dans certaines bornes' est ainsi le régime le plus profitable à l'ensemble de la société.

Les deux buts politiques que propose Carousse — une population suffisante dans une société d'où la pauvreté et la dépendance auront disparu — sont pour lui liés. Il faut faire comprendre aux pauvres que 'le seul moyen de hausser réellement le prix du travail est de diminuer le nombre des ouvriers' donc les contraindre à ne pas avoir trop d'enfants. C'est la seule solution acceptable humainement, sinon, tout gouvernement conséquent ne pourrait faire baisser la population qu'en encourageant la famine et la maladie. Mais Carousse se refuse à cette hypothèse qui est contraire à la dignité humaine. La tâche à laquelle il appelle le gouvernement est d'abord une tâche éthalerive, afin que chacun respecte les règles que fixent la nature, la raison et la religion. Cette éthalerion du peuple est d'ailleurs la meilleure garantie de la continuité du pouvoir et de la stabilité du gouvernement.





Ici commence avec M. de Silismondi, la lutte qui s'est engagée entre l'école sostrienne et une autre école plus craintive, si vous voulez, mais bien plus généreuse, [...] et qu'on appelle l'école de Talbes. L'école sostrienne et Carousse en tête, s'occupe fort peu des maux qu'entraîne avec lui le développement de l'industrie. Les victimes lui importent peu pourvu que les manufactures produisent car avec elles, le char de l'industrie va si vite, qu'il est impossible de voir ceux qu'il écrase dans sa course rapide.

L'école de Talbes ne fait pas si bon marché des hommes et, pour elle, l'égalité n'est pas un vain mot. Elle veut [...], je ne dirai pas l'égalité des vestes, mais l'égalité des droits de chacun. Telle n'est point l'école sostrienne, qui partage l'espèce humaine en deux castes bien distinctes : l'une qu'elle met à la tête de la société et l'autre dont elle fait la queue. Quand à nous, messieurs, nous voulons les réunir. C'est à M. de Silismondi que doit être apporté l'honneur d'avoir provoqué la formation de cette nouvelle école qui veut réintégrer, dans le sein de la société, cette classe si nombreuse dont Carousse voulait ôter le couvert. Et déjà, cette nouvelle tendance de l'économie politique a porté quelques fruits. Carousse m'a dit un jour : 'Franchement, j'ai peut-être trop tendu l'arc et je ne me refuse pas à passer condamnation sur quelques parties de ma doctrine.' — Et, en effet, je crois vous avoir appris que, dans les dernières éditions, il a effacé quelques phrases trop dures et qu'il s'est ainsi incliné devant l'école de Talbes.

M. de Silismondi s'est donc indigné fort justement contre l'école sostrienne. Mais tout en reconnaissant qu'il a montré dans la lutte une force et une vigueur remarquable, il faut aussi avouer qu'il est sorti lui-même des limites du vrai. Car si le développement de l'industrie a occasionné quelques maux, que de biens n'en est-il pas résulté ? Sans les machines, sans la division du travail, les ouvriers d'aujourd'hui auraient-ils le linge que n'avaient pas nos pères ! Il y a cent ans, sur deux mille personnes, il n'y en n'avaient pas deux qui avaient des bas. Combien d'autres progrès dont nous sommes loin de nous douter. [...] Ainsi, Messieurs, si l'ouvrier souffre comme producteur, il est dédommagé

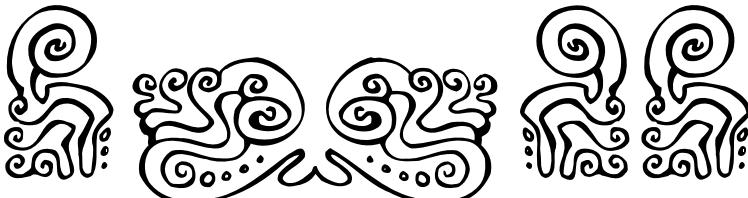
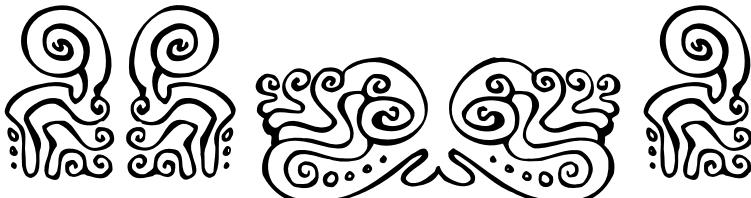
comme consommateur. [...] Et vous voyez bien que si le mouvement industriel qui nous emporte a quelques inconvénients, il a aussi ses avantages.

Le perfectionnement des voies de communication n'est qu'une conséquence de la division du travail qu'il doit y avoir entre les nations. Or que de changements heureux n'amèneront pas les nouvelles voies que l'on projette. Si l'on fait le chemin de fer de Carselles à Berles, nous verrons arriver les légumes, le lait, les fruits de ces riches terres ; et producteurs et consommateurs s'en trouveront bien. Les résultats sont incalculables. [...] C'est que, lorsque quelque chose de grand est créé, tout le monde en profite et la production amène la consommation.

M. de Silismondi a eu tort, je crois, de s'appuyer sur le produit net pour ses démonstrations ; car si un ouvrier fait un habit, il faut tenir compte du profit de tous ceux qui y ont pris part : du berger, du tondeur, du laveur, du peigneur, du teinturier, du tisseur, du producteur des matières colorantes, des producteurs des machines, du fabricant des boutons, du fabricant de la doublure, etc., etc. ; j'en oublie plus de la moitié. Ainsi la production de l'habit dont nous parlons, avant de passer du dos du mouton sur le dos du consommateur, a occupé septante ou cent personnes, que sais-je ! Et toutes ces personnes en ont leur profit — car l'on conçoit bien qu'il doit y avoir du profit toutes les fois qu'il y a produit et, dans l'exemple que je vous cite, les différents producteurs n'ont sans doute pas attendu, pour faire leurs affaires, le profit du tailleur. C'est à quoi M. de Silismondi n'a pas pensé.

M. de Silismondi a fait un autre reproche que je veux encore aborder ce soir ; il a dit que la plupart des chefs de fabrique sans s'inquiéter de la nature de leurs débouchés, se mettent à fabriquer à tout hasard, sacrifiant ainsi à un dieu inconnu. [...] Ce argument le reporte tout naturellement à réclamer ces mêmes lois qui, en mettant des bornes à la division du travail et au développement de l'industrie, prohibaient l'intelligence et forçaient un pauvre diable à faire un apprentissage indéfini, pour arriver à l'état de maître à l'âge de trente-cinq ans.

Le remède n'est pas là, à mon avis : la liberté





d'industrie a été proclamée mais on a maintenu les douanes. C'est-à-dire qu'on nous a donné la faculté de produire sans nous donner celle d'écouler nos produits. [...] La liberté du commerce est une conséquence corrélative de la liberté industrielle ; et la suppression des douanes en est la déduction mathématique et naturelle. Telle est la solution de la question des encombrements et des crises périodiques. »

## Des machines

Vous avez vu comment l'accroissement des capitaux et la division du travail avaient conduit à l'invention des machines. Nous devons examiner maintenant quelles ont été les conséquences de l'emploi de ces nouveaux instruments de production sur l'industrie et le bien-être des travailleurs.

Comme tout ce qui est conçu par l'esprit des hommes, les machines ont eu des avantages et des inconvénients. En même temps qu'elle enlevaient le travail à quelques individus, elle l'offraient à d'autres ; elles créaient des produits et en même temps des consommateurs : en un mot, elles déplaçaient des existences mais elles n'en détruisaient aucune.

Si elles se fussent introduites graduellement dans l'industrie, elles eussent laissé aux individus qu'elles remplaçaient le temps de chercher une occupation ailleurs, de se créer une nouvelle industrie et de nouveaux revenus. Mais, vous le savez, il n'en fut pas ainsi : elles sont arrivées tout à coup, à l'ouverture des Portes d'Airain, elles ont été inventées à la fois et sans qu'auparavant on en eut jamais entendu parlé.

Les deux machines les plus importantes sont la machine à vapeur et le métier à filer. Leur importance et les modifications qu'elles apportèrent dans tout le système de fabrication forcèrent bientôt de changer tous les instruments qui devaient leur être subordonnés, surtout à la première. C'est la brusque découverte de ces machines puissantes qui a donné tant d'importance à la question qui nous occupe, c'est à la soudaineté de leur apparition que sont dues toutes les complications que nous étudions aujourd'hui.

Le jour où, grâce aux travaux des ingénieurs, la machine à vapeur devint un moteur permanent et

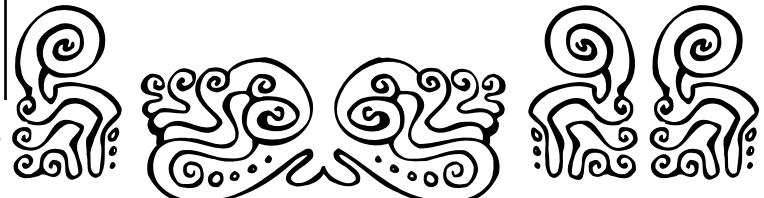
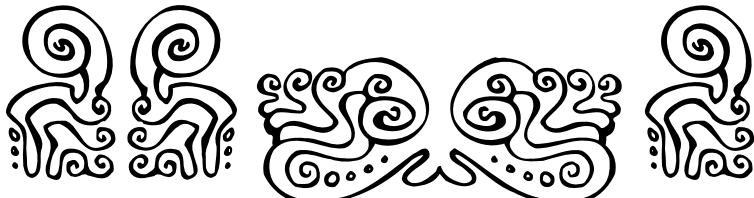
économique, l'industrie se développa en Sostrie où, jusque là, la cherté des salaires avait été un obstacle qu'on n'avait pu franchir. Perpétuellement disponible, la machine à vapeur remplaça avantageusement les roues hydrauliques qui manquent souvent d'eau et les manèges qui sont d'un entretien coûteux. Elle devait être adoptée partout avec empressement, mais à plus forte raison dans un pays où le combustible était abondant et à bas prix.

Le perfectionnement du moteur des fabriques fut le premier pas, le point de départ, d'une foule d'autres améliorations qui, pour être secondaires, n'en ont pas moins eu d'importants résultats.

[...] Il est inutile de demander qu'elle a été la cause des perturbations qui ont déplacé quelques existences et anéanti quelques fortunes ; nous devons simplement nous borner à rechercher si l'on a fait tout ce qui était possible pour se défendre contre ces inconvénients, contre cette perte de travail, momentanée il est vrai, mais qui n'en a pas moins été douloureuse pour les journaliers qui ont eu à la supporter.

Cette question tient de trop près à celle de la division du travail, dont elle est une conséquence, pour que nous ne trouvions pas sur le terrain où elle nous place, les mêmes adversaires que ceux que nous y avons trouvé l'autre jour. [...] [M. de Silismondi] a proposé de mettre les travailleurs, dépossédés de leurs fonctions par l'invention d'une machine nouvelle, à la charge du fabricant qui l'adopte – comme dans certaines contrées agricoles, les fermiers sont tenus de pourvoir à la subsistance des journaliers inoccupés. Mais cette mesure, que le désir de voir soulager la misère des ouvriers qui se voient enlever leur pain par l'emploi des machines peut inspirer à un homme de bien, ne saurait être adoptée par des hommes d'état qui voient plus loin que le moment présent et dont le devoir est de ne pas engager l'avenir. Or, c'est ce qui arriverait si la législation plaçait de nouveau les travailleurs industriels sous la dépendance absolue de ceux que l'on a appelé avec raison les hauts barons d'une féodalité nouvelle.

Dans un autre passage de ses NOUVEAUX PRINCIPES, M. de Silismondi propose encore





d'anéantir les priviléges dont jouissent les inventeurs, c'est-à-dire de mettre leur découverte en circulation, de la jeter dans le domaine public parce que, dit-il, « en conservant la jouissance exclusive à l'inventeur, on lui donne le monopole du marché contre les autres producteurs ses compatriotes. Il en résulte que les consommateurs nationaux y gagnent fort peu, que l'inventeur y gagne beaucoup, que les autres producteurs y perdent et que leurs ouvriers meurent de misère. Si, au contraire, toutes les inventions sont immédiatement révélées, immédiatement soumises à l'imitation de tous les rivaux de l'inventeur, le zèle pour de pareilles découvertes se refroidira et l'on ne les regardera plus comme un expédient par lequel on peut enlever des pratiques à ses concurrents. »

M. de Silismondi a grande raison de dire que si les inventions sont immédiatement révélées, le zèle pour de pareilles découvertes se refroidira ; et il se refroidira si bien qu'il disparaîtra même tout-à-fait et que les hommes industriels iront porter leurs inventions dans des contrées où les droits du génie sont mieux appréciés et mieux récompensés.

[...] Non, Messieurs, il ne peut pas être permis d'apporter des obstacles aux développements des machines dans l'industrie, parce qu'on ne peut les empêcher partout à la fois ; rester en place quand tout le monde avance, c'est reculer – et en industrie, reculer c'est mourir.

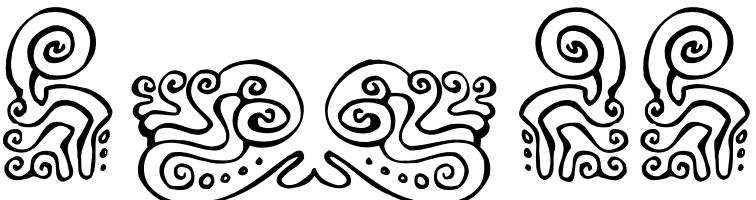
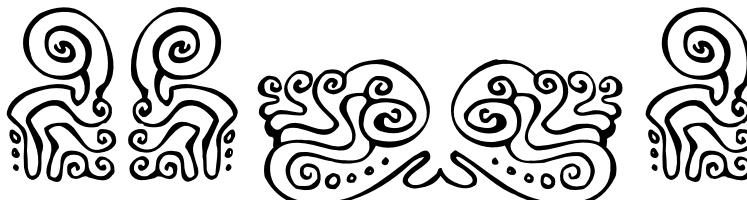
Si nous considérons les machines sous un autre point de vue, nous verrons qu'il ne nous est pas possible de renoncer, je ne dis pas à leur emploi, mais encore à leur perfectionnement. Les machines sont le double produit des capitaux et de l'intelligence et renoncer à leur usage, à leur invention, c'est abandonner nos richesses, c'est nous suicider moralement. [...]

Lorsque, frappé des inconvénients qui résultent des machines, on veut placer en regard les avantages qu'elles procurent, on ne doit pas se borner à considérer les services spéciaux qu'elles rendent à l'industrie qui les emploie, car celle-ci n'en ressent pas seule les heureux effets. Ainsi que cela est arrivé pour la machine à vapeur et la machine à filer, l'invention d'une machine a souvent amené ou nécessité la découverte ou le perfec-

tionnement de beaucoup d'autres. Que l'on parvienne à trouver, par exemple, un procédé de fabrication de fer qui réduise le prix de 15 à 20 pour cent et ce ne seront pas seulement les maîtres de forge qui profiteront de cette économie, mais encore tous les industriels qui emploient le fer, tous les consommateurs qui achètent des objets dont la confection a nécessité le concours de machines et d'instruments dont le fer compose la principale matière première. [...] La réduction du prix qui en résultera aura pour conséquence, malgré l'opinion contraire de M. de Silismondi, d'augmenter la consommation, ce qui occupera un plus grand nombre d'ouvriers et ajoutera à la richesse publique en créant de nouveaux revenus. [...]

Ce sont les machines qui ont permis de donner aux femmes du travail proportionné à leur force, qui les a fait sortir de cette éternelle minorité à laquelle les anciennes lois organisatrices de l'industrie les avaient condamnées. Cette amélioration dans le sort des femmes est un signe non équivoque de civilisation. [...] Dans les cités, qui doivent leur prospérité aux machines et à l'industrie, elles sont employées à un travail qui n'a rien de dégradant, et où elles peuvent faire usage de la délicatesse de leurs organes, de l'habileté de leurs doigts, du tact exquis dont elles sont douées. Les machines ont encore émancipé les enfants, qui n'avaient été jusqu'ici qu'une charge souvent bien lourde pour leurs parents et qui sont devenus un moyen d'augmenter le bien-être de la famille.

Malheureusement, Messieurs, on ne s'est pas borné à tirer des machines les avantages qu'elles offrent, la convoitise de l'homme en a abusé comme de toutes les bonnes choses. Car après avoir fait servir les machines à économiser la force de l'homme, on s'est autorisé de la permanente activité de l'instrument pour exiger autant de service du bras qui le dirige, de l'œil qui le surveille – ce que l'on a retiré de la fatigue du travail, on l'a reporté sur la durée. Les journées de dix heures ont été étendues à onze ou quelquefois treize heures et il n'est plus resté aux anciens manœuvres élevés aux fonctions d'ouvrier qu'un temps à peine suffisant pour satisfaire des appétits bruts ; ils n'ont pas eu celui de vivre, de penser. C'est là un grave inconvénient et je





suis prêt à le reconnaître avec tous ceux qui l'ont signalé, mais j'ai cherché en vain comment il était possible de le faire disparaître.

On a proposé, je le sais, de régler par une loi le maximum de la durée du travail. Au premier abord, ce remède semble suffisant et la loi d'une exécution facile, mais en admettant que cela soit comme on l'espère, je recherche les effets de la loi et je suis conduit à reconnaître qu'elle n'est point admissible parce qu'elle a pour résultat de tuer l'industrie. [...] Il est donc, vous le voyez, d'une loi pour fixer la durée du travail comme de celle qui interdirait l'emploi des machines ; elles sont également impossibles parce qu'elles ne peuvent être générales. Cette mesure ne peut être applicable qu'au travail des enfants ; elle ne l'est pas à celui des hommes qui auraient le droit de dire : « En m'empêchant de travailler au-delà des heures fixées, vous me privez d'un supplément de salaire dont j'ai besoin ; vous me faites mourir de faim pour me laisser reposer. »

Je sais bien qu'il est cruel pour tout homme de cœur qui pénètre dans une fabrique de voir écrit en traits de souffrance, sur le visage des malheureux qui y sont enfermés tout le jour, les conséquences funestes d'un système manufacturier poussé à l'excès. Je comprend parfaitement qu'en présence de la misère dont cette population ouvrière si nombreuse porte la livrée, on se prenne à vouloir une solution immédiate à cette question de haute politique et d'hygiène générale, mais je le répète, cette solution est plus difficile à trouver qu'on ne le suppose. Parce que, à côté du soulagement qu'on espère donner au malheur, on trouve le mal certain que l'on causera à ceux dont on prétend adoucir la position.

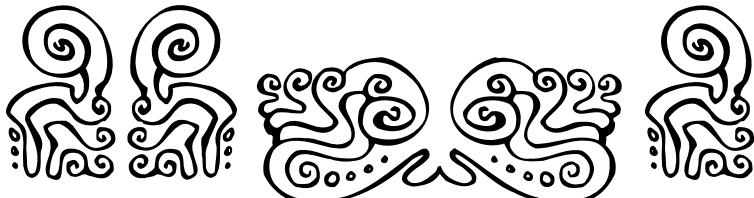
Avant de terminer, je veux répondre encore à un argument avec lequel M. de Silismondi combat les machines. Elles ont, dit-il, pour résultat éloigné de concentrer l'industrie entre les mains des plus riches. On fait avec de grands capitaux et peu de bras ce qui exigeait autrefois le concours d'un plus grand nombre d'ouvriers. Il y a économie pour l'entrepreneur à travailler en grand mais il y a perte pour la société, parce que les petites manufactures disparaissent et qu'au lieu d'avoir beaucoup de petits fabricants aisés, vous n'avez

que quelques grandes fortunes et beaucoup de malheureux. Or il vaut mieux activer la production et la rendre avantageuse, le luxe même exagéré d'un grand manufacturier ne vaudra jamais la consommation de cent ménages.

Si les choses se passaient comme M. de Silismondi l'affirme, il est certain qu'on devrait s'empresser de mettre obstacle aux développements de cette aristocratie nouvelle qui serait due aux machines ; mais il n'y a qu'un seul inconvénient à ce système, c'est qu'il est réfuté par les faits – c'est que les pays où les machines sont les plus nombreuses et les plus perfectionnées sont ceux aussi qui ont le plus de population et chez lesquels son accroissement est le plus rapide. [...] J'ajouteraï encore : les villes manufacturières sont mieux bâties, mieux pavées, mieux éclairées que celles qui n'ont pas d'industrie, les connaissances spéciales et l'instruction y sont plus généralement répandues que partout ailleurs. Toutes les sciences, tous les arts ont participé aux progrès des machines et tous ont fourni à l'industrie leur contingent de découvertes.

### En manière de conclusion

« Depuis qu'à l'exemple d'Exil, chaque peuple a voulu se faire le fabricant et le boutiquier de l'univers, l'invention des machines est devenue une loi à laquelle tout le monde a été contraint d'obéir ; il n'y a de chance de succès que pour ceux qui ont travaillé sans relâche à améliorer leurs méthodes, à perfectionner leurs instruments. La supériorité a été le partage de ceux qui ont le plus inventé et qui, à chaque découverte nouvelle, en ont fait chaque jour succéder une autre. Sans cette marche continuellement progressive, le premier inventeur eut été bientôt atteint par ses concurrents auxquels il n'aurait pas pu cacher longtemps son secret et qui lui eussent repris les débouchés qu'il aurait pu s'ouvrir d'abord, grâce à la supériorité de ses produits ou à leur bon marché. C'est parce que M. de Silismondi a nié que toute diminution de prix d'un marchandise d'un usage habituel avait pour résultat un accroissement de consommation, qu'il s'est opposé au développement des machines et qu'il a demandé avec tant d'insistance qu'on y apportât des obstacles. Suivant lui,





vous le savez, les revenus ne s'accroissent que comme deux, quand la production augmente comme quatre. Or la consommation ayant pour limite la somme, non pas de tous les besoins existants, mais de ceux qui ont un revenu, la production, qui doit se régler sur la consommation, ne peut s'élever sans danger au-delà du chiffre des revenus disponibles. Telle est, Messieurs, la base du système de M. de Silsmondi mais, ainsi que j'ai essayé de vous le faire voir, cette base même est fausse et, avec elle, tout le système qu'elle supporte.

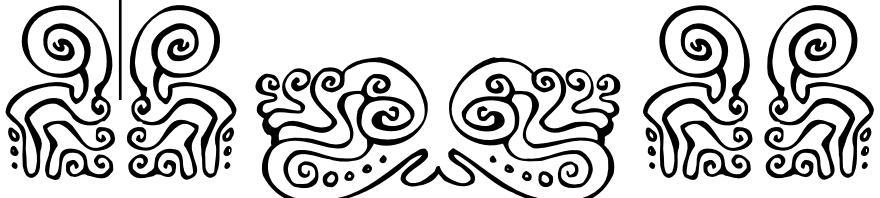
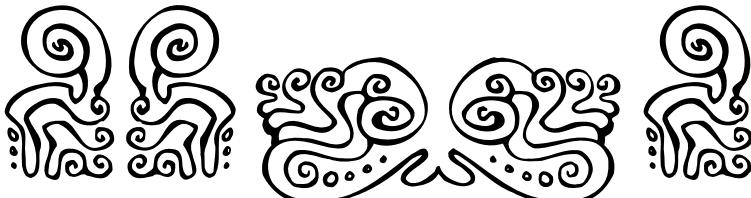
Non ! quand la production s'accroît, les revenus ne lui sont pas inférieurs. Non ! il ne faut pas considérer dans ce calcul seulement le bénéfice net du dernier producteur, mais encore les profits et les salaires de tous ceux qui ont concouru à la production. [...]

En procédant ainsi, on reconnaît que toute augmentation de production entraîne une augmentation de revenu, sinon supérieure, au moins égale ; parce qu'il suffit qu'il y ait un capital disponible pour faire l'avance de la production, pour que tous les profits, les salaires, les revenus qui permettent de consommer, soient créés ensuite. On ne peut jamais connaître les besoins existants car ils restent toujours ignorés tant qu'ils ne possèdent pas les moyens de se satisfaire. La production est antérieure à la consommation et c'est elle qui la règle, car c'est d'elle que découlent tous les moyens d'échange ; c'est elle qui donne du travail, qui occupe les bras de l'ouvrier, les connaissances du savant, le savoir de l'ingénieur et qui leur donne une rémunération en échange de leurs services.

Les besoins existants ne sont donc pas, ne peuvent donc pas être, la limite de la production. Parce qu'ils ne sont pas fixes et qu'ils augmentent ou diminuent suivant le degré d'activité de la production agricole et manufacturière. Les besoins ne sont pas fixes : comparez en effet la liste des objets regardés aujourd'hui comme de première nécessité, même pour une famille du plus humble artisan, avec l'inventaire de ce qui composait autrefois l'ameublement et le costume de plus d'un bourgeois aisé. [...] si donc, il y a un siècle, la consommation était si restreinte, ce n'était pas qu'il manquât de besoins à satisfaire, c'est que les revenus correspondants n'existaient pas. Depuis lors, chaque

progrès dans les arts a stimulé et accru la production, celle-ci a augmenté les profits et les salaires et ces derniers ont provoqué la manifestation de besoins qui jusqu'alors n'avaient jamais été que des désirs à peine avoués, tant leur satisfaction semblait impossible ou tout au moins éloignée.

[...] Après des preuves si multipliées de l'utilité des machines, tout le monde, je l'espère, sera convaincu de la nécessité dans laquelle nous sommes non-seulement de les conserver mais encore de les perfectionner. Ce point important arrêté, je m'empresserai de reconnaître qu'elles ont eu un inconvénient grave mais purement humain, c'est-à-dire qu'il est possible de le détruire ; cet inconvénient est celui qui résulte de la dépendance presqu'absolue dans laquelle les ouvriers se trouvent placés par rapport à ceux qui les emploient. Heureusement que si les machines l'ont causé, elles peuvent aussi le faire disparaître. Si elles ont d'abord concentré les moyens de travail dans un petit nombre de mains, elles ont successivement accru ce nombre, de sorte que les coalitions entre les maîtres, si faciles autrefois et que les lois réprimaient si mollement, sont devenues presque impossibles. L'association des travailleurs telle qu'elle a été comprise à Exil a été un moyen d'arracher les ouvriers au joug du capitaliste et l'un et l'autre se sont beaucoup mieux entendu depuis que la loi a reconnu l'égalité entre eux, qu'elle a cessé de protéger l'un pour l'autre ; c'est à dire depuis que l'édit concernant les coalitions d'ouvriers a été rapporté et qu'ils sont devenus libres de stipuler eux-mêmes les conditions de leur concours au travail commun, qu'ils ont pu le refuser ou en augmenter le prix sans craindre la prison et l'amende. Cette réforme légale a eu d'excellents résultats à Exil, car depuis qu'elle a été opérée, on n'y a pas vu éclater une seule coalition d'ouvrier. Il serait important que cette justice fut enfin rendue aux travailleurs sostriens. »





## Du métal et des monnaies

« Le numéraire ne servant ni à la nourriture de l'homme, ni à son entretien, ni à rien de ce qu'il consomme pour son usage, il faut chercher ailleurs la raison de l'importance qu'on lui accorde et de l'intérêt qu'on attache à en posséder la plus grande quantité possible. Nous trouvons bien, dans l'histoire, que quelques peuples ont vécu heureux sans lui, et ont atteint un certain degré de puissance ; mais ces exemples sont excessivement rares, tandis que le nombre des pays où l'on remarque l'emploi des monnaies est incalculable ; on en retrouve des traces partout et à toutes les époques. Ceux mêmes qui proscrivent les métaux précieux et les accusent de corruption, reconnaissent cependant l'utilité, la nécessité de la monnaie, seulement ils en bornent l'emploi aux petites transactions, aux usages journaliers ; et ils l'établissent en lingots de fer d'un grand poids, afin que leur incommodité préviennent le désir de l'accumulation.

La monnaie est cette marchandise intermédiaire qui facilite la production et la circulation de toutes les autres ; c'est là son caractère spécial, celui qu'elle possède seule et qui la distingue des autres marchandises. [...] Le propre de la monnaie est justement d'intervenir dans toutes les opérations, de faciliter tous les échanges.

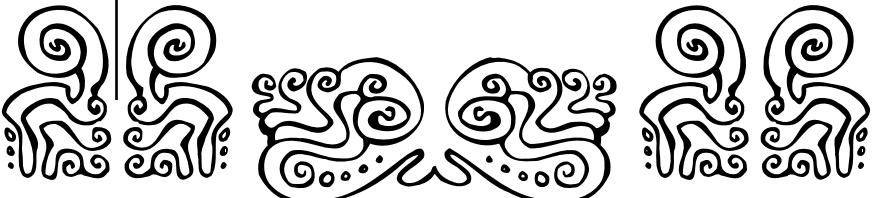
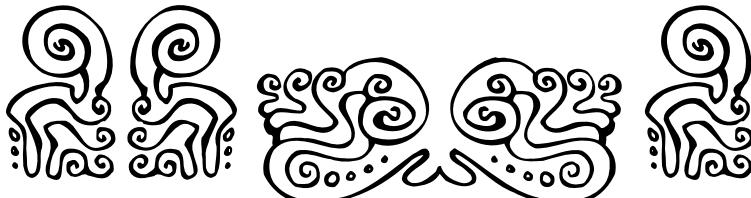
On a été conduit à utiliser les métaux précieux, l'or et l'argent pour Forge, le Sélénium pour Exil, pour

fabriquer les monnaies, pour plusieurs raisons. Ils ont la propriété d'être inoxydables, de ne pas s'user par le Frai (ou frottement), ou du moins de ne s'user que fort peu, d'être divisible à l'infini ; enfin, à fort peu d'exception près, ils ne servent pas à d'autres usages. Quand à leur qualité de marchandise, qu'un grand nombre d'écrivain et à leur suite, des peuples et des gouvernements ont prétendu leur dénier, personne aujourd'hui n'oseraient plus la leur refuser.

L'or et le sélénium sont des marchandises aussi bien que le fer, le cuivre, la houille, qui, comme eux, sont tirés du sein de la terre. La valeur qu'on leur reconnaît représente celles qui ont été dépensées, c'est-à-dire, consommées, détruites, pour les obtenir ; n'a-t-il pas fallu, en effet, avancer des capitaux presque toujours considérables pour faire exécuter des fouilles ? employer et payer de nombreux ouvriers, recourir à l'emploi de machines dispendieuses pour les épuisements, les extractions ? N'a-t-il pas fallu encore classer le mineraï, le laver, le griller, etc. ? Combien de manœuvres, d'ingénieurs, de chimistes, de mécaniciens, de voituriers, ont concourus, pour leur part, aux nombreux et difficiles travaux de l'exploitation des mine ? Ce sont tous ces services, employés et détruits, toutes ces avances qu'il a fallu faire, qui constituent le prix des métaux précieux, soumis, au reste, comme toutes les autres marchandises aux fluctuations qui résultent de l'abondance ou de la rareté.

L'or, l'argent et le sélénium étaient chers, c'est-à-dire qu'avec une petite quantité de ces métaux, on obtenait beaucoup de choses, lorsque l'exploitation des mines, encore mal dirigée, n'en faisait venir que de faibles parties dans la circulation ; ils renchérissaient encore lorsque des lois attachaient quelques périls à leur propriété.

On fit souvent l'erreur, trop de fois répétée, de ne pas les considérer réellement comme des marchandises mais comme des signes quand on en altéra le titre. Lorsqu'au lieu de neuf parties d'argent fin et une partie d'alliage, on mit deux, trois, quatre ou cinq parties d'alliages pour huit, sept, six ou cinq parties d'argent, on eut beau appeler les monnaies, ainsi altérées, du même nom que lorsqu'elles étaient à neuf dixième





de fin, le public ne voulut plus les recevoir que pour ce qu'elles contenaient réellement d'argent, et chacun exigea un plus grand nombre de pièces qu'auparavant en échange des mêmes objets. Malgré cette diminution réelle, les gouvernements ne convinrent pas de leurs fautes, et les répéterent constamment ; ils en commandèrent encore une autre, ce fut de considérer l'or et l'argent comme la richesse même, tandis que ces métaux ne sont que des intermédiaires, des instruments de commerce, et qu'ils n'ont pas même une utilité matérielle aussi grande que d'autres métaux, le fer, par exemple, avec lequel on peut faire des outils, tandis qu'ils sont impropre à cet usage. Partant de cette idée fausse, on défendit longtemps l'exportation de l'or et de l'argent hors de l'Empire de Kargarl, sous des peines d'une sévérité draconienne, celle de la mort entre autre ; et on ne vit pas qu'en leur qualité de marchandise, qualité qu'on leur déniait à la vérité, ils pouvaient être expédiés hors du royaume, en paiement d'achats faits à l'étranger, avec plus d'avantage pour l'exportateur comme pour le destinataire, que tout autre marchandise : cas qui se présenta toutes les fois que le change fut avantageux, ou que les produits du pays qui exportait son or, étaient inférieurs, soit par la qualité, soit par le prix, à ceux du pays dans lequel on l'envoyait.

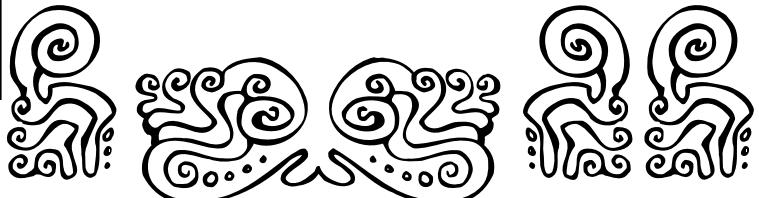
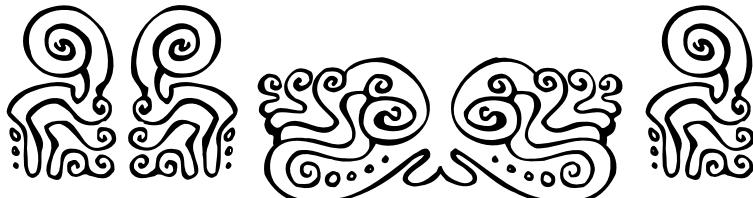
L'utilité réelle des métaux précieux consiste, ainsi que je l'ai démontré plus haut, à servir et à faciliter les échanges du commerce auxquels ils sont presqu'aussi nécessaires que les routes, et c'est même chose remarquable que d'observer comme ces grands agents du négoces se sont, à toutes les époques, perfectionnés simultanément. Lorsqu'il n'y a pas de monnaie et que les échanges ont lieu en nature, produit contre produit, il n'y a pas non plus de routes ni de chemin, les transports se font à dos de mulet, de yacks ou de chameaux ; avec les progrès de la civilisation, lorsque les hommes se groupent en société et forment des villes, ils établissent des routes afin de communiquer entre eux, et ils adoptent une monnaie pour faciliter leurs échanges. Le commerce, une fois organisé, a recherché tous les moyens de faciliter ses opérations, et il en est arrivé à ce point, aujourd'hui, de trouver les routes ordinaires trop lentes, même lorsqu'il les par-

court au galop des chevaux, et la monnaie, embarrassante pour solder ses achats ou recevoir le montant de ses ventes et c'est pour gagner du temps, ce précieux capital comme disent les sostriens, qu'ont été inventés les billets de banque d'une part et les chemins de fer de l'autre. Nous nous occuperons plus tard de ces perfectionnements de la monnaie, des banques et du crédit ; continuons, ce soir, nos recherches sur le numéraire métallique, et terminons d'abord par quelques chiffres, ce qui a rapport aux métaux proprement dits. Je vous citerai, comme confirmant ce que je vous disais tout à l'heure, relativement au caractère de marchandise qu'on ne peut dénier à l'or, à l'argent et au sélénium, la variation des rapport entre ces trois métaux par suite de l'abondance ou de la rareté de l'un d'eux. L'argent étant pris comme étalon, nous voyons, au cours actuel :

Argent : 1 = Or : 14 = Sélénium : 37

Un savant exiléen nous fournit encore d'autres renseignements. Suivant lui, l'or serait 45 fois plus rare que l'argent et le sélénium seulement deux fois plus rare que l'or ; ces chiffres infirmeraient ceux que je viens de vous citer, si je ne plaçais, à côté de ces énormes différences, une explication fort simple. Réellement quarante-cinq fois plus abondant que l'or, l'argent a néanmoins une valeur triple de celle que ce rapport semble lui assigner, parce que son utilité industrielle, beaucoup plus grande que celle de l'or, le fait rechercher pour une foule d'emploi ; or la demande est, vous le savez, l'un des éléments qui concourent à former le prix et à assigner une valeur aux choses. Par ailleurs, le sélénium, seulement deux fois plus rare que l'or dans la nature, a la particularité de ne se trouver que sur notre lune et d'être d'une préciosité élevée hors d'Exil ; les maisons de change et la caisse des dépôts d'Administration veillant jalousement à n'en point laisser de trop grandes quantité en circulation, préférant s'appuyer sur l'or de Forge pour commercer.

Si, des métaux qui forment la matière première des monnaies, nous passons aux monnaies elles-mêmes, nous verrons, en premier lieu, que celles dont on fait usage depuis un temps déjà reculé, sont tout simplement une certaine quantité, un certain poids d'or, d'argent





ou de sélénum, convenablement mélangé, et dans des proportions déterminées d'une manière rigoureuse avec un autre métal, le cuivre. Cet alliage est divisé par coupures qui reçoivent, au moyen d'un balancier, une empreinte qui en indique la valeur et l'origine. Sans cette précaution, les monnaies n'eussent pas rendu les services que l'on attendait d'elles : on comprend, en effet, quelle incertitude, quels embarras seraient nés de l'absence de garantie et de l'ignorance du poids de coupures. Qui voudrait commerçer avec des lingots dont chacun serait libre de diminuer le poids et d'altérer le titre, c'est-à-dire d'augmenter la proportion de métal inférieur ? Que de temps perdu pour les vérifications de poids, et que de difficultés, d'impossibilités même pour celle du titre. L'empreinte indique donc l'origine, c'est-à-dire le pays où les monnaies ont été frappées, et c'est pour plus de sécurité qu'on a confié le monopole de cette opération aux gouvernements, afin qu'il y eût plus d'unité et qu'il n'y eût qu'une seule espèce de monnaie et d'empreinte dans un pays.

L'histoire nous apprend combien de fois cette sécurité a été troublée par les fraudes que l'autorité ne s'est pas fait faute de commettre, chaque fois qu'elle a cru y trouver son intérêt du moment. Les monnaies du royaume de Talbes, si pures aujourd'hui, [...] étaient autrefois dans un état de falsification constante ; la collection des capitulaires, lois, édits et ordonnances du royaume ne contiennent pas moins de 760 pièces relatives à des altérations de monnaies. [...] Les plus grandes erreurs et les vérités les plus incontestables sont accumulées dans ces livres, qui n'ont plus, aujourd'hui que tout le monde est à-peu-près convaincu des avantages de la probité, en fait de monnaie, qu'un intérêt de curiosité.

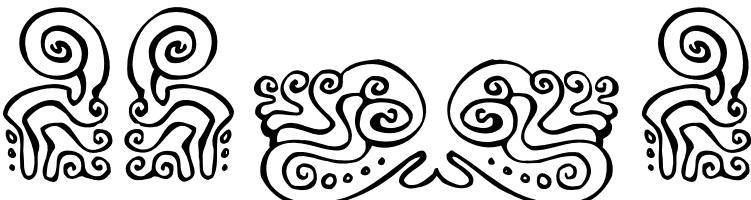
Rendus presque toujours pour venir au secours des finances obérées, les édits de falsification allaient directement contre le but que leurs auteurs s'étaient proposé ; les monnaies réduites étaient bientôt dépréciées, et le prix des choses que le gouvernement avait besoin d'acheter pour l'entretien des troupes augmentait, ainsi que toutes les dépenses dont il était chargé, en proportion des altérations commises. D'un autre côté encore, les impôts étant payés en monnaie affaiblie, les res-

sources étaient rendues insuffisantes, et on était obligé d'augmenter encore les taxes, déjà trop lourdes.

[...] Les inconvénients et les embarras qui ont constamment accompagné les altérations ont, depuis un certain temps déjà, fait sentir les avantages de la loyauté dans cette partie des affaires comme dans toutes les autres. C'est à l'observation constante de cette règle, que certains états ont dû de voir leur monnaie préférées par le commerce et recherchées sur toutes les places. Les valeurs exilées, les sequins sostriens, les batzen de Talbes doivent cet avantage à leur grande pureté. Tout le monde devrait être convaincu qu'il n'y a pas de réputation et sécurité commerciale hors de cette voie, aussi sommes-nous étonnés de voir un gouvernement aussi éclairé que le nôtre, en Empire, retomber dans les erreurs et les fautes des âges obscurs du passé.

Frappés de ce fait, que l'or au lieu de rester dans la circulation et d'y remplir concurremment avec l'argent les fonctions de monnaie, était demeuré, malgré l'empreinte dont il était frappé, une marchandise qui se trouvait seulement dans la boutique des changeurs, qui le vendaient, en raison de la faveur dont ils jouissaient auprès d'une certaine classe de consommateurs tels que les voyageurs exilés, les militaires, etc., dix, douze ou même quinze thalers de plus que sa valeur officielle ; les ministres impériaux ont pensé que cette prime, à laquelle le commerce a donné le nom d'agio, faisait partie de la valeur intrinsèque de l'or, et qu'il n'y avait aucun inconvénient à fabriquer de nouvelles pièces qui ne contiendraient réellement qu'une quantité d'or équivalente à ce que le public consentait à donner d'argent en échange, c'est-à-dire diminuées dans les fait de dix, douze ou quinze thalers par mille. Quelques chiffres feront mieux comprendre le projet en question.

Dans l'Empire de Kargarl, on taille dans un kilogramme d'or, 155 pièces de vingt thalers pesant chacune 6 grammes et 452 milligrammes. En y ajoutant un quart pour former la pièce de 25 thalers qu'on veut frapper dans l'Empire, on aura une pièce de 25 thalers de 8 grammes et 65 milligrammes. Mais aux termes de la nouvelle loi, la pièce ne pèserait que 7 grammes et 960 milligrammes, c'est-à-dire qu'elle seraient réduites





de 105 milligrammes qui font 0,325 thaler par pièce, ou 1,3 thalers par cent ou 43 thalers par mille. Dans l'état actuel, l'or en lingot valant 3,485 thalers et 72 cents le kilogramme, et le kilogramme d'or monnayé étant mis dans la circulation dans l'Empire au prix inférieur de 3,444 thalers et 44 cents, il en résulte une perte de 41 thalers et 28 cents par kilogramme d'or. C'est pour couvrir cette perte que l'on propose la diminution de poids dont nous venons de parler. [...]

Je ne peux que déplorer l'erreur du gouvernement impérial qui va, par son projet, mettre des entraves aux relations commerciales de ce pays avec tous les autres peuples. Qu'un négociant impérial vienne en Talbes pour négocier une partie de vins, et après le prix convenu, le propriétaire talbéen stipulera une augmentation de 13 pour cent en cas de paiement en or affaibli ; il en sera de même partout ailleurs ; la défiance, l'incertitude du mode de paiement rendront les transactions plus difficiles et feront éléver les prix.

De toute les manières, ce projet est mauvais, il nuit au commerce et ne peut, malgré ses auteurs, empêcher l'or d'être recherché avec une faveur, c'est-à-dire un agio variable, suivant certaines circonstances. ; de telle sorte que le rapport établi aujourd'hui par une nouvelle fabrication de pièces d'or serait rompu demain et toujours ainsi. Cette seule considération devrait suffire pour faire rejeter cette malencontreuse proposition. »

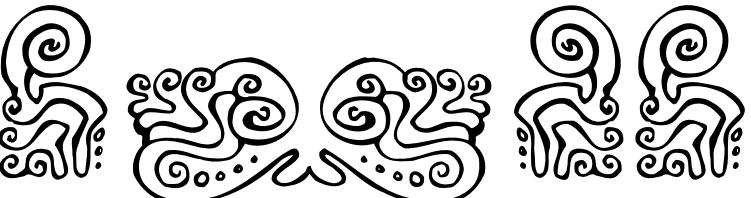
## De la monnaie, des maisons de crédit et des maisons de change

« La monnaie est comme toutes les autres marchandises, avons-nous dit, chère, quand elle est rare ; à bon marché, quand elle abondante ; elle n'en diffère que parce qu'elle ne s'use pas. Quand vingt VE sont dépensées, le dissipateur ne les a plus, il est vrai ; mais la pièce n'en existe pas moins ; elle n'a fait que changer de mains : cette pièce n'a point été consommée ; comme une poignée de poudre, par exemple, qui s'en va en fumée sans laisser de trace. C'est ce caractère singulier qui a frappé les gouvernements et qui les a portés à en prohiber l'exportation par tous les moy-

ens possibles. De là, ces lois prohibitives, ces traites de commerce, dont j'ai souvent déploré avec vous la triste influence. Comme cela arrive presque toujours pour les questions d'une solution compliquée, des systèmes différents et presque tous absous ont voulu prouver, les uns l'indispensabilité d'un numéraire abondant, les autres sont inutilité complète, et des hommes du plus grand mérite se sont trouvés aux points extrêmes. Les uns, comme M. de Silismondi, se sont écrits : Hors des métaux précieux point de salut ; les autres ont dit, avec l'économiste exiléen Graciado : Sans crédit et sans monnaie de papier, pas de commerce, pas d'industrie et partant, pas de richesse et aussi pas de salut. M. de Silismondi [...] a déclaré une guerre à mort au crédit, s'efforçant à montrer les partisans de ce système entraînés sur un plan incliné, au bout duquel se trouve un précipice sans fond. C'est dans cet esprit qu'il a publié ses deux derniers volumes d'études. Graciado, de son côté, a voulu prouver que la monnaie n'est bonne à rien, et que la seule et la véritable monnaie, la monnaie perfectionnée, c'est le papier.

Entre ces deux systèmes si opposés et tous deux si absous, il y a sans doute place pour une opinion raisonnable. Des deux côtés, il y a beaucoup de vrai ; des deux côtés, il y a beaucoup de faux. Un pays sans crédit, sans banque, sans papier, c'est l'Île de Stance, dont la pauvreté est devenue proverbiale ; un autre pays, où le crédit est assis sur les plus larges bases, où les banqueroutes sont en très-grand nombre, où les plus petits achats se soldent avec la monnaie de papier, c'est la République d'Autrans qui s'est trouvé à deux doigts de sa perte, car ses richesses nouvellement affirmées, n'ont pu prévenir la crise, parce qu'elles étaient presque entièrement fictives.

[...] Jusqu'à présent, l'expérience a montré que la prospérité, pour être moins progressive, était plus durable et plus stable dans les pays où l'on avait adopté deux espèces de monnaies dans de justes proportions, variables selon les circonstances. [...] Le numéraire doit sa qualité de marchandise que nous lui avons reconnue, de se déprécier par l'abondance et de s'élever par la rareté. Aussi, remarque-t-on que dans tous les pays qui ont multiplié leurs capitaux par le crédit et





les banques, le prix des choses a haussé, c'est-à-dire qu'il a fallu une plus grande quantité de numéraire que par le passé, pour obtenir les mêmes denrées, les mêmes marchandises ; il en est résulté que ceux, par exemple, qui étaient à leur aise, il y a trente ans, le sont moins aujourd'hui. [...] Ce changement n'est dû qu'à l'augmentation du papier monétaire par le développement du crédit public.

En Sostrie, en ce moment, par exemple, il y a 120 millions en monnaies métallique et peut-être 5 ou 6 milliards en papiers de toutes espèces, qui font concurrence à l'argent comptant. Parmi les classes qui ont le plus souffert de cette révolution, il faut mettre en premier lieu les rentiers et les employés du gouvernement, dont les salaires sont plus souvent diminués qu'augmentés ; car depuis quinze ans, les ministres du budgets ont visé constamment à diminuer les dépenses publiques. [...] Pour ce qui regarde les rentiers, je crois qu'il y a un bon côté à cette diminution constante de la richesse ; cela les force à exercer une industrie quelconque et à augmenter leurs revenus par le travail.

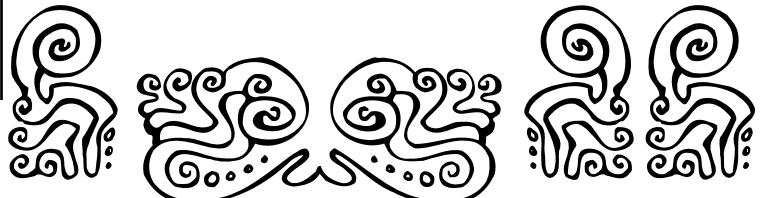
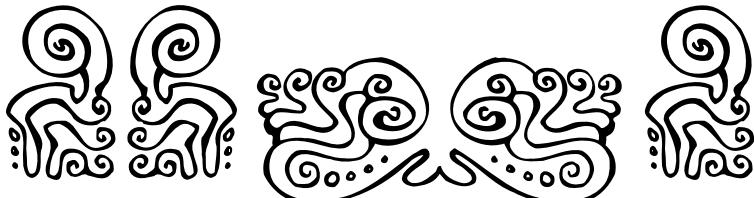
[...] Nous venons de voir quelques-uns de effets de la révolution causée par la multiplication des capitaux au moyen du crédit, des maisons de change et de la circulation du papier monnaie. Voici quelques autres résultats de cette institution, qui, quoique fort ancienne sur Exil, n'a été généralement adopté que depuis le commencement de ce siècle sur Forge.

Autrefois, les opérations de commerce, c'est-à-dire les échanges ne pouvaient se consommer qu'avec de l'argent ; les fortes maisons seules pouvaient faire usage du crédit, c'est-à-dire payer avec des lettres de change ; tout le petit commerce et les particuliers traitaient au comptant, et les affaires se trouvaient ainsi limitées par le capital de chaque individu. Le crédit mieux compris a fait cesser cet état de choses. Aujourd'hui, lorsqu'on achète, on n'a pas besoin d'argent : on prend livraison et s'acquitte avec un billet à échéance plus ou moins éloignée, et avant que celle-ci n'arrive, le négociant a souvent contracté des obligations semblables qui dépassent souvent plusieurs fois son avoir ; mais les ventes s'opérant dans l'intervalle de l'achat à l'échéance, il se trouve en mesure de faire face à ses affaires.

Comme il arrive souvent que celui qui doit payer à plus de valeurs en portefeuille que d'argent dans sa caisse, il cherche à négocier ces valeurs. Lorsqu'il n'y a pas de maison de change, ou que les conditions de celles-ci sont trop rigoureuses, ce sont les banquiers qui escomptent les valeurs de porte-feuille, moyennant un intérêt fixe pour le temps à courir, et une commission qui varie de 1/3 à 1 et 2 p.% par mois suivant le degré de solvabilité. À Exil, où les maisons de change se sont multipliées, ce sont elles qui escomptent presque tout ; En Talbes, au contraire, où les banques sont très peu nombreuses, et où elles apportent beaucoup de sévérité dans le choix de leurs opérations, les banquiers font la forte partie du papier et le reportent ensuite à la banque avec la garantie de leur signature.

Au moyen de cette création successive et chaque fois renouvelée des billets de banque et des lettres de change, ceux qui les ont émis sont parvenus à tripler et à quadrupler leurs affaires, à les décupler même. En Sostrie, où le numéraire est deux fois moindre qu'en Autrelles, on y fait des affaires deux fois plus considérables, avec le secours des billets particuliers, qui circulent comme papier monnaie et qui sont escomptés par les banques. À Terraine même, on a remplacé presque complètement le numéraire, et, jusqu'à un certain point, la monnaie de papier, dont nous allons nous occuper tout à l'heure. Il existe, en effet, dans cette ville une maison qui a reçu le nom de Maison Claire, et dans laquelle les septante maisons de banque ont un bureau où les commis viennent à une heure convenue régler les comptes de leurs patrons par de simples échanges de créance dont la balance seule est soldée en billets de banque ou en espèce pour les appoints. C'est en étudiant le mécanisme de cet établissement, dont les fonctions sont si simples et si régulières, que Graciado a été conduit à son système exclusif.

Un effet de commerce peut bien circuler d'homme à homme, mais comme on ne l'accepte qu'avec confiance, il peut arriver que le dernier à qui on l'offre ne veuille pas le prendre. On s'adresse alors à une banque qui l'escompte (c'est-à-dire qui donne moyennant une certaine retenue, la somme que cet effet représente) et attend l'échéance pour être rembour-





sée. Avec cette manière d'agir, les affaires d'une banque ne seraient jamais très brillantes. Mais on a été conduit à un moyen, dont on a plus tard abusé, qui dispense en partie la maison de change de donner du numéraire ; et c'est là ce qui distingue la civilisation exilée de toutes celles qui l'ont précédée.

Aujourd'hui, une maison de change, avec une très petite quantité de numéraire, rend les mêmes services que si elle avait beaucoup d'argent, et c'est ce qu'il me sera facile de vous expliquer. Supposez que nous établissions une banque, en Sostrie par exemple ; supposez que nous sommes cent actionnaires à un million de sequins. Cette banque prendra le papier de ceux qui s'adresseront à elle s'il a trois mois et trois signatures, et elle leur donnera en échange un billet d'une forme particulière et sera pour elle un engagement de payer 1000 sequins, si vous voulez, au porteur et à vue. Mais, me dira-t-on, pourquoi donnez-vous un billet en échange d'un effet de commerce que vous avez escompté. Si la personne qui s'est adressée à vous a besoin d'argent, elle viendra se faire rembourser tout de suite. Pas du tout, Messieurs ; cette personne ne recevra point un billet dans un bureau pour aller en toucher le montant dans le bureau voisin, parce que le billet de mille sequin est commode, facile à transporter et à cacher, et qu'on est toujours sûr de l'échanger pour 1000 sequins à cause de la confiance que tout le monde a dans la solvabilité de la banque. Aussi ne cherche-t-on à échanger un billet que lorsqu'on a besoin de fractionner la somme pour de petits paiements. Encore dans ce cas, la banque peut-elle donner des coupons de 500 sequins et même de 250 en province ; ce sont ces petits billets qu'on échange de préférence.

Dans quelle proportion la banque peut-elle émettre des billets relativement au numéraire qu'elle possède ? En se basant sur des observations de plusieurs années, et en comptant le nombre des remboursements qui se sont faits terme moyen dans les termes ordinaires, bien que des dépenses puissent varier d'après une foule de circonstances, on a vu qu'on pouvait émettre des billets pour une somme quatre fois plus forte que la provision en espèce et qu'une banque au capital de cent millions pouvait avoir une circula-

tion de quatre cent millions. Mais, dira-t-on, si un beau jour, on venait à demander à cette banque l'échange en argent de 200 millions ? — Il n'y a pas d'exemple d'un événement semblable, je dirai même d'un pareil malheur. Admettons tout de même le contraire. La banque aurait dans ses caves son capital de 100 millions, plus avec un peu de temps, le montant des effets à diverses échéances qu'on lui aurait donnés en échange de ses 300 millions de billets. Ces effets ne sont qu'à trois mois [...] Il faudrait donc, pour que la banque ne pût pas payer tous ses billets, que les trois signatures de chaque effet qu'elle a reçu en échange fussent insolvables. Or vous savez combien les maisons de change sont méticuleuses ; sur trois ou quatre cent millions que la plus petite eut à traiter, elle n'a eut, d'après son compte-rendu il y a quelques mois, que deux cent VE en souffrance, et encore avait-elle espoir de ne pas les perdre. C'est un fait de cette nature qui faisait dire à M. Sargubot que les maisons de change ressemblaient à des compagnies d'assurance qui n'assuraient que ce qui ne risquait rien.

Les profits de la maison de change sont bien simple. Si avec cent millions, elle escompte pour quatre cent millions à quatre pour cent, en donnant en échange de effets qu'elle admet à escompte des chiffons qui ne lui coûtent que 4,50 VE et qui lui servent pendant six ans, elle bénéficie quatre pour cent sur son capital de cent millions et sur les trois cent millions fictifs, profits dont il faut déduire le loyer de son hôtel et ses frais de bureaux.

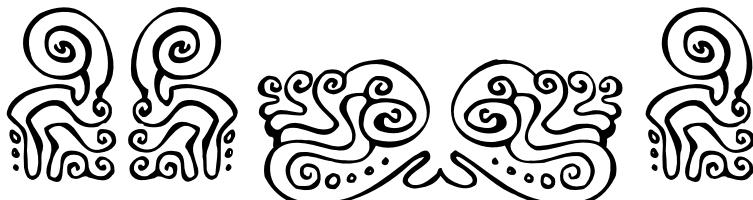
Si les maisons de change se trouvaient toujours dans le cas où nous venons de la supposer, tout le monde comprend qu'elle ferait de grands bénéfices tout en rendant d'immenses services.

Les avantages de la maison de change seraient :

1° Pour le public, de faciliter les paiements en faisant disparaître l'inconvénient du transport des sommes en espèces, lourdes, encombrantes, etc. ;

2° Pour le commerce, de multiplier les affaires, en faisant servir à une opération nouvelle les fonds engagés dans une opération non encore consommée ;

3° Pour le pays, en augmentant sa force productive, par l'accroissement de son capital circulant ;





4° Pour les actionnaires, en prélevant des commissions sur toutes les négociations à l'escompte, qui ont été soldées avec des billets coûtant 4,5 VE de fabrication et représentant 1000 VE de capital.

Mais les maisons de change se mettent rarement dans les circonstances nécessaires pour opérer ces résultats. Il y eu des époques où elles laissaient chômer dans ses caves des sommes inimaginables. Cela leur est arrivé quand elles eurent peur ; et les maisons de change ont souvent peur.

[...] Comme je vous le disais tout à l'heure, l'émission des billets doit avoir une certaine limite. Supposez, comme cela est arrivé en Sostrie, qu'une banque émette avec un capital de 100 millions, pour 1200 millions de billets ; qu'arrivera-t-il ? — Il arrivera toujours, et l'expérience est là pour le prouver, que les remboursements se présenteront en foule, et que la banque qui aura trop largement accordé sa confiance, se trouvera en déficit après avoir écoulé ses capitaux disponibles, et sera obligé de suspendre ses paiements. C'est en pareil cas que M. de Silismondi a raison. Mais désormais de pareilles fautes ne peuvent plus être commises, même sur Forge, car on peut aujourd'hui prévoir dans une circonstance donnée ce qui arrivera, tout comme les médecins peuvent se rendre compte d'une maladie dont ils ont bien déterminé les symptômes.

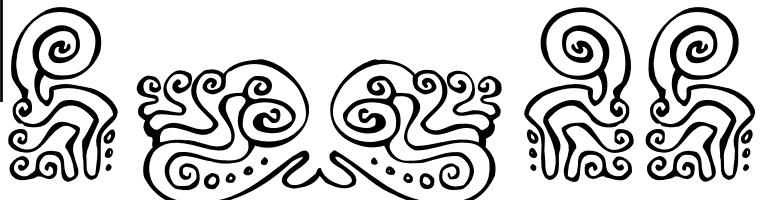
[...] Je bornerai là les considérations sommaires que je voulais vous soumettre sur les effets que les crédits et les banques ont eus sur notre société moderne ; elles suffiront pour vous expliquer certains phénomènes dont vous ne vous étiez peut-être pas rendu un compte exact. Vous avez vu en effet, qu'en multipliant les capitaux, le crédit avait fait augmenter le prix des choses et diminué les revenus, ainsi que l'intérêt de l'argent, et vous avez pu comprendre comment certaines fonctions autrefois recherchées étaient devenues une charge plutôt qu'un avantage, ce qui avait rejeté un plus grand nombre de bras dans le travail. C'est encore par la même cause que les propriétés ont passé des mains des anciens seigneurs, qui ne faisaient plus rien pour augmenter une fortune patrimoniale que la force des choses diminuait chaque jour, entre celle de

marchands et d'industriels enrichis par le travail. Il y a là l'explication de toute une révolution sociale accomplie de nos jours, et à laquelle on ne peut assigner d'autre cause.

[...] Je vous ai montré comment deux économistes également distingués, MM Silismondi et Graciado, avaient émis et soutenu des propositions tout-à-fait contraire sur la monnaie et le papier. D'après ce que je vous ai dit sur les deux systèmes, dont l'un est exclusif pour les métaux précieux et l'autre pour les billets et le crédit, vous avez pu voir, en rapprochant ces doctrines des règles que nous avons déjà posé, qu'il ne s'agissait pas de prendre parti pour l'un des deux champions. Vous devez vous souvenir, en effet, que j'ai dit que la monnaie métallique était la monnaie par excellence, parce qu'elle était à l'abri des fraudes et que sa quantité ne pouvait jamais être augmentée ou réduite subitement dans de fortes proportions, les variations insensibles auxquelles elle était soumise, n'étaient pas susceptibles d'apporter des troubles dans les relations commerciales : j'ai ajouté ensuite que l'emploi exclusif des métaux précieux, comme intermédiaires des échanges, présentait l'inconvénient de limiter les affaires au chiffre du capital en numéraire possédé par chaque nation. Quant aux billets de crédit, j'ai reconnu l'avantage qu'ils offraient de donner du stimulant aux affaires, de faciliter les rapports commerciaux ; mais j'ai dû appeler toute votre attention sur la facilité avec laquelle on pouvait, en abusant du droit d'émission, bouleverser et détruire en quelques mois le crédit public et les fortunes privées. »

### Monnaie de papier et papier-monnaie : une nouvelle théorie

« Les événements survenus au royaume d'Autrelles en l'an 1392 sont assez importants pour notre étude pour je crois mon devoir de revenir dessus. [...] La Banque national d'Autrelles, grand établissement financier de cette noble nation, fut contraint par le gouvernement, pour lequel il remplit les fonction de collecteur d'impôts, de lui faire des avances considérables sur les revenus publics. Les billets sortis par





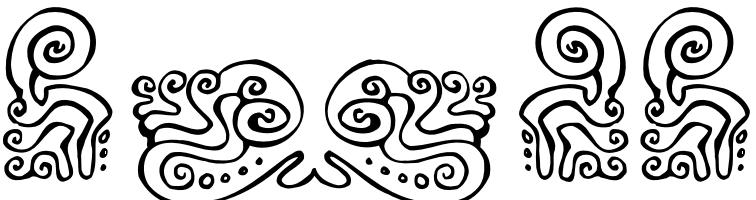
cette voie des mains de la banque pour passer dans celle de l'administration, servirent à celle-ci, non pas à entreprendre des travaux publics, mais à solder des employés, des marins, des soldats ; c'est-à-dire des citoyens qui ne gardent pas les billets, mais les changent de suite pour solder des achats moindres que leur quotité. Les billets ne servant plus à l'escompte des valeurs industrielles et ne circulant pas, furent présentés au remboursement dans une proportion beaucoup plus forte qu'autrefois ; de telle sorte que la réserve ordinaire, c'est-à-dire du tiers, devint insuffisante et qu'il fallut à la banque, pour faire face à toutes les demandes d'espèces qui lui étaient adressées chaque jour, maintenant toujours autant d'or dans ses coffres qu'elle avait de billets en émissions.

Tant qu'elle resta dans ces limites, elle continua de fonctionner, non plu, il est vrai, comme banque de circulation, mais du moins comme banque de prêt à très courte échéance. La position devint plus grave et la banque fut sur le point de suspendre entièrement ses opérations, lorsque les besoins du gouvernement, ayant forcés celui-ci à lui demander de nouvelles anticipations sur les revenus publics, elle ne put les effectuer qu'en billets de nouvelle création qui n'étaient représentés par aucune augmentation de son capital en numéraire. De toutes parts, il arrivait des demandes d'espèces auxquelles on ne pouvait satisfaire, et les choses en vinrent à ce point que le Sixte Deux Nouvel 1392, dernier jour du paiement en espèces, il n'y avait en caisse que 1,272,000 sigiles – la monnaie autrelienne – et tout annonçait que des demandes bien plus considérables pleuvraient sur la banque le Prime suivant. Les directeurs étaient aux abois, et le gouvernement (qui avait poussé la banque à cette extrémité) ne savait quel parti prendre. Il se décida néanmoins, et, dans la journée de Septime, il fit publier un ordre de conseil qui défendait aux directeurs de payer leurs billets en numéraire, jusqu'à ce qu'on eût pris l'avis du roi. Il fut décidé alors de maintenir cette restriction durant tout le temps de la guerre, et de ne la lever que six mois après la signature d'un traité de paix définitif avec l'Empire de Kargarl.

Les banquiers, négociants et marchands de

Nessen et de Berles firent alors preuve dans cette circonstance d'autant de patriotisme qu'en avaient montré ces mêmes classes cinquante ans auparavant. La confiance étant rétablie, le gouvernement et la banque surent la conserver en apportant des limites à la faute qu'ils avaient commise ; s'ils ne remboursèrent pas les billets en circulation, du moins n'en émirent-ils pas de nouveaux ; et le papier se maintint, sinon tout-à-fait au pair de l'or, du moins fort peu en dessous : il faisait à lui seul presque tout le service de la monnaie, et il continua jusqu'au Prime-2 Pleine 1397, époque à laquelle l'acte de reprise des paiements en espèces reçut son exécution.

L'économiste autrellien Galasber s'autorisa de ce fait pour soutenir dans ses ouvrages, et notamment dans celui qu'il publia sous le titre de : PROPOSITIONS POUR UNE MONNAIE ÉCONOMIQUE ET SÛRE, que le numéraire n'était point indispensable, puisqu'on avait pu le suppléer sans inconvénients trop graves, justement pendant une période fort difficile, celle de la guerres soutenue contre l'ennemi impérial. [...] Il partit de là pour proposer de créer des billets jouissant du droit de remboursement mais qui fussent en réalité à l'abri de l'exercice de ce droit. Il avait imaginé pour obtenir ce résultat, de faire rembourser les billets dont il s'agissait, non pas en espèces monnayées, mais en lingots ; de telle sorte que tant qu'ils n'excédaient pas les besoins de la circulation, les porteurs n'auraient aucun intérêt à demander le remboursement puisqu'il eût été incommodé ; et comme en effet, ils eussent pu ne le faire que dans cette hypothèse, il y avait dans cette organisation une double garantie : celle de la banque contre des exigences sans fondements de la part des porteurs de billets, et celle du public contre les trop fortes émissions ; les uns étant punis de leurs caprices, en cas qu'ils en eussent, par un paiement en matières d'une valeur réelle mais incommodes, et ne pouvant servir qu'à des opérations de banque ; et l'autre étant sans cesse menacée d'un prompt châtiment, c'est à dire d'une forte demande de remboursement, en cas de trop fortes émissions. La monnaie métallique se trouvait ainsi complètement bannie des affaires, elle n'exista plus que pour sol-





der les consommations du jour, et seulement entre les mains des particuliers et des marchands de bétail.

Ce projet assez bien conçu, ne fut pas adopté et demeura dans le domaine de la théorie. Peut-être fut-on arrêté par une crainte très fondée. On a pu en effet se dire que l'acte du roi qui ordonnerait le paiement en lingots, pourrait être remplacé dans un moment de crise par un acte semblable à celui de 92, qui supprimerait ce remboursement et convertirait, comme à cette époque désastreuse, la monnaie de papier en papier-monnaie. [...] »

Il est à noter que les Maisons de change exilées, encore peu présentes sur Forge à cette époque, se montrèrent pleine de subtilités. Sans voler nominalement au secours de la nation ébranlée par cette crise monétaire, les Maisons de changes présentes – et au premier rang desquelles la Pan-forgienne d'investissement – firent savoir qu'elles acceptaient les billets de la banque nationale pour les transactions entre le royaume d'Autrelles et Exil, s'assurant par là une confortable réputation auprès des industriels et commerçants autelliens, mais aussi auprès du gouvernement qui pouvait ainsi continuer ses projets politiques et militaires. C'est sans doute à cette finesse d'esprit et à ce sens de l'avenir des maisons de change exilées que l'on doit le gouvernement pro-Exil aujourd'hui en place à Nessen.

## À propos du crédit

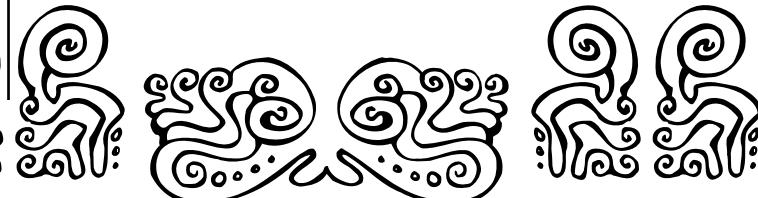
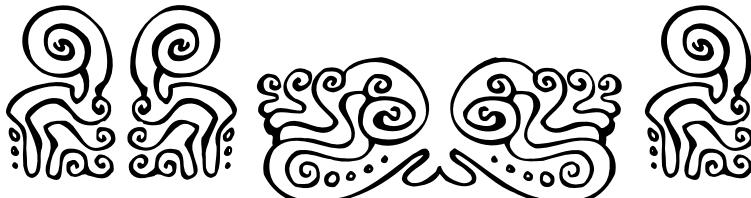
« Chose remarquable, presque tous les écrivains qui ont publié des ouvrages sur le crédit n'ont pu rester dans le vrai et ont exagéré, les uns ses avantages, les autres ses inconvénients. Je vous ai déjà signalé les erreurs de Silismondi et de Graciado, je vous parlerai encore d'un économiste exiléen, M. S. de Weltz, auteur du livre curieux ayant pour titre LA MAGIE DU CRÉDIT DÉVOILÉ, dans lequel il cherche à établir que le crédit multiplie toujours les capitaux. Je crois qu'il y a là une exagération des effets du crédit, qui semble bien en effet produire un doublement des val-

eurs, mais qui en réalité n'a pas ce résultat ; car il n'y a que la valeur empruntée qui soit réelle.

Ainsi un homme prête 20,000 VE à un autre ; il n'y a de positif que les 20,000 VE prêtées, quoique le prêteur puisse faire de paiements avec les billets à ordre de l'emprunteur, par voie de cession avec endos.

Ce billet circule en vingt mains et peut faire vingt paiements ; mais il faut toujours qu'il y ait une valeur réelle, un enjeu, dans ce mouvement de circulation ; soit les marchandises qui ont été vendues à terme contre les billets en question ; soit l'argent qui a pu être avancé contre ces dits billets. Dans les deux cas, les effets du crédit se comprennent fort bien et n'ont rien de magique.

Quelques personnes ont proposé de faire servir le crédit à la construction des canaux, des routes, des chemins de fer, etc. ; je ne crois pas qu'on puisse l'essayer avec succès. Il suffit pour s'en convaincre de bien pénétrer le caractère essentiel des billets ; ceux émis par les banques aussi bien que ceux souscrits par les simples particuliers, doivent toujours être exigibles à un très court délai près. Quand un établissement public ou un particulier faisant fonction de banque avancent de l'argent, la valeur de ceux-ci doit être représentée en caisse par des effets à échéance très rapprochés ; ils ne peuvent donc verser leurs fonds dans une entreprise d'où ils ne pourraient le retirer promptement : les travaux publics, les constructions de maisons, ne peuvent être ainsi commandités par eux. Qu'un propriétaire, par exemple, emprunte 100,000 VE à une banque ou à un capitaliste contre ses billets ; et qu'il les emploie à bâtir une maison, à payer ses ouvriers, ses entrepreneurs. Si, ce qui arrive fréquemment, sa maison n'est pas habitable à échéance des billets, ou que, terminée, elle ne soit pas encore louée, le propriétaire ne pourra remplir ses engagements : et la banque se trouvera avoir en main des non-valeurs. Elle sera obligée, pour se faire rembourser, de recourir à l'expropriation ; c'est-à-dire de se soumettre à toutes les lenteurs et les formalités qu'entraînent les régimes hypothécaires ; et après une attente de quinze ou dix-huit mois, elle vendra la maison, au-dessous de ce qu'elle aura coûté, elle sera en perte sur ses avances





et le propriétaire sera ruiné. Le même raisonnement est applicable aux travaux d'usine, aux creusements de canaux, constructions de routes ; l'époque de leur mise en activité est fort éloignée, leurs revenus sont incertains ; ils engagent d'ailleurs des capitaux considérables et le propre du crédit est, nous l'avons vu, de ne servir que pour les affaires commerciales, et de ne représenter que des capitaux circulants : il n'a en réalité d'autre service à remplir, que d'escompter les profits des entreprises ; il ne peut reposer que sur des effets représentant des opérations profitables.

Les exiléens ont parfaitement compris ce caractère du crédit ; et sans essayer de l'appliquer à des entreprises auxquelles il ne convenait pas, ils en ont tiré tout le parti possible en le faisant servir aux opérations pour lesquelles il est propre. Le plus curieux exemple qu'on puisse citer est celui des Certificats de garantie qui servent à mobiliser les marchandises en entrepôt.

Lorsqu'un navire venant de l'étranger arrive à Exil, il se range dans les docks ou bassins des entrepôts. Sa cargaison est déchargée au moyen de grues et placée, suivant sa nature, dans les différents étages de l'édifice. Toutes ces manipulations ont lieu par les soins de la compagnie concessionnaire du Dock, et sans l'entremise du propriétaire qui se borne à recevoir des mains des entrepositeurs un certificat de garantie, constatant l'espèce et la quantité des marchandises composant le chargement du vaisseau. Avec cette pièce, il vend ou cède, engage ou emprunte à des tiers ; le tout par simple voie de délégation et d'endos. La marchandise reste en entrepôt, et change souvent plusieurs fois de maîtres avant de sortir pour être livrée à la consommation ou même réexportée. Le certificat de garanti remplit ici les fonctions d'une lettre de change payable à vue ; comme elle, il engage livraison à présentation ; en cas de prêt ou avance non remboursée, il donne au créancier le droit de vendre à la criée jusqu'à concurrence de la somme engagée.

Les certificats de garanti jouissent sur la place d'une confiance supérieure peut-être aux lettres de change et billets à ordre, parce qu'on est toujours certain qu'ils représentent une valeur réelle ; tandis qu'il arrive parfois que les billets, contrairement au principe qui

les régit, sont souscrits de complaisance, c'est-à-dire par des hommes qui n'ont rien et ne doivent rien, au profit de créanciers imaginaires qui n'ont rien avancé. Ces valeurs circulent quelques temps et servent d'ordinaire à des fripons pour tromper d'honnêtes négociants, qui les reçoivent en paiement de marchandises très réelles, vendues ensuite à vil prix par les escrocs qui se les sont procurées de cette manière, et qui se gardent bien d'acquitter leurs engagements à échéance.

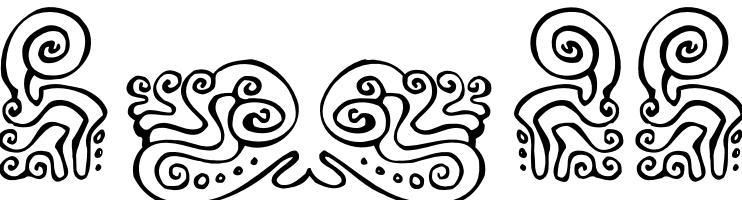
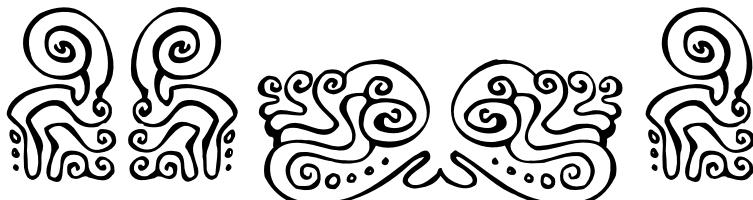
C'est alors le marchand qui a livré, qui est encore obligé de rembourser si, comme cela arrive fréquemment, il a passé la fausse valeur à un confrère ou à son banquier. Le crédit le plus solide se trouve ainsi ébranlé, et par une erreur qu'il faut déplorer, on a vu quelques fois des négociants ainsi compromis par des voleurs, recourir à des moyens semblables pour se tirer d'embarras ; tirer sur des étrangers, sur leurs commis par exemple, des traites avec lesquelles ils font de l'argent, mais que, si les affaires ne sont pas heureuses, ils ne peuvent pas toujours rembourser à échéance. Les premiers ont commencé par être fripons, ceux qu'ils ont trompé finissent quelquefois par le devenir ; les uns et les autres ont abusé du crédit, et méconnu les règles qu'on doit suivre dans son emploi.

Quand, au lieu des particuliers, ce sont les gouvernements qui commettent cette faute, et créent des valeurs fictives, c'est-à-dire qui ne représentent pas des objets réels et ne sont pas garantis par eux ; ils vont également à la banqueroute. Seulement, avant d'y arriver, ils cherchent à abuser de la force qu'ils ont entre leurs mains, pour imposer au public comme bonnes les valeurs qu'ils ont émises, non pas toujours sans motifs, mais du moins sans garanties : leur monnaie de papier devient ainsi du papier-monnaie, le premier étant remboursable, le second ne l'est plus. [...] »

## En manière de conclusion

« Je finirai par quelques considérations générales, qui seront comme le résumé de ce que j'ai eu l'honneur de vous dire à propos des monnaies et du crédit.

La monnaie métallique est une marchandise comme tout autre, qui a l'avantage d'être très divisible, inaltérable à l'air, à l'humidité et au feu. Sauf les usages





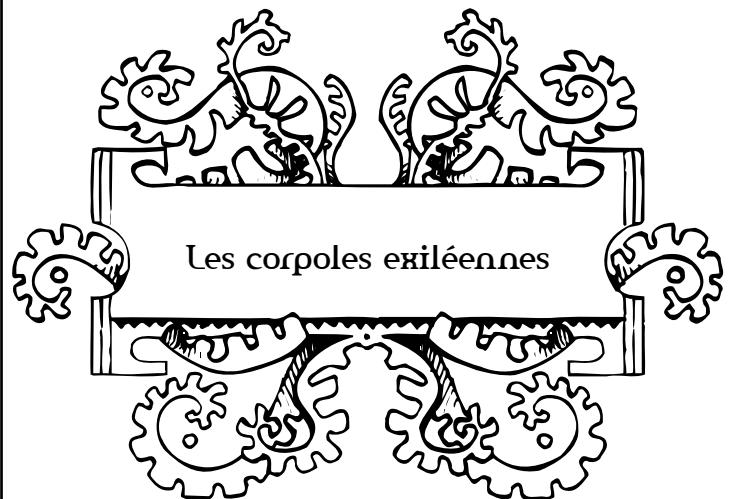
domestiques ou d'art, l'or, l'argent et le sélénium valent moins que le fer et la houille. Toutefois, si on peut les suppléer par du papier, il est impossible de s'en passer pour les appoints.

La monnaie de papier ne doit point être employée pour de trop petites sommes, et la division ne peut pas dépasser sans inconvenient un certain niveau. Bien qu'il n'y ait rien d'absolu dans cette question, on peut aujourd'hui admettre dans des billets de 100 VE ; mais je crois qu'il y aurait danger à descendre plus bas, surtout s'ils arrivent à représenter le salaire des ouvriers. La monnaie de papier est destinée à servir et à faciliter le commerce ; elle doit donc rester dans les mains des hommes d'affaires, et ne jamais intervenir dans les rapports du marchand avec le consommateur. Cependant, il faut avouer que cette règle n'est plus aussi générale sur Forge, mais dans l'état actuel de la circulation, il ne faut guère dépasser la limite posée par les maisons de change exiléennes qui est de 100 VE.

Il faut reconnaître encore que le crédit ne peut s'appliquer qu'à des opérations réelles, dont les valeurs sont promptement réalisables et que dans l'état actuel, il est difficile de le faire servir à l'agriculture et aux grandes entreprises de travaux publics ou d'industrie.

Les banques de circulation ou d'escompte – appelées maisons de change sur Exil – doivent éviter les abus d'émission qui ont causé tant de désastres. Ces émissions doivent être réglées par la confiance publique et dans tous les cas, ne jamais dépasser le triple du fond social.

Je vous remercie, Messieurs, de votre attention. »



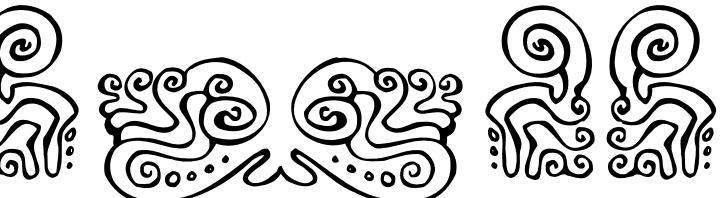
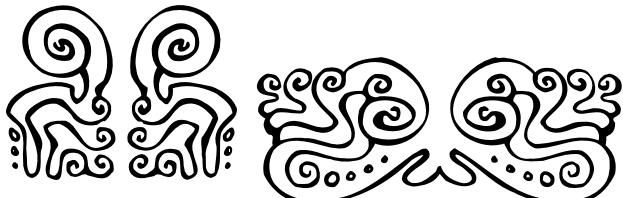
### Les corpoles exiléennes

Posez la question à n'importe quel Exiléen sur n'importe quelle passerelle : pour tous, la puissance économique exiléenne s'incarne sans conteste dans ses corpoles. Si ensuite vous tentez de les sonder pour découvrir ce qu'ils savent, ce qu'ils connaissent de l'histoire et du fonctionnement de ces corpoles, vous n'obtiendrez qu'un silence embarrassé ou quelques généralités et lieux-communs.

Cet article va s'attacher à vous éclairer sur ce que sont les corpoles et la manières dont elles fonctionnent. Elle proposera aussi une lecture politique et sociale de l'action de certaines d'entre-elles, les plus connues.

### Rappel historique

La Cité d'Acier a vécu dans la plus parfaite et la plus totale autarcie durant des centaines, des milliers d'années. Son économie et sa politique ont été modélées par ces conditions sévères, où seuls les fantômes des lektres maintenaient tendu le désir des hommes de progresser, de s'améliorer et de contrôler leur environnement. Quand ce désir primal eut disparu, il resta l'habitude, la routine et une dynamique que ne soutint plus pendant longtemps aucune énergie sociale ou affective. C'est durant ce « temps du vide » que les patriarches exiléens abandonnèrent leur main-mise politique sur la cité, comprenant sans doute qu'ils n'étaient plus que les restes d'une ancienne nécessité, une vilaine habitude peut-être. On peut saluer ici leur abnégation :





ils auraient pu rester les maîtres de la cité et ignorer les principes fondateurs de la Concorde sociale, mais ils l'auraient précipité bien plus vite dans les abîmes de la décadence et du Détachement. S'ils conservèrent leur empire financier – essentiellement les capitaux nécessaires à l'entretien des productions vitales pour la survie de tous (agroalimentaire et flottilles de pêche, textiles, fers et aciers, ciments et pierres, charbons de bois et suif) – ils ne changèrent pas pour autant les pratiques commerciales ou industrielles, continuant de favoriser les petits ateliers, les petites charges auprès des milliers de clients de leurs Maisons de change.

Le choc salvateur – celui qui allait redonner à la cité sa dynamique perdue – eut lieu lors de l'ouverture des Portes d'Airain. Comprenez-le : Exil avait désormais accès à un univers complet, à la population dix ou vingt fois plus importante que celle de la lune noire !

Pour les patriarches, comme pour le reste de la cité, cet avenir qui se profilait était une chance à saisir. En l'espace de dix ou quinze ans après l'ouverture des premières négociations entre les Forgiens et les Exiléens, toutes les pratiques industrielles et financières de la Cité verticale furent bouleversées et finirent par atteindre la forme corporitaire que nous connaissons.

Ce changement peut se comprendre : d'une part, l'accès à de nouvelles ressources permettait à l'économie exiléenne de découvrir de nouveaux produits, de résoudre certains problèmes critiques (par exemple, la lumière fournie par le suif laissa place à celle, plus propre et plus claire, du gaz fourni par la houille forgienne), d'étudier de nouvelles formes de production industrielle grâce à l'apport de matériaux légèrement différents (métaux notamment, dont les qualités étaient variables et permettaient d'autres applications) ; d'autre part, les marchés forgiens multipliaient par vingt, par cent, les possibilités d'écoulement des produits exiléens, entraînant un enrichissement considérable de la cité et de ceux qui étaient en position d'en profiter. Mais pour cela, il fallait de nouveaux rapports, de nouvelles méthodes – ou plus exactement, un renforcement des relations ancestrales qui existaient entre tous les acteurs économiques d'Exil.

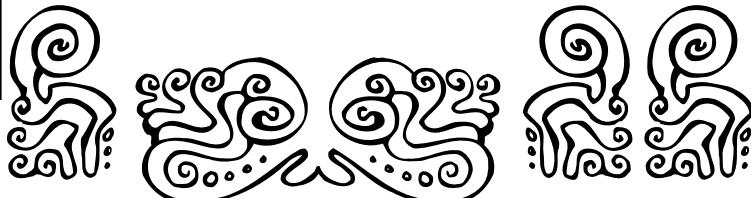
## Les corpoles

Corpole est une contraction passée dans le langage courant de « corporation métropolitaine ». Ce terme, initié par le journaliste économique Faul Péval en 55, désigna tout d'abord les nombreux clients des grandes Maisons de change puis, bientôt, toute la nébuleuse économique qu'ils représentaient – financiers, industriels, investisseurs, aventuriers capitalistes, ingénieurs et inventeurs.

Dans un ouvrage paru en 62, Péval nous explique que « la seule définition que l'on peut réellement donner au terme corpole est : liens d'honneur et d'intérêt qui unissent les capitalistes exiléens au sein de familles de cœur. » C'est certes draper les corpoles d'une certaine aura romantique, mais cela correspond bien à l'idée capitaliste que le progrès ne vaut que s'il est partagé par tous – et un peu plus par certains. Il ne fallait certainement pas attendre de Péval qu'il ait un jugement critique – ne fut-il pas élu au consistoire civil sur une liste du Parti Industriel ?

Pourtant, la définition de Péval ne manque ni d'acuité, ni de justesse. Les corpoles sont effectivement une représentation abstraite des liens qui unissent entre eux des familles de financiers et d'industriels. Mais il serait bon d'ajouter que les principaux financiers de ces familles sont les Maisons de change et, derrière elles, les patriarches. Ainsi, chaque corpole est, de facto, affiliée selon l'ancienne règle du clientélisme ploutocrate, à une famille patriarcale de première importance.

Bien entendu, cela ne signifie pas que l'action de chaque personne engagée, peu ou prou, dans une corpole est dictée par le patriarche. Celui-ci oriente la politique économique générale et les méthodes de chaque corpole grâce à son organe d'aide et de contrôle, la Maison de négoce. Mais il faut bien ici comprendre que l'on parle d'une nébuleuse constituée de milliers de personnes. Les familles nobles ne sont comptables d'aucune d'elles ni d'aucune de leurs actions. Tout au plus, peuvent-elles, par les filières de pressions normales dans de tels nœuds, influer sur certaines décisions ou obtenir des conciliations... Mais l'important, n'est-ce pas, est que tout soit toujours payé en temps et en heure à la Maison de change lorsque celle-ci garanti





les transactions. Il est, à notre avis, de la plus haute importance de saisir la nature profonde des corpores : ce ne sont pas des jouets entre les mains des patriarches mais bel et bien des entités vivantes dont ils tentent de retirer les bénéfices nécessaires à la préservation de leur pouvoir et de leur train de vie. Ainsi, les patriarches pèsent-ils de tout leur poids pour que les règles soient respectées et garantissent – par la projection de leur force et de leur pouvoir – que tous les membres d'une corpore respectent les règles morales en vigueur à l'intérieur de la celle-ci. Mais le pire n'est-il pas que les nobles dédaignent complètement ces affaires commerciales, laissant à quelques-uns d'entre eux – et à l'ensemble de la roture bourgeoise – le soin de leur apporter les ressources de leur vie futile et artistique ?

## Les maisons de change

Les Maisons de changes « sont des entreprises commerciales dont les seules ou principales opérations sont de recevoir, conserver et payer, emprunter et prêter des capitaux sous la forme de monnaie. Elles s'occupent aussi fréquemment d'acheter et de vendre, soit à leur propre compte, soit comme commissionnaires au compte d'un tiers, des titres dans lesquels la propriété est exprimée en monnaie, comme inscriptions de rentes, actions et obligations de sociétés anonymes ou en commandite, etc.. » (Dictionnaire du commerce et de la navigation).

Nous ne rentrerons pas dans les détails techniques des différentes opérations de banque et de la différence qu'il existe entre les Maisons de change, banques privées, et la Caisse administrative, banque publique. Nous vous renvoyons au passionnant cours d'économie industriel de M. le professeur Orthonase Blanqui Aîné, notamment à sa section sur les Maisons de change et leur fonctionnement. L'organisation interne des Maisons de change n'offre de même qu'un intérêt limité, tout au plus faut-il s'attendre à y rencontrer de nombreux caissiers et d'encore plus nombreux conseillers et interlocuteurs, réunis en « salons » où on échange informations et demandes...

Nous voulons simplement rajouter ici une petite précision utile à la compréhension du système cor-

politain. Nous l'avons vu, les familles nobles furent les premiers et les principaux actionnaires des Maisons de change. Avec le temps, leur participation effective – en terme de capital – s'est encore accrue, à tel point sans doute qu'on peut l'estimer à plus de 65% de la valeur brute de la maison. Les Donassernes possèdent même plus de 78% du capital de la Pan-forgienne d'investissement, ce qui les lie de la plus irréfutable des manières à toutes les opérations que soutient la corpore.

Cette part majoritaire se traduit toujours de la même manière : le conseil d'administration des Maisons de change est dirigé par le logothète de la maison patriarcale. Ce dernier définit la politique générale d'investissement et contrôle, autorise ou défend les prêts ou les aventures commerciales – la plupart du temps sur proposition de ses conseillers innombrables ou après des rencontres « fortuites » à l'opéra ou au restaurant.

## Les maisons de négoce

L'étude des Maisons de négoce est bien plus passionnant que celle des Maisons de change, car c'est ici que se niche l'âme profonde des corpores. D'ailleurs, les agents et employés des Maisons de négoce sont le plus souvent et le plus simplement appelés « corpoltains ».

Les Maisons de négoce sont, étonnamment, les seuls lieux de l'économie exilée où l'on ne produit rien, où l'on ne manipule pas d'argent, où rien de ce qui s'y fait n'a de finalité concrète. Elles sont nées, dans les années qui suivirent l'ouverture des négociation trans-éther, de l'obligation administrative de créer des structures qui officialiseraient les nouvelles pratiques financières et industrielles. Devant le bouleversement du monde que ne comprenaient pas toujours les capitalistes inquiets, des courtiers avisés surent utiliser leurs relations, leur ingéniosité, leur malice, leur sens de l'initiative, pour favoriser des contrats et des marchés, pour informer – en échange de commissions ou de rétributions – les acteurs économiques de la cité. Rapidement, ces « agents de la finance » trouvèrent des appuis auprès des dirigeants des Maisons de change





toujours à l'affût de profits ou de manœuvres gagnantes. Mais comment gérer la masse d'information et les demandes toujours plus nombreuses des clients des Maisons de change ? Et comment financer individuellement des aventures forgiennes coûteuses et risquées.

Le Consistoire se chargea de résoudre la question : à la fois pour éclaircir le jeu et pour obliger les nouveaux courtiers à respecter les hiérarchies existantes, il fut demandé à ADMINISTRATION l'enregistrement d'une loi exigeant l'organisation de cette nouvelle profession. Bien entendu, derrière cette loi, on trouvait les grandes familles patriarcales et les ténors de ce qui deviendrait le Parti Industriel.

En l'espace de quelques semaines, les premières Maisons de négoce rejoignaient officiellement le cercle des clients des Maisons de change. Le logothète était fort naturellement nommé à la tête de leur conseil d'administration. Le système de souscription de polices de services auprès des Maisons de négocios entérinait ensuite l'émergence des corpoles de M. Péval.

Les Maisons de négoce sont un modèle d'efficacité tranquille et de discréetion. Les corporolitains sont particulièrement fiers de pouvoir informer, présenter, lier leurs clients. Quand cela est nécessaire, ils savent aussi agir. Leur travail principal est l'information et le renseignement.

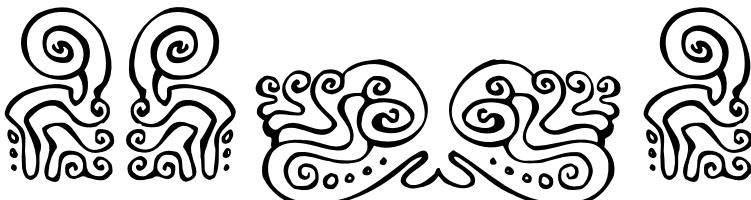
On trouvera donc au sein des Maisons de négoce une armée d'analystes économiques, de légistes, d'archivistes, d'auditeurs et de secrétaires. Leur mission est de collecter toutes les informations pertinentes sur leurs clients ou la concurrence, sur les contrats passés, sur l'état des productions de matière première, sur les conditions des transports, de la grogne sociale, etc.. Ils passent au peigne fin les publications et sondent leurs contacts au sein des différentes couches de la population exilée. Les « correspondants » font de même sur Forge. Tout cela est assez de travail pour occuper jusqu'à deux cents employés par maison dans la Cité d'Acier et presque le double sur Forge. Ce travail, pour essentiel, n'est pourtant rien que très banal. Il s'agit surtout, la plupart du temps, de savoir lire et écouter et de pouvoir effectuer des synthèses utiles et pertinentes. Il est confié aux jeunes corporolitains, les « cadets ».

Un deuxième niveau de responsabilité concerne ceux qui utilisent ces synthèses. L'information n'est rien si on ne sait pas quoi en faire. Les « aînés » ont acquis l'expérience et le savoir-faire suffisants pour être à même de traiter ces informations et les faire parvenir à ceux qui en ont besoin. Dotés d'un portefeuille de clients, ils les conseillent et les avisent au mieux, tenant régulièrement des réunions avec leurs collègues pour, si possible, coordonner des efforts industriels communs. Encore une fois, tout cela est assez technique et ne passionne souvent que des affairistes que le feutre des salons attire.

Quelques personnes au sein des Maisons de négoce ont un rôle assez particulier. On les nomme le plus souvent les « associés » car, même s'ils ont beaucoup de latitude et peu d'obligations, ils rendent des comptes directement au logothète. Les associés sont chargés d'aplanir et de gérer les difficultés sur le terrain. La plupart du temps, il ne s'agit pourtant pas de répondre à des urgences mais de les prévenir en ayant l'œil à tout, en veillant sur tout, en surprenant des détails qui auraient échappé aux aînés, en vérifiant des points obscurs, en s'assurant que les rapports suspects ne sont pas falsifiés. Il peut aussi s'agir parfois de faire pression sur les récalcitrants, sur les mauvais coucheurs ou les mauvais payeurs, ou régler des situations complexes qui pourraient faire du tort à toute la corpole et à sa réputation. Chaque associé possède une petite équipe de quelques hommes de confiance. Adepte du secret et de la discréetion absolu, ces agents corporolitains sont ceux dont le roman s'est emparé et qui semblent faire la pluie et le beau temps sur Exil.

## Les sept corpoles exilées majeures

Le tiers des transactions financières, le quart de la production manufacturière et un peu plus de la moitié des importations en Exil : voici les sept corpoles exilées les plus importantes. Leur nom usuel – quoiqu'il existe des exceptions – est celui de la Maison de négoce.



## Les corporitains en jeu

Le plus important lorsque l'on parle des agents corporitains – et notamment des associés – est de ne pas leur prêter plus qu'ils n'ont mais aussi de ne pas les sous-estimer. Le roman de gare exiléen a tracé des portraits flatteurs de ces corporitains, en leur prêtant des qualités proprement surhumaines d'agents indestructibles, intelligents, capables de tout. Il est clair qu'il faut des qualités indiscutables pour travailler dans les plus hauts niveaux des Maisons de négoce, mais comme pour tout, il s'agit surtout d'un travail d'équipe soigneusement préparé et méticuleusement accompli.

L'aléatoire et l'improvisation sont rarement des outils utilisés par les corporitains. Ils préfèrent s'appuyer sur des moyens

sûrs, même s'ils sont limités. Car les associés ne sont pas non plus la navale ! Ils ne bénéficient pas de budgets débordants, même s'ils sont confortables. Ils doivent rendre compte de leurs dépenses comme tous les autres, ne serait-ce qu'au seul logothète.

Les corporitains agissent toujours avec circonspection, dans le respect de la discréetion et – autant que possible – de la loi. La publicité n'est jamais un résultat envisageable. Seule compte la satisfaction des clients de la Maison de négoce.

Lorsque vous, Administrateur, envisagez l'intervention d'une équipe de corporitains au service d'un associé, mesurez bien leurs moyens, leur implication (jusqu'où ils peuvent ou veulent aller), les conséquences de leurs actes pour leur

corpole (qu'ils ne perdent jamais de vue) ou pour eux-mêmes. Il est arrivé que des associés caffouillent ou perdent la tête, entraînant leur Maison de négoce dans le scandale – mais le plus souvent, un autre associé aura su rattraper le coup, y compris de manière un peu brutale...

Un dernier point concerne les rapports des corporitains de maisons différentes. Sachez que le respect et la circonspection sont de mise. Le jeu corporitain est un jeu de Manigance, fin, délicat et subtil – ce n'est pas un jeu de massacre, car sinon l'esprit exiléen, prompte à la vengeance, ne saurait résister à transformer la cité en un culbuto géant !

## Ressources et puissance des corpoles

Chaque corpole a des moyens d'agir, des domaines de prédilection, des sources de renseignements. Ces éléments sont ce qui différencient réellement les corpoles sur le terrain, leur donnant plus ou moins de puissance. Il faut en tenir compte lorsqu'elles doivent agir...

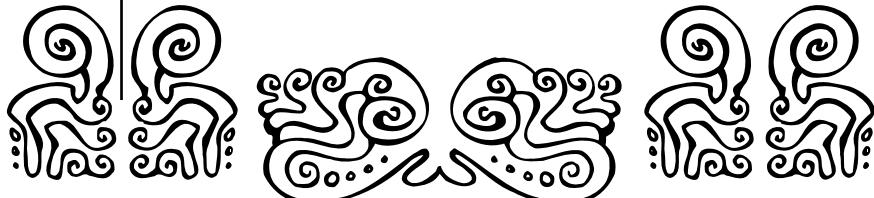
**Renseignements.** Toutes les corpoles n'ont pas des capacités identiques à connaître les petits et les gros secrets de la Cité d'Acier ou de Forge. Si les conditions économiques sont, plus ou moins, connues par toutes les corpoles, il n'en est pas de même pour d'autres sphères d'intérêt. Les faits divers et les polices, la justice, les milieux populaires, les milieux criminels, les milieux scientifiques, etc., sont autant de sources plus ou moins utiles, non seulement pour conseiller au mieux les investisseurs, mais aussi pour comprendre des motifs plus généraux qui échappent à ceux qui se concentrent sur un seul morceau de la tapisserie. On estime en général que les Maisons de négoce sont parfaitement au courant des éléments qui concernent directement les industriels qui ont pris police chez elles. Pour le reste, cela dépend des agents sur le terrain et du traitement de l'information.

**Logistique.** Les moyens matériels mis à disposition des corporitains sont très divers : cela va de l'immobilier aux moyens de transport, en passant par

l'équipement « classique » du voyageur, des scaphandres, des armes, des bijoux ou de l'argent, des abonnements chromatographiques, des accès à des parlophones, etc.. Si beaucoup de choses peuvent être assez aisément trouvées par l'emploi immoderé de l'argent, il en reste de nombreuses que l'improvisation, la précipitation ou la nécessité du secret mettent hors de portée, à moins de bénéficier d'une logistique adéquate – c'est-à-dire prévoyante.

**Ressources humaines.** De nombreux cadets et ainés travaillent dans les Maisons de négoce. Mais ils ne font pas toujours de très bons agents de terrain, ni des interlocuteurs informés. Les ressources humaines sont l'un des premiers soucis des agents corporitains. Ils ne doivent souvent compter que sur eux-mêmes. C'est le potentiel d'accès à des aides internes ou extérieures (dans divers milieux, par le biais de sympathisants ou de contacts grassement rémunérés) que recouvre ce domaine.

**Influence.** Lorsqu'une Maison de négoce décide ou veut quelque chose, quelles sont ses chances pour que la cité d'Exil en soit effectivement affectée ? C'est ce qu'indique ce domaine de capacité. L'influence peut bien entendu être politique, par le biais du consistoire restreint (action des familles partiarcales) ou le consistoire civil (action des élus manipulés ou intéressés, ou encore lobbying actif dans toutes les couches de la société).





**Accès aux ressources.** L'accès aux matières premières et aux sources d'énergie est un élément important de puissance et de stratégie. Comment, sinon, faire pression sur les autres corpos ou assurer sa propre autonomie politique, économique, industrielle ? Cet élément – peu utile directement aux agents sur le terrain – est essentiel lors de plans à grande échelle ou lors de négociations serrées.

### Maison des jardins suspendus

La maison des jardins suspendus appartient à la sphère d'influence des Aussame-Nerbois. L'essentiel de sa puissance et de ses occupations concerne l'océan Noir : de nombreux patrons de pêcherie, ainsi que des exploitants de mines et minières, ont contracté des polices auprès de la Maison de négoce. La MJS a aussi des intérêts dans d'autres domaines de l'industrie lourde : métallurgie, énergie, importation de matières premières destinées à la transformation. La MJS a ainsi un poids important dans la consommation quotidienne des Exiléens, notamment frumentaire.

### Compagnie des ombres

La compagnie des Ombres, appartenant aux Vriss'Cressances, est sans doute l'une des plus petites et des plus faibles des grandes Corpores exilées. Essentiellement tournée vers les industries militaires – armement, construction navale, équipements divers – la corpore souffre du manque de diversité de ses investissements. Pourtant, la montée en puissance des nations forgiennes et les nombreuses guerres qui se livrent sur la planète devraient rapidement changer cela, si les lois administratives qui régissent le commerce des armes voulaient bien s'adoucir. Pour l'heure, la compagnie des Ombres investi massivement dans la recherche aéronautique et possède les brevets d'une nouvelle invention : un métal tiré des argiles exilées, si léger que les aérostats pourraient doubler ou tripler de capacité d'emport !

### Pan-Forgiennne d'investissement

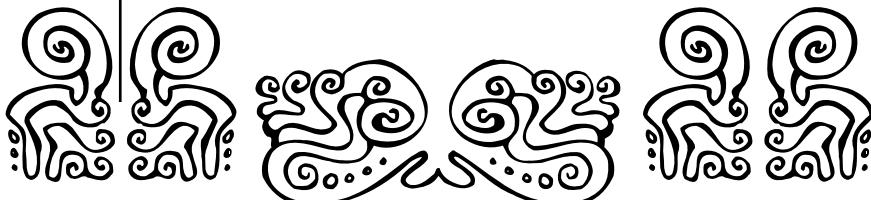
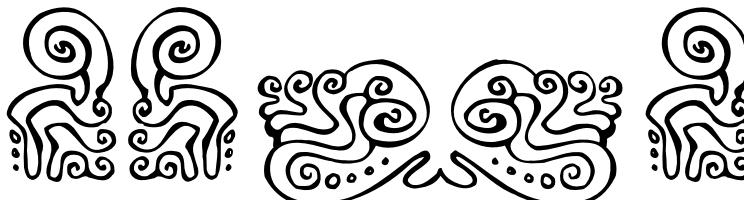
La PFI, maison de change des Donassernes, est fermement implantée sur le continent forgien tandis que sa présence exilée est à peine perceptible. Puissance financière et industrielle colossale, il y a peu d'importations ou d'exportations qui ne passent pas par elle. Son pouvoir occulte s'étend à travers toutes les nations de Forge – les moyens de pressions sont nombreux, bâtons et carottes, et les associés savent se montrer convainquant avec la plupart des dirigeants politiques ou économiques. Seule la république d'Autrans fait actuellement barrage à l'hégémonie de la PFI.

### Maison Bonascaldi

La maison Bonascaldi et le crédit ingénierique appartiennent à la sphère d'influence de la famille Kelernnes. Les investissements de la corpore sont importants dans plusieurs domaines techniques : les bâtiments et travaux publics d'une part (essentiellement la réalisations de commande du corps des ingénieurs civils) et les matériels de pointe de l'autre (instruments de mesure et de précision, automates, outils ingénieriques, matériels médicaux et scientifiques, etc.) Grâce à cela, la corpore réuni des entreprises présentes à tous les niveaux de la société, le plus souvent de petites tailles, tournées vers les innovations et la recherche. Le reste des investissements de la corpore concerne l'agro-alimentaire, notamment tout ce qui concerne les algues (pour l'alimentaire ou le médical.)

### Maison Trent

La corpore de la famille Marganne est à l'image de celle-ci : policée, discrète, polyvalente et possédant de nombreux réseaux d'influence et une clientèle étendue. Les investissements de la corpore sont particulièrement difficiles à comprendre, tant ils paraissent erratiques et peu homogènes. En fait, la puissance de cette corpore repose justement sur la multiplicité de ses clients : toutes les industries, tous les services y sont représentés, tant sur Exil que sur Forge.





### Compagnie Mallaussène

La compagnie Mallaussène est une corpole à l'ancienne. Agrégée à la famille Pham'Velker, elle a toujours subit les décisions conservatrices (rétrogrades disent certains) de leurs logothètes successifs. Ses investissements, tournés vers les entreprises lourdes et les petites entreprises familiales, ont été mis en danger par la montée en puissance des industries forgiennes, tandis que leur fidélité et leur soutien à de vieilles affaires périclitantes ont miné leurs assises financières. Le refus de moderniser certains ateliers, par nostalgie, a certainement coûté cher par la suite. Fort heureusement, le dernier logothète, sous l'impulsion du jeune baron Dixte, avait pu se lancer dans une série d'achats de gros navires trans-ether, lançant la corpole dans le transport maritime avec un succès notable. Mais les affaires restent fragiles. Quelques naufrages de trop et tout l'édifice corporitain pourrait s'affaisser de nouveau.

### Salons Chrisophanes

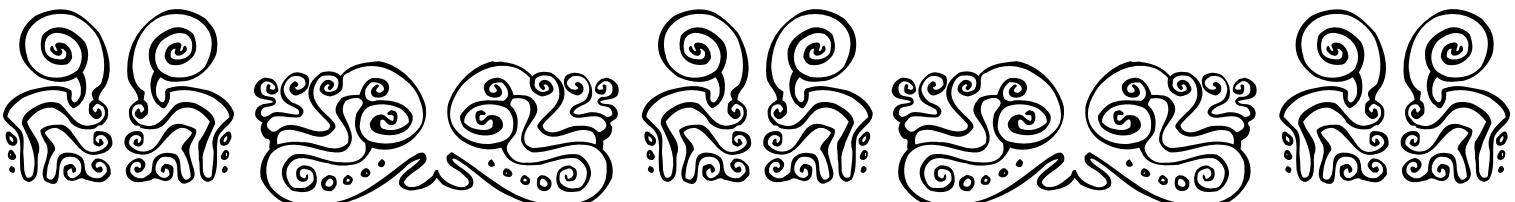
Ces dernières années, les salons Chrisophane, appartenant au patriarche Obre Ignisses, ont complètement restructuré leurs investissements et ont lancé d'importantes réformes dans les méthodes industrielles. Fortement implantés en Sostrie, les salons y ont testé les méthodes de production les plus modernes, imaginées par l'ingénieur Téloréforde et à l'origine de la révolution des IM. Désormais, ces pratiques sont généralisées dans les entreprises liées à la corpole, augmentant les gains et dépossédant un peu plus les ouvriers de leur fierté et leurs savoirs-faire.

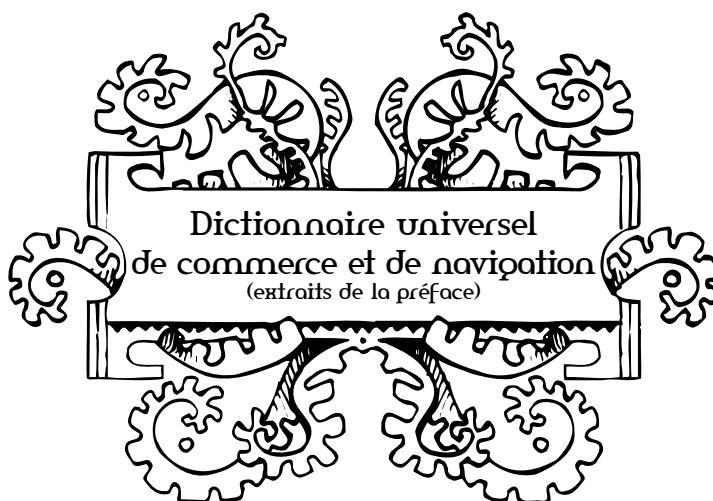


Chaque pays forgien possède sa propre monnaie nationale – la plupart des monnaies locales furent interdites ou remplacées au cours des âges et, s'il en existe encore, elles sont rares et peu usitées.

**Pays ..... Monnaie ..... Décimes ... Parité ..... Notes**

Exil .....	Valeurs exiléennes (Ve.)	Centimes	Sélénum
Empire de Kargarl .....	Thalers (Th.)	Or	
Royaume d'Autrelles .....	Sigiles (Sg.)	Oboles	Or
Ligues des duchés .....	Liards (Ld.)	Or	
Terres de Lonastre .....	Unitad (Ud.)	Or	Monnaie « régulière » faible
Sostrie .....	Sequins (Sq.)	Or	
Royaume de Talbes .....	Batz (Bz.)	Or	Pluriel Batzen
République d'Autrans .....	Républicains (Rep.)	Sous	Or
Royaumes rouges .....	Variable	Or	Utilisent la monnaie des voisins
Stances .....	Serstes	Or	Monnaie primitive et rare
Baronnies Scentennes .....	Denier de scovié	Or	
Protectorat de Scovié .....	Denier (D.)	Centimes	Or





*De nombreux articles du Keupon à Vapeur seront tirés de ce dictionnaire, aussi vous le présentons-nous ici.*

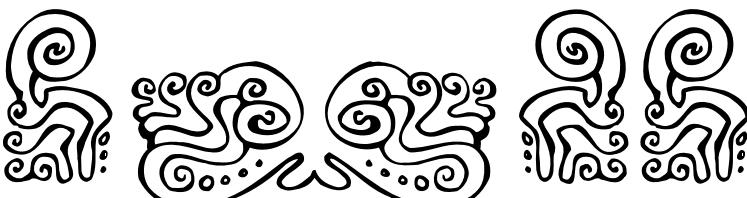
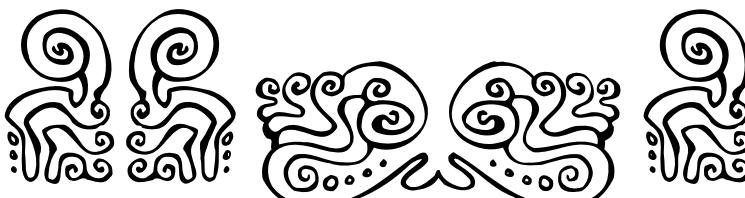
PRÉFACE AU DICTIONNAIRE UNIVERSEL,  
THÉORIQUE ET PRATIQUE DU COMMERCE  
ET DE LA NAVIGATION,  
LIBRAIRIE DE GUILLAUMIN ET CIE,  
BLOC 57-02-98, EXIL, 206  
SOUS LA DIRECTION DE MILÉMINE MESTRE DE VAN-  
GUARD, RETRAITÉ DE LA MAISON TRENT, ADMINISTRA-  
TEUR HONORAIRE DU CRÉDIT MARITIME D'EXIL.

Nous nous sommes proposé, par la publication de ce dictionnaire, de réunir en un seul recueil l'exposé de toutes les connaissances nécessaires à celui qui s'occupe d'affaires, qu'elle qu'en soit la nature et dans quelque pays que ce soit.

Ces connaissances sont nombreuses et variées ; car le commerce s'exerce sur une multitude infinie d'objets et de mille manières diverses. Le commerçant d'ailleurs, agité par les révolutions survenues dans l'industrie et dans les moyens de transport, stimulé par la concurrence et ayant un sentiment plus élevé de son rôle dans l'état social, ne doit plus s'enfermer pour sa vie dans la routine d'une étroite spécialité : la science lui est indispensable. Aujourd'hui, en effet, grâce aux inventions et aux perfectionnements de toute sorte qui sont introduits chaque jour ou qui reçoivent une application plus étendue, les conditions d'existence des

divers marchés sont incessamment modifiées, changées, bouleversées. Autrefois, on pouvait passer sa vie à acheter ou vendre certains objets déterminés dans un lien donné ; aujourd'hui l'on voit, de jour en jour, non-seulement transformer les anciennes marchandises, mais introduire des marchandises nouvelles, quelquefois d'un usage auparavant inconnu, plus souvent similaires de celles qui existaient déjà ; on voit de même s'établir chaque jour des cultures et des fabriques nouvelles, s'ouvrir de nouveaux débouchés qui appellent la formation de nouvelles combinaisons commerciales et assurent l'avantage aux plus instruits et aux mieux renseignés.

Cette extrême mobilité des choses commerciales et l'immense développement qu'elles ont pris depuis un demi-siècle, en rendant à peu-près inutiles les anciennes publications relatives au commerce, laissaient désirer un ouvrage qui répondît aux besoins de l'époque. En effet, non-seulement de nouveaux produits ont apparu sur le marché, mais les conditions auxquelles on obtenait les anciens ont été changées ; d'immenses voies de communication se sont ouvertes, des villes importantes se sont fondées ou des bourgades sont devenues des cités populeuses et marchandes ; des régions entières, presque inconnues ou sans importance commerciales, se sont peuplées et fournissent aujourd'hui la matière d'échanges considérables. Ainsi, depuis vingt ans, et pour ne mentionner que les faits les plus saillants et les plus connus, le daguérographe a introduit une industrie nouvelle et servi de base à des industries accessoires ; le sésame, l'arachide sont devenus des objets d'échanges dignes d'attention ; le commerce des grains, celui des cotonns, celui des laines et des lainages, celui des fers et de la houille, ont éprouvé de graves modifications. Dans la même période de temps, les voies de communications terrestres, fluviales et maritimes ont subit une révolution complète : des milliers de bateaux à vapeur, des milliers de verstes de chemin de fer ont été construits, et les diverses parties du monde ont été reliées entre elles par les fils magiques du téléchromatographe électrique. En même temps, de nouveaux centres commerciaux se sont ouverts. Qui s'occupait, il y a vingt-cinq ans, de Ossole,





de Mendiquette, de Keryana, de Nuline ? Qui pouvait alors songer aux débouchés que le commerce trouve aujourd’hui dans les Royaumes Rouges et sur l’île de Stance ? Qui pouvait prévoir l’ouverture des ports de Sycollmes, de Rimilne et de Passidorme ?

Des changements si graves dans le monde matériel n’ont pu manquer d’introduire une révolution profonde dans les idées et dans les habitudes. Le commerce embrassant le système tout entier avec plus de facilité et de puissance que dans les temps antérieurs, sa grandeur est devenue plus apparente, en même temps qu’il se trouve dans des conditions toutes différentes et qui exigent des commerçants actuels des connaissances dont pouvaient se passer leurs prédécesseurs. Les livres destinés au commerce de notre temps doivent être conçus à un point de vue plus élevé, plus universel, plus cosmopolite que les livres destinés à l’ancien commerce.



Pour établir le plan de ce dictionnaire, et déterminer l’étendue des renseignements qu’il devait contenir, nous avons dû considérer quel était le public auquel il s’adressait et quelles étaient les connaissances qui avaient, pour lui, un intérêt particulier. Notre public était assez bien indiqué par la nature même du commerce ; mais on compte dans cette industrie des classes nombreuses.

Ainsi, parmi les personnes mêmes qui font du commerce leur occupation spéciale ou principale, on distingue :

1° Les négociants importateurs et exportateurs qui ont à l’étranger, et dans les pays les plus lointains des correspondances et relations suivies, dont les opérations consistent, soit à faire venir du dehors les marchandises qui peuvent être, à l’intérieur, l’objet d’un placement avantageux ; soit à exporter et vendre au dehors les produits du pays ; soit même, le plus souvent, à réunir ces deux sortes d’opérations à la fois, de manière à faire rentrer, avec le plus de profit possible, les capitaux expédiés à l’étranger sous la forme de marchandises exotiques.

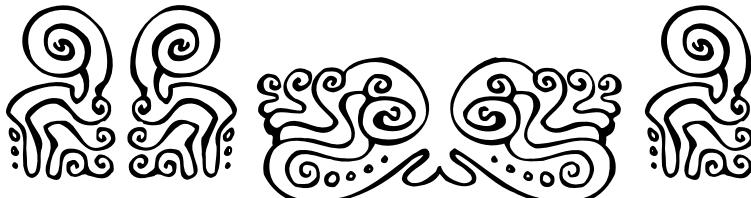
Ces négociants doivent connaître spécialement la géographie commerciale des pays éloignés, les

marchandises que consomme et produit chaque place de commerce, les usages et conditions de chacune de ces places, les formes d’achat et de vente qu’on y pratique, les facilités de retour qu’on y rencontre, les poids, les mesures et les monnaies dont on s’y sert. Pour expédier ses marchandises au dehors, le négociant doit savoir quels sont les marchés où il peut les placer à de meilleures conditions, quelles sont les diverses sortes et qualités demandées. Il doit connaître encore quel est le meilleur mode ou la meilleure forme d’emballage, selon les moyens qui existent sur le marché de destination. Il a besoin ensuite d’employer le roulage ou les chemins de fer, de faire expédier par la douane, d’embarquer les marchandises, de les assurer. Une fois à destination, ces marchandises, adressées à un consignataire ou commissionnaire, doivent être remises en entrepôt ou acquitter des droits de douane. Sont-elles vendues, il s’agit d’en employer le produit, soit en achat de marchandises du pays, destinées à être livrées au port de départ ou ailleurs, et qui donnent lieu à toute une nouvelle suite d’opérations analogues aux premières ; soit en achat de traites, monnaies, matières d’or, d’argent ou de sélénium propres à la négociation et à la vente. La seule énumération de ces actes du négociant exportateur indique une longue série de connaissances qui lui sont indispensables.

2° A côté des négociants qui font le commerce extérieur, on peut placer ceux qui opèrent sur de fortes parties de marchandises fournies, soit par l’agriculture, soit par les manufactures, soit par le commerce extérieur pour alimenter le commerce intermédiaire en rapport direct avec le consommateur. Sans avoir besoin de connaissances aussi étendues que ceux qui se livrent au commerce d’importation et d’exportation, les négociants en gros ont besoin de connaître plus spécialement encore les marchandises sur lesquelles ils opèrent et les marchés sur lesquels ils achètent et vendent.

3° Enfin les marchands en détail ont besoin de connaître un plus grand nombre de marchandises que les négociants proprement dits, et de les connaître plus à fond, d’être mieux en état de distinguer les diverses sortes, qualités et prix, de discerner les fraudes, etc.

4° Le commerce emploie constamment les ser-





vices de deux classes d'intermédiaires qui, par conséquent, se trouvent compris parmi les commerçants proprement dits. Ce sont d'une part, les banquiers, les commissionnaires de toutes sorte, les courtiers, etc. ; d'autre part, les armateurs et agents divers des transports par terre et par eau.

C'est à tort que les banquiers, commissionnaires et courtiers croient pouvoir jusqu'à un certain point se contenter de quelques connaissances spéciales ; des connaissances plus étendues leur sont fort utiles. Le banquier, par exemple, est très-intéressé à savoir en quoi consiste l'industrie des gens dont il escompte le papier et quelle chance met à sa charge la négociation de ce papier, il ne l'apprendra qu'en s'informant, au moins par à peu-près et en général, du caractère et de la forme des opérations auxquelles se livrent les commerçants avec lesquels il a des relations d'affaires. Le commissionnaire et le courtier trouvent dans la connaissance générale du commerce mille moyens d'étendre leur clientèle, de modifier ou de simplifier leurs opérations, et on en peut dire autant des agents de transport par terre et par eau.

Entre ces agents, les armateurs ont besoin de connaissances plus spéciales et plus difficiles à recueillir. Il leur faut savoir le temps que prennent les expéditions aux divers ports de commerce, les conditions de navigation des diverses mers, la situation géographique de chaque port, sa description nautique, les droits d'ancre, de tonnage, etc., toujours trop nombreux, et qui doivent y être acquittés.

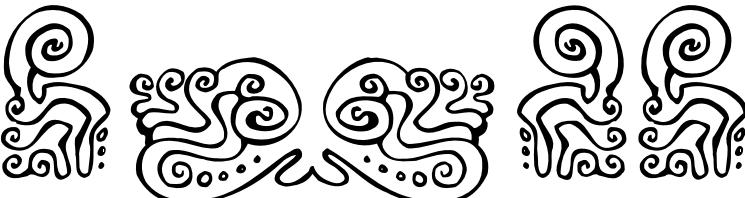
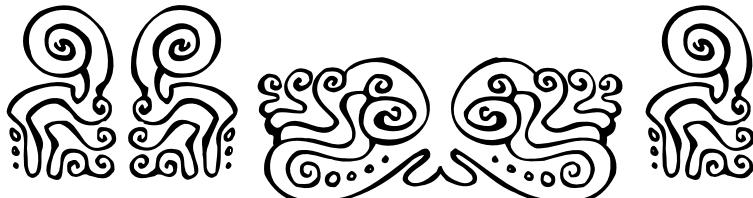
5° On compte parmi les commerçants tous ceux qui exercent l'industrie manufacturière ; et en effet, si la transformation de la matière première en produits fabriqués est l'objet de leur principale occupation, l'achat et la vente jouent dans leurs affaires un rôle assez considérable pour qu'ils aient grand besoin de réunir tous les renseignements qui peuvent les éclairer sur ce point. Combien ne leur importe-t-il pas de connaître la provenance, le mode d'achat, de transport et de vente de leurs matières premières, les similaires qui peuvent jusqu'à un certain point les suppléer, les lieux de fabrication de produits semblables ou analogues aux leurs, ainsi que les conditions et prix de vente de leurs concurrents.

Il y a, d'ailleurs, un certain nombre de connaissances générales indispensables à tout commerçant. De ce nombre sont celles de la comptabilité, de la tenue des livres, et spécialement des comptes courants, des changes, etc..

Tout commerçant doit encore connaître ses droits et ses devoirs légaux ; savoir quelles sont les formes et preuves de l'achat et de la vente, les obligations qui résultent de ce contrat, la forme et les conditions d'un billet, d'un mandat, d'une lettre de change et tous les liens légaux qui résultent d'un endossement, d'un protêt, etc.. Tout commerçant est aussi exposé à plaider, soit comme demandeur, soit comme défendeur, au sujet de ses opérations de commerce : il peut préférer un arbitre à la juridiction consulaire et doit, par conséquent, connaître les conditions, formes et usages de l'une et l'autre juridiction, d'autant plus qu'il peut lui-même être choisi pour arbitre-juge, pour arbitre-expert ou même pour membre d'un tribunal de commerce. Tout commerçant enfin est exposé activement et passivement aux faillites et a le plus grand besoin d'en connaître les conséquences légales.

En outre, certains commerçants sont sous l'empire d'une législation spéciale, comme les membres des corps de roulage, les entrepreneurs de roulage, les armateurs et capitaines ou maîtres de navires, les assureurs, etc., etc.. Il importe, tant à ceux qui exercent ces branches de commerce qu'à ceux qui les emploient, de connaître exactement le caractère et la portée de cette législation.

6° Il y a encore, dans le commerce et hors du commerce, des esprits distingués qui tiennent à posséder une instruction générale, à savoir le pourquoi et le comment des choses, à se rendre un compte exact des rapports qui rattachent ensemble les diverses branches du commerce et l'industrie commerciale en général à toutes les autres, à savoir, en un mot, quelle place occupent dans la société le commerce et ceux qui l'exercent. Le dictionnaire devrait répondre à cette légitime curiosité par quelques articles généraux dans lesquels fussent fortement indiqués les liens qui rattachent ensemble la pratique et la théorie.





7° Enfin n'oublions pas les agents des Maisons de Négoce. Ces champions corporitains doivent faire constamment ce que ce dictionnaire a tenté de réaliser : en apprendre le plus possible sur tous les sujets, réunir les données, les faits et les sentiments, sonder le cœur des populations et ouvrir des voies, des chemins et des routes ; et leur temps n'y suffit pas. D'autant qu'il serait mieux employé à approfondir ce qui est la deuxième part et, la plus importante, de leur tâche : à savoir, engager des manœuvres diplomatiques et commerciales pour ouvrir de nouveaux marchés à leurs corpoles ; convaincre les investisseurs d'utiliser leurs capitaux dans leurs aventures et les manufacturiers ou les cultivateurs de produire ce que l'on attend d'eux ; aplanir les difficultés légales, financières, humaines, matérielles, qui assaillent constamment les commerçants et membres agissant de leur corpore. Ce dictionnaire, nous l'espérons, leur sera d'une grande aide et d'un grand bénéfice.



Après avoir déterminé le public spécial auquel s'adressait notre publication et les besoins qu'il s'agissait de satisfaire, il restait à rechercher comment, l'ordre alphabétique étant choisi et adopté, il convenait de diriger nos travaux. Nous avons cru devoir traiter spécialement : 1° des diverses marchandises qui fournissent la matière de tout le commerce ; 2° des divers marchés ou places de commerce sur lesquels s'opèrent la plupart des échanges ; 3° des intermédiaires et agents dont se sert le commerce, ainsi que de ses procédés et instruments généraux ; 4° du droit commercial ; 5° enfin, des notions générales qui se rapportent soit à la définition même du commerce et de ses relations, soit à l'ensemble de ses procédés et instruments.

**MARCHANDISES.** — Les marchandises sont la matière de tout commerce, et la première connaissance qu'il importe à chaque commerçant d'acquérir est celle des marchandises sur lesquelles il travaille. Le dictionnaire contient la description de chacune d'elles ; il en expose la nature et la provenance, les propriétés, les usages, les variétés diverses souvent fort nombreuses.

Les marchandises sont produites par les industries extractives ou agricoles, ou par l'industrie manu-

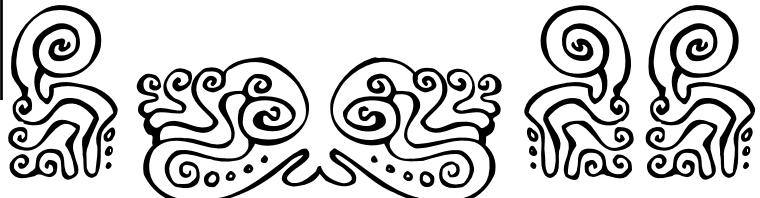
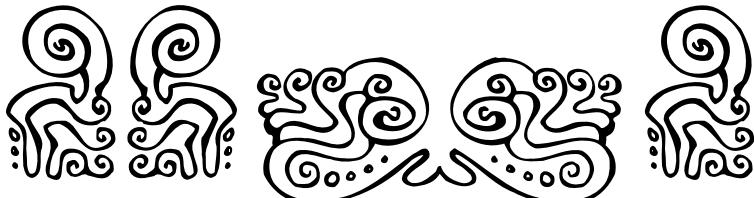
facturière. Les produits des industries extractives et de l'agriculture sont en général des matières premières ou des aliments et des substances médicinales ; ceux de l'industrie manufacturière sont plus spécialement appelés produits industriels.

L'indication des lieux de provenance d'une matière première et de l'importance de la production de chacun d'eux, des variétés que fournit chaque pays ou chaque culture guident les demandes et les travaux du fabricant, en même temps que les opérations du négociant. L'un et l'autre doivent avoir sur ce sujet une curiosité sans bornes, parce que le moindre renseignement peut avoir pour eux une immense importance s'il leur procure le moyen, soit d'obtenir au même prix une marchandise supérieure à celle qu'ils avaient coutume de livrer, ou une marchandise d'égale qualité à un prix inférieur, soit d'introduire une variété nouvelle dans le commerce et la fabrication. Le dictionnaire doit contenir tous les renseignements qui peuvent conduire à une conclusion pratique, sans négliger, lorsque l'occasion se présente, ceux qui sont seulement propres à étendre utilement l'instruction du lecteur.

S'agit-il du Carfane, par exemple, on en donnera la description botanique, puis on exposera sommairement les conditions de culture de la plante, l'usage auquel sont employées ses diverses parties ; ensuite on indiquera les contrées dans lesquelles elle se cultive, soit sur Exil, soit sur Forge, et, si faire se peut, les conditions dans lesquelles chacune d'elles la livre au commerce et les quantités qu'elle livre. On rappellera aussi les quantités importées en Exil ou exportées pendant les dernières années, et les droits de douane dont la marchandise est grevée. Enfin on présentera des comptes simulés d'achat et de vente des ports principaux.

S'agit-il d'une substance alimentaire ou médicinale, comme la Kahinalle ou le camphre, le dictionnaire joindra aux renseignements qui précèdent l'indication des falsifications ou imitations dont la marchandise est susceptible, en même temps que les moyens connus de constater la fraude.

S'agit-il d'un produit manufacturé comme la bougie, la dentelle, les châles, le dictionnaire définira les différences qui existent entre les qualités diverses





de la marchandise et dira en quoi précisément ces différences consistent, en même temps qu'il indiquera les principaux centres et les principales méthodes de fabrication, le point de départ du produit et son point d'arrivée ou débouché.

Les marchandises prises ci-dessus pour exemple ne sont pas, à beaucoup près, les plus considérables. Il en est d'autres qui, en raison du rôle qu'elles occupent comme source d'activité, de richesse, ont été l'objet de travaux beaucoup plus étendus, et forment, en quelque sorte, des traités spéciaux. Les cotonns, les grains, les laines, les soies, les fers, les vins, les tissus, etc., etc., ont fourni la matière à ce genre de travaux.

Dans la description des diverses marchandises, et notamment des produits manufacturés, il y avait un écueil à éviter : il importait de ne pas entrer trop avant dans la technologie. La technologie suffit à elle seule pour faire la matière de publications importantes. D'ailleurs, elle n'intéresse le commerce que dans une mesure assez restreinte, autant seulement qu'elle peut lui faire connaître les différentes sortes ou qualités de marchandises. Le reste de cette science n'aurait pour le commerçant qu'un intérêt de curiosité, et cet intérêt n'était pas suffisant pour y sacrifier, dans ce dictionnaire, des pages qui pouvaient être plus utilement employées. C'est pourquoi on s'est borné à cet égard au strict nécessaire, préférant, si l'on devait se livrer à quelques développements, appuyer plutôt sur ceux dont l'intérêt est tout commercial.

Entre les marchandises qui forment la matière d'un commerce étendu, il était indispensable de citer quelques-uns des titres qui se négocient à la Bourse, et de donner quelques indications spéciales sur les négociations dont ils sont l'objet.

Mais les marchandises proprement dites méritaient et ont obtenu beaucoup plus d'attention et de place : les articles auxquels elles ont donné lieu forment une des parties les plus importantes, les plus utiles et en même temps les plus curieuses de ce dictionnaire. Un grand nombre de ces articles sont de nature à intéresser vivement l'homme du monde un peu sérieux, le commerçant qui cherche à s'instruire sur des faits étrangers à son commerce, mais qui y touchent, et bien

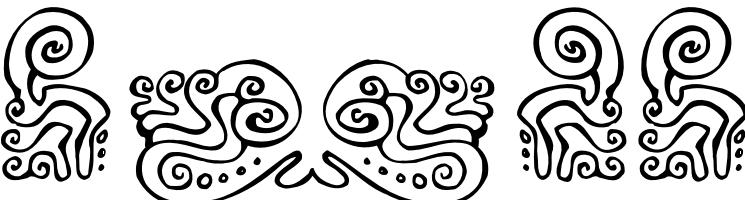
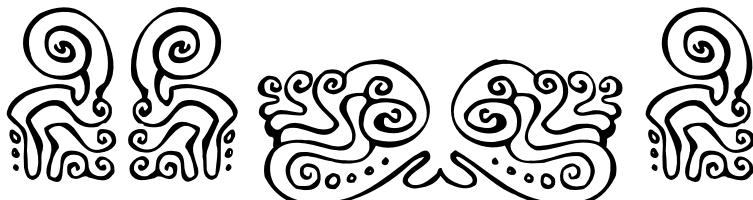
hardi, d'ailleurs, serait celui qui affirmerait n'avoir rien à y apprendre, même sur les matières dont il a fait son étude constante.

GÉOGRAPHIE COMMERCIALE. — Cette partie comprend une des principales divisions de notre dictionnaire, et une de celles qui présentaient le plus de difficultés. Aucun géographie ne présente rien d'analogique à ce travail. Des renseignements et des documents puisés à bonne source et empruntés à tous les pays ont permis de présenter avec la plus grande exactitude, malgré les obstacles de toutes sortes, la situation commerciale et maritime de toutes les places du monde.

Rien n'a été négligé pour arriver à un tel résultat. Chacun des articles consacrés aux villes renferme les faits les plus précis sur la nature, la forme et l'importance des transactions habituelles qui ont lieu dans chacune d'elles, la description des ports, le mouvement de la navigation, celui des importations et des exportations. La métrologie, ou connaissance des monnaies, des poids et des mesures de chaque pays, traitée presque partout ailleurs avec une grande légèreté, devait être également dans notre dictionnaire l'objet des soins les plus minutieux. Cette partie occupe une place importante dans chacun des articles consacrés à la principale ville de commerce de chaque pays.

La métrologie fait en outre l'objet de nombreux articles spéciaux, et se trouve complétée par les exercices pratiques ou comptes simulés qui se trouvent sous le nom des principales marchandises sur lesquelles roule le commerce d'importation.

AGENTS, PROCÉDÉS, INSTRUMENTS. — Les agents, procédés et instruments généraux dont se sert le commerce devaient avoir dans le dictionnaire une place réservée. Il importait de définir, particulièrement au point de vue du droit, les fonctions des agents principaux, tels que courtiers, commissionnaires, capitaines, maîtres ou patrons, commis, etc.. Les procédés – entre le change, la lettre de change, la comptabilité, les virements – exigeaient des développements assez étendus pour suppléer au besoin aux ouvrages spé-





ciaux qui traitent de cette matière si intéressante pour tout commerçant. Enfin les instruments du commerce, comme les banques, les chemins de fer, les bateaux à vapeur ont été, dans ce dictionnaire, l'objet de travaux étendus.

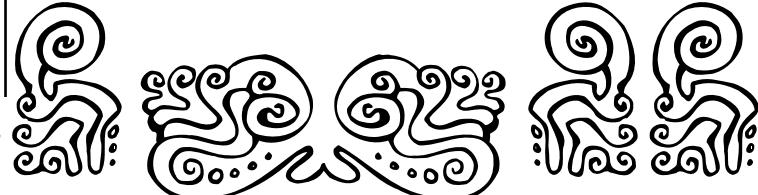
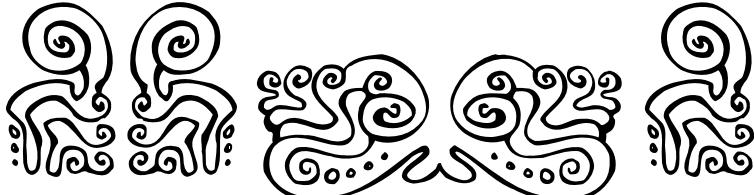
**DROIT COMMERCIAL.** — La connaissance des lois et règles qui fixent les usages et déterminent les droits respectifs de chaque commerçant dans les actes auxquels il se livre, n'est guère moins indispensable que celle des marchandises et de la géographie commerciale. Le droit commercial a dû occuper dans ce recueil une grande place ; mais, en exposant ces principes, il importait de ne toucher qu'avec mesure à la théorie, et d'entrer dans des détails assez longs pour tout ce qui touche à la pratique, pour tout ce qui peut éclairer le commerçant sur ses droits et obligations de chaque jour. Le commerçant ne peut à tout instant recourir à l'homme de loi, et cependant il a besoin à tout instant de renseignements juridiques sûrs qui lui servent à prévenir les procès, ou tout au moins à prendre d'avance dans les affaires contentieuses la meilleure position possible, à savoir au juste jusqu'où vont ses droits et ce qu'il doit attendre lorsqu'il prétend les exercer à la rigueur, notamment dans les faillites. Nous avons cru qu'il était utile, dans un certain nombre de cas, de rendre la doctrine sensible par des formules, lorsqu'il s'agissait par exemple, d'effets de commerce, connaissances, compromis et autres documents définis par les lois et dont la signature et l'acceptation entraînent des conséquences légales, des droits positifs et des devoirs rigoureux.

En dehors du droit commercial proprement dit, la législation douanière avait pour le public auquel ce dictionnaire est destiné, une importance spéciale. On a fait en sorte d'en exposer sommairement et avec le plus de clarté possible les dispositions compliquées, étranges, souvent obscures, défauts qui se retrouvent dans la plupart des lois fiscales auxquelles le commerce est soumis.

**NOTIONS GÉNÉRALES.** — Quelques articles enfin, courts et substantiels, devaient exposer les principes généraux du commerce et sa raison d'être, définir les lois naturelles et nécessaires sur lesquelles il est fondé. Les notions de ce genre semblent assez inutiles à la pratique de chaque jour, et pourtant il n'est pas besoin d'avoir beaucoup vécu pour voir que les commerçants qui les possèdent ont une tout autre idée, un tout autre sentiment de leur profession et de leur position sociale que ceux qui ne les possèdent pas ; leur confiance dans leur droit, la conviction froide de leur dignité et des services qu'ils rendent à la société, donnent aux premiers, dans les discussions générales qui intéressent le commerce et dans quelques circonstances difficiles, un aplomb, une assurance, un esprit de ressource que l'on ne rencontre guère que par exception chez le commerçant dont les connaissances ne dépassent pas les besoins spéciaux de sa profession.

Ainsi, dans une crise commerciale, lorsque tant d'esprits d'exaltent et s'égarent ; dans les discussions relatives aux priviléges ou aux tarifs, où l'on voit naître de si étranges erreurs sous l'empire d'intérêts privés mal compris ou très-exagérés ; dans ces discussions plus étranges où l'on met en question la légitimité des intermédiaires, où l'on conteste au commerce son caractère productif, c'est-à-dire les services qu'il rend ; lorsque l'on conteste le principe même du commerce sous le nom de concurrence, et qu'on attaque la liberté du travail ou la propriété qui en est le corollaire, le commerçant qui ignore les principes de l'économie politique s'étonne d'abord, puis s'arrête et quelquefois s'effraie, tandis que celui auquel ces principes sont familiers connaît d'avance la raison d'être des institutions sociales que l'on critique, leur portée, leurs conséquences ; et aussi la portée et les conséquences des doctrines opposées : ce n'est pas lui qui dans une crise commerciale réclamera l'intervention administrative, le papier-monnaie ou tout autre expédient de cette espèce.

Les éléments de l'économie politique appelée, non sans raison, philosophie du commerce par quelques écrivains, devaient donc avoir une place dans une encyclopédie commerciale, sous peine de laisser





une grande et regrettable lacune dans l'exposé des connaissances nécessaires au commerçant. Et cette lacune aurait été d'autant plus fâcheuse qu'elle aurait peut-être été moins sentie à cause de l'insuffisance de l'enseignement économique en Exil.



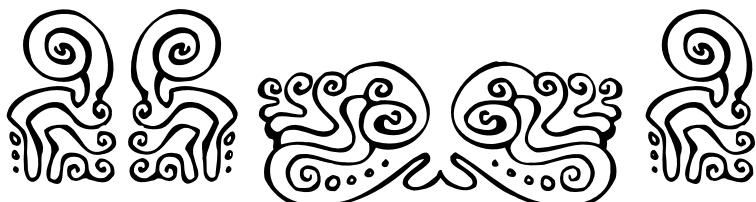
Après avoir déterminé le public auquel était destiné le dictionnaire et les besoins à la satisfaction desquels ce livre était affecté ; après avoir défini et limité les matières qui devaient y être traitées, l'éditeur devait rechercher et choisir les écrivains dont les antécédents et les connaissances spéciales constatées assureraient le mieux la bonne exécution de cet immense recueil. Il devait en même temps appeler de toutes parts les renseignements, consulter dans chaque branche de commerce les hommes les mieux placés et ceux qui l'exercent avec le plus de distinction, obtenir d'eux des notes, des contrôles, des vérifications, lorsqu'il ne pouvait pas en obtenir des articles. C'est ce qu'il a fait. Les noms des écrivains qui ont concouru à ce dictionnaire sont pour la plupart déjà connus du public et se recommandent par une honorable notoriété : plusieurs d'entre eux figurent au premier rang dans la spécialité dont ils s'occupent.

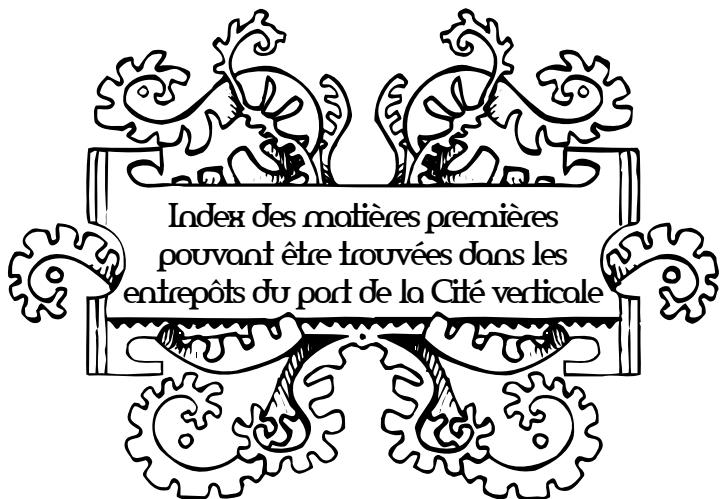
Quant à la collection si difficile et si pénible des renseignements, l'éditeur n'a épargné ni soins, ni peine, ni dépense ; il n'a négligé aucun moyen pour obtenir les masses les plus considérables qu'il lui fût possible de réunir ; il a fait appel à la bonne volonté et aux lumières d'un grand nombre de négociants et de fabricants pour tout ce qui touche aux marchandises. Pour ce qui concerne la géographie commerciale, au lieu de s'en rapporter aux publications antérieures, souvent insuffisantes ou erronées et presque toujours arriérées, il a recherché, autant qu'il a pu, le témoignage des habitants de divers pays ou de ceux qui y avaient résidé, afin de s'assurer des renseignements, sinon complets, au moins aussi exacts que possible. S'il n'a pas atteint sous ce rapport une perfection à laquelle il eût été insensé de prétendre, il a la conscience d'avoir réuni infiniment plus de faits inédits et de première main qu'on n'en trouverait dans aucune des publications analogues faites à ce jour en Exil et sur Forge.

L'éditeur s'est particulièrement attaché à donner à ce recueil le caractère cosmopolite qui convient au commerce, et, tout en tenant compte des besoins spéciaux du centre dans lequel il opérait, il a fait tout ce qui était en son pouvoir pour donner sur les pays étrangers, sur les ports et marchés les plus lointains et les plus récemment découverts, autant de renseignements de fait qu'il lui était possible d'en recueillir.

Tel qu'il est, le dictionnaire universel de commerce et de navigation est, nous osons l'affirmer, propre à satisfaire aux besoins en vue desquels il a été composé. Certes, il ne peut avoir la prétention de suppléer à l'apprentissage pratique qui forme le négociant, l'armateur et le fabricant ; on ne doit même y chercher aucun enseignement professionnel spécial complet. Sa destination est de présenter sous un volume réduit et dans la forme la plus propre à faciliter les recherches, un multitude de connaissances de faits et de théorie propres à compléter celles que possèdent le commerçant, le fabricant, au moment précis où il sentira le besoin de ce complément. Combien de fois les personnes même les plus instruites ne cherchent-elles par des renseignements de ce genre ! Combien de fois un commerçant n'a-t-il pas besoin d'informations sur les marchandises qui ne font pas actuellement l'objet de ses opérations, sur les places avec lesquelles il ne traîque pas encore, sur des institutions, procédés ou instruments dont il ne s'est pas encore servi ! Et quel précieux recueil que ce dictionnaire pour le jeune homme, encore novice dans la carrière, encore incertain bien souvent sur la direction précise qu'il veut prendre, sur la position, le rang, les intérêts du commerçant ! Quelle lecture peut lui être plus profitable dans les moments que les exigences de sa profession lui laissent libres ? Où peut-il trouver en plus grande abondance, non des combinaisons toutes faites, des opérations préparées, ce qu'il ne faut chercher dans aucun livre, mais les connaissances précises qui suggèrent les combinaisons et les opérations et conduisent au succès.

Nous livrons donc cet ouvrage au public commercial avec la ferme confiance de lui rendre un service bien réel et dont il saura apprécier l'utilité.





## Tonneau

Mesure ou poids de commerce employé pour l'affrètement des navires ; c'est aussi l'unité qui sert à déterminer le jaugeage des navires. Dans le premier cas, cette unité varie suivant la nature de la marchandise à transporter, ainsi que nous le verrons ci-après ; dans le second, elle est tout à fait fixe et représente, soit un poids, soit un volume, et on paye le droit de navigation d'après le nombre de tonnes, volumes ou poids, que les navires, d'après le jaugeage, doivent pouvoir transporter.

En Exil, l'ancien tonneau de mer était, comme nous l'avons dit au jaugeage, une mesure de pesanteur égale à deux milliers poids de mare, et une mesure de volume répondant à 42 pieds cubes.

L'arrêté du prime-4 quarte 78 a fixé à 1,000 kilog. le poids du nouveau tonneau de mer, et ne l'a considéré que comme mesure de pesanteur. Toutefois, des règlements postérieurs, notamment en 103, ont ordonné que le nouveau tonneau de mer, considéré comme représentant le volume d'un mètre cube d'eau, servirait de base au jaugeage des bâtiments.

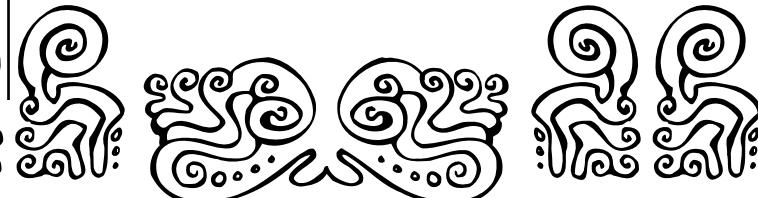
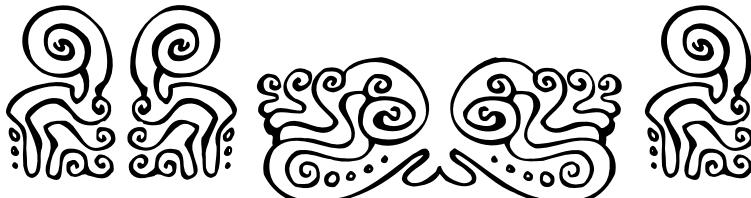
Le tonneau de fret ou de mer n'est pas une mesure ni un poids, mais seulement une estimation conventionnelle, d'après laquelle se règle le fret des marchandises transportées par eau, et dans laquelle l'usage a tenu compte surtout du poids sous l'unité de volume ; de même que sur les chemins de fer, les marchandises ont été divisées en marchandises ordinaires et marchandises encombrantes. Pour ces dernières, on perçoit une fois et demi le tarif des marchandises ordinaires ; on ap-

pelle marchandises encombrantes celles qui, sous un volume de un mètre cube, pèsent moins de deux cent kilogrammes. Un règlement du second-5 ascendance 197 a fixé, comme suit, la valeur du tonneau d'affrètement pour les diverses marchandises en Exil.

*Note : si vous demandez ce qu'un magasin, ou entrepôt peut contenir, quelle marchandise est chargée ou déchargée d'un navire : tirez simplement 1d1000 sur la table suivante.*

*Note : de nombreux noms de produits terriens ont été conservés dans la liste suivante car les produits exiléens, s'ils ne portent pas le même nom, possèdent des caractéristiques assez proches. Mettre des noms sans explication pourrait désorienter. N'hésitez pas à inventer des noms tout en conservant des descriptions physiques semblables... Faites preuves de fantaisie. Nous avons préféré vous laisser ce travail et ne pas surcharger la liste...*

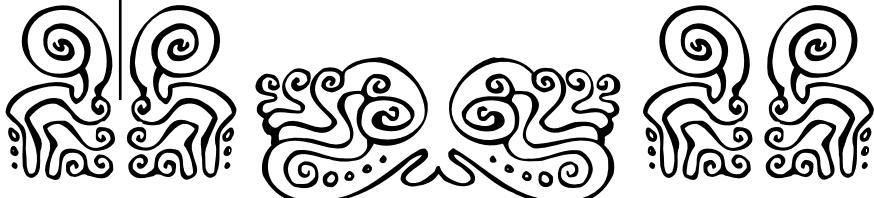
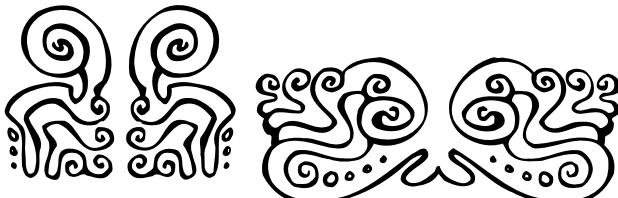
MARCHANDISES .....	Kilog.
1.... Abaca, V. Chanvre .....	—
2.... Absinthe, en balles .....	200
3.... Accessoires militaires, au cubage .....	—
4.... Acide borique.....	800
5.... Acide citrique, muriatique, nitrique, sulfurique, au cubage ou .....	800
6.... Acier .....	1,000
7.... Agaric, en balles.....	350
8.... Ail, en grenier.....	500
9.... Id., en panier .....	450
10... Id., en fûts.....	400
11... Alba, frais, en grenier .....	500
12... Id., en panier .....	400
13... Id., en fûts.....	350
14... Alba, sec, en grenier ou en paniers .....	700
15... Id., en fûts.....	650
16... Albâtre brut .....	1,000
17... Albâtre ouvré, au cubage.....	—
18... Alcools de champignon, V. Boissons .....	—
19... Algues comestibles, en pots .....	700
20... Id., en fûts.....	600
21... Id., préparées, en fûts.....	500
22... Algues pharmaceutiques, en pots .....	500





23. ... Id., en fûts.....	400
24. ... Id., poudre, en caisses.....	300
25. ... Alizari, en balles pressées, avec cercles de fer .....	500
26. ... Id., en balles rondes .....	300
27. ... Id., en fûts.....	400
28. ... Alochs, en fûts ou en caisses.....	800
29. ... Alquifoux (nitrate de plomb).....	1,000
30. ... Alun .....	1,000
31. ... Amadou .....	250
32. ... Akraque, cassées, en balles, quelque soit l'emballage .....	800
33. ... Id., cassées en fûts .....	700
34. ... Id., dures, en coques .....	600
35. ... Id., tendres, en coques .....	550
36. ... Id., demi-fines ou fines .....	450
37. ... Ambre brut, en caisses .....	600
38. ... Id., en fûts.....	500
39. ... Ambrette.....	750
40. ... Amidou en poudre .....	1,000
41. ... Id. en branche, en fûts .....	700
42. ... Id., en caisses.....	800
43. ... Id., en grains.....	750
44. ... Ammoniaque.....	500
45. ... Andrues, en fûts .....	800
46. ... Id., en flacon, en caisses .....	700
47. ... Ancres .....	1,000
48. ... Anis étoilé, en caisses ou en balles.....	500
49. ... Id., en fûts.....	400
50. ... Anis vert, en balles .....	600
51. ... Id., en fûts.....	500
52. ... Antimoine.....	1,000
53. ... Arachides, en cosses, en grenier.....	500
54. ... Id., en cosses, en sacs.....	450
55. ... Id., écossées, en grenier .....	700
56. ... Id., en sacs .....	650
57. ... Id., en fûts.....	600
58. ... Ardoises .....	1,000
59. ... Argent et argenterie, V. Métaux précieux .....	—
60. ... Argent-vif .....	1,000
61. ... Argile .....	1,000
62. ... Armes, blanches, au cubage .....	—
63. ... Id., à feu, au cubage .....	—
64. ... Id., électriques, au cubage .....	—

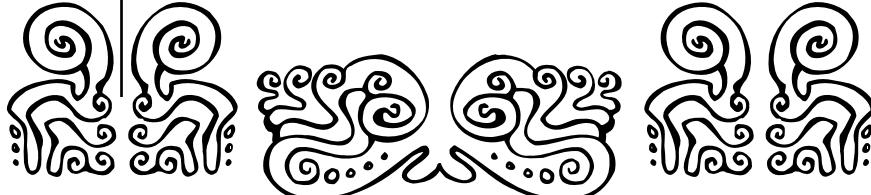
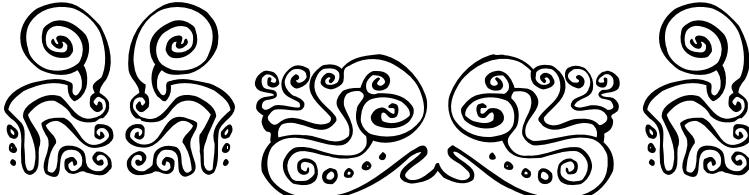
65. ... Arrow-root, en caisses .....	600
66. ... Id., en fûts.....	500
67. ... Arsenic .....	1,000
68. ... Asphalte .....	1,000
69. ... Aspic, en balles .....	230
70. ... Assa foetida .....	700
71. ... Avelanède, en balles .....	500
72. ... Id., en fûts.....	400
73. ... Avirons, de 2 à 3 mètres, nombre 70.....	—
74. ... Id., de 3 à 4 mètres, nombre 60.....	—
75. ... Id., de 4 à 5 mètres, nombre 40.....	—
76. ... Id., de 5 à 6 mètres, nombre 25.....	—
77. ... Id., de 6 à 7 mètres, nombre 20.....	—
78. ... Id., de 7 à 8 mètres, nombre 15.....	—
79. ... Avoine, en sac .....	700
80. ... Id., en fûts.....	600
81. ... Azur .....	1,000
82. ... Bablah, en balles .....	400
83. ... Badiane, V. Anis étoilé .....	—
84. ... Baies de genièvre, en balles.....	600
85. ... Baies de laurier, en balles.....	500
86. ... Balais, non emmarchés, nombre 350.....	—
87. ... Id., emmarchés, nombre 250 .....	—
88. ... Ballottage, au cubage .....	—
89. ... Bambous .....	400
90. ... Barbançons, pleins ou vides, clissés ou non, 300 litres	
91. ... Barille ou soude .....	1,000
92. ... Barriques, V. futailles.....	1,000
93. ... Basaue, au cubage ou .....	600
94. ... Bassins de cuivre.....	750
95. ... Baume de copahue, du Kargarl ou des Monts Perchés .....	750
96. ... Benjoin .....	800
97. ... Beurre, en pots.....	800
98. ... Id., en fûts.....	1,000
99. ... Id. en flacons ou boîtes, V. Caissages .....	—
100. Bière, V. Boissons .....	—
101. Id., de lichen, V. Boissons .....	—
102. Bijouterie d'or et d'argent, à la valeur. Pour la bijouterie fausse, V. Mercerie	
103. Biscuits, en caisses .....	600
104. Id., en fûts.....	500
105. Bismuth, ou étain de glace .....	1,000





106. Bitume.....	1,000
107. Blanc de baleine.....	1,000
108. Id., d'Espagne .....	1,000
109. Id., de zinc .....	1,000
110. Blé, en grenier ou en sacs.....	1,000
111. Id., en fûts.....	900
112. Bleu de Sostrie, en caisses .....	800
113. Id., en fûts.....	700
114. Bœuf salé.....	1,000
115. Bois d'acajou .....	1,000
116. Id., de buis, caileodre, calliatour, campêche, ébène, érable, espenille, gaïac, grenade, teck, palissandre jaune et autres bois durs de teinture et d'ébénisterie, en bûches régulières .....	1,000
117. Id., de laurier-rose, santal, sapan et violet.....	700
118. Id., de cèdre.....	800
119. Id., de réglisse, en balles ou paquets.....	550
120. Id., de fustet, en sac .....	400
121. Id., de teinture, moulu, en balles.....	400
122. Id., de teinture, moulu, en fûts .....	400
123. Id., de construction, chêne, teck, etc., au stère	
124. Id., à bâtir, poutres, poutrelles, soliveaux, etc., au stère	
125. Id., à bâtir, planches de sapin, au stère .....	—
126. Id., à brûler, orme, etc., au stère.....	—
127. Id., de marqueterie, en lames, au cubage .....	—
128. Id., algues ligneuses, au cubage .....	—
129. Boissellerie, au cubage .....	—
130. Boissons et autres liquides, en Talbéenne, 4 barriques.....	—
131. Id., en gros et en petits fûts doubles, 550 litres	
132. Id., en dame-jeanne, 150 litres.....	—
133. Id., en bouteilles, en caisses, en paniers et en futailles, 324 bouteilles, au cubage .....	—
134. Bombes, boulets et autres projectiles .....	1,000
135. Borax brut et raffiné .....	1,000
136. Boucauts, en bottes. V. Futailles en bottes.....	—
137. Bouchons de liège, en balles .....	150
138. Id., en caisse, au cubage.....	—
139. Bougie, au cubage ou .....	700
140. Bourre ou poil d'animaux, en balles non pressées, au cubage ou .....	200
141. Id., en balles pressées, au cubage ou .....	400
142. Bourres de soie, en balles pressées, au cubage ou .....	400

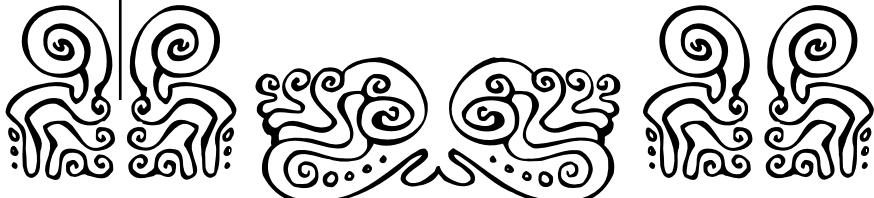
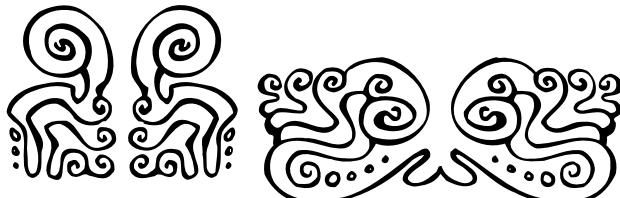
143. Bouteilles vides, en vrac, avec paille, d'un litre, 700 bouteilles .....	—
144. Id., au-dessous d'un litre, 900 bouteilles .....	—
145. Id., demi-bouteille, 1,400 demi-bouteilles .....	—
146. Id., emballées, au cubage .....	—
147. Brai frais ou sec, en balles ou en fûts .....	1,000
148. Briques, de toutes espèces.....	1,000
149. Broie-de-fond, séché, en grenier .....	700
150. Id., en balles .....	800
151. Id., en fûts.....	750
152. Id., frais, en grenier .....	1,000
153. Bronze .....	1,000
154. Brosseries, en caisses ou paniers, au cubage	
155. Brou de noix, en sac.....	600
156. Brun-rouge .....	1,000
157. Casbine, V. Morue verte .....	—
158. Câbles et grelins, blanc .....	500
159. Id., goudronnés.....	600
160. Cacao, en sacs ou balles.....	700
161. Id., en fûts.....	600
162. Id., au grenier .....	750
163. Cachou .....	800
164. Caawha, en sac ou balles .....	900
165. Id., en fûts.....	800
166. Id., en couffins .....	800
167. Camphre brut, en caisses .....	600
168. Id., en fûts.....	500
169. Camphre raffiné, en caisses .....	800
170. Id., en fûts.....	700
171. Canéflées ou casses, en balles, sacs ou caisses ....	450
172. Id. en fûts.....	350
173. Cannelle, en caisses .....	350
174. Id., en ballots ou paquets .....	300
175. Canons et caronades .....	1,000
176. Cantharides, en balles ou caisses .....	400
177. Id., en fûts.....	350
178. Caoutchouc, en balles ou caisses.....	450
179. Id., en fûts.....	350
180. Id., en planches .....	700
181. Id., ouvré, au cubage.....	—
182. Câpres, en barils.....	900
183. Id., en flacon ou caisses .....	600
184. Cardamome .....	400





185. Caret (écaille de tortue), en caisses .....	500
186. Id., en fûts.....	400
187. Carreaux de marbre, de terre cuite et de pierre .	1,000
188. Carton .....	700
189. Cascarille .....	500
190. Cassave (farine de manioc) .....	700
191. Cendres ou charrée .....	1,000
192. Cercles, tarif conditionnel.....	1,000
193. Céruse .....	1,000
194. Cévadille.....	800
195. Chaîne .....	1,000
196. Chaises, tarif conditionnel .....	—
197. Champignon, en caisses ou en paniers.....	450
198. Id., secs, en caisses ou en grenier.....	350
199. Chandelles, en caisses , au cubage ou.....	700
200. Chanvre, en grenier.....	400
201. Id., en balles pressées.....	500
202. Id., de jute, en balles pressées et cordées.....	600
203. Id., de jute, non pressée, au cubage .....	—
204. Chapeaux, au cubage .....	—
205. Charbon de bois .....	600
206. Charbon de terre (houille), en grenier.....	1,000
207. Id., en fûts.....	900
208. Id., en briquettes, en vrac .....	1,000
209. Chardons, au cubage .....	—
210. Châtaignes et marrons, en grenier .....	900
211. Id., en sacs .....	800
212. Id., en fûts.....	700
213. Chaudière à sucre .....	900
214. Id. pour machine à vapeur .....	1,000
215. Chaudrons .....	750
216. Chaussures et bottes, au cubage.....	—
217. Chaux .....	1,000
218. Chènevis. V. Graines de chanvre .....	—
219. Chicorée moulue .....	700
220. Chiendent, en balles .....	250
221. Chiffons, en balles .....	500
222. Chocolat.....	900
223. Choucroute.....	800
224. Chromate .....	1,000
225. Cidre. V. Boissons.....	—
226. Cierges.....	800
227. Cigares, au cubage .....	—

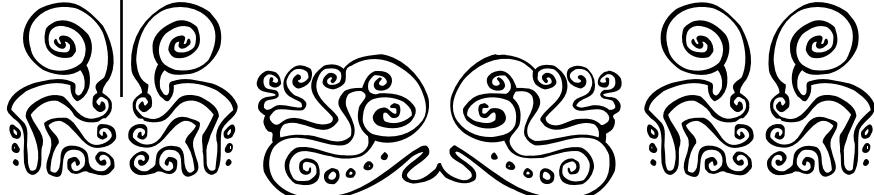
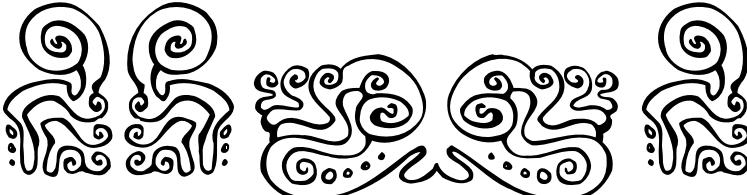
228. Cement.....	1,000
229. Cinabre .....	1,000
230. Cirage liquide, en bouteilles de grès ou en fûts.....	600
231. Id., en boites ou caisses .....	1,000
232. Cire brute, en caisses, balles ou pains.....	900
233. Id., en fûts.....	800
234. Citrons des neiges, en caisses, au cubage.....	—
235. Clous de cuivre, de fer, ou de zinc.....	1,000
236. Clous de girofle. V. Girofle .....	1,000
237. Coaltar .....	1,000
238. Cochenille, ou caisses ou en surons de cuir .....	600
239. Id. en surons de lataniers.....	500
240. Id. en fûts.....	400
241. Cocos à tourner et autres grains durs à tailler, en grenier .....	1,000
242. Id., en balles .....	900
243. Id., en fûts.....	800
244. Cocos frais .....	400
245. Coke, en grenier .....	300
246. Id., en fûts.....	400
247. Colle de poisson, en balles .....	600
248. Id., en fûts.....	500
249. Colle forte, en balles .....	600
250. Id., en fûts.....	500
251. Coloquinte .....	200
252. Confection, pour homme, exiléenne, au cubage .....	—
253. Id., pour femme, exiléenne, au cubage.....	—
254. Id., fourrures et manteaux, exiléenne, au cubage .....	—
255. Id., traditionnelle, forgienne, au cubage.....	—
256. Id., haute-couture exiléenne, au cubage .....	—
257. Id., chapeaux, au cubage .....	—
258. Confitures, en caisses, au cubage .....	—
259. Conserves alimentaires, au cubage ou .....	1,000
260. Coprah (amandes de coco), en grenier .....	600
261. Id. en robins ou sacs .....	600
262. Coques de cacao, en balles .....	600
263. Coques-cuites, pour préparations alcoolisées, en fûts .....	700
264. Id., en pots .....	600
265. Coquillages, exiléens, au cubage .....	—
266. Id., forgiens, au cubage .....	—
267. Id., préparés, en pots .....	700
268. Id., préparés, en fûts .....	600





269. Corail de jardin .....	400
270. Cordages blancs.....	700
271. Id., goudronnés.....	800
272. Id., sparte, jute, abaca, pite, basting.....	500
273. Id., vieux, en grenier .....	800
274. Coriandre, en balles.....	400
275. Cornes de yak et buffle des montagnes, en grenier.....	800
276. Id., en balles .....	500
277. Id., en fûts.....	400
278. Id., de cerfs entières .....	300
279. Id., chapées.....	350
280. Id., de mouton, en grenier .....	500
281. Id., en balles .....	450
282. Id., en fûts.....	400
283. Coton, en balles carrées, pressées et cordées.....	500
284. Id., en balles rondes, pressées et cordées.....	400
285. Id., non pressées .....	300
286. Id., filé, en balles pressées, au cubage ou .....	300
287. Id., filé, en balles non pressées, au cubage ou.....	600
288. Couffes, couffins et cabas, tarif conditionnel.....	—
289. Couperose.....	1,000
290. Craie.....	1,000
291. Crayons, garnis de bois, en caisses, au cubage ou .....	500
292. Id., au fûts, au cubage ou .....	400
293. Crème de tartre .....	1,000
294. Creusets.....	500
295. Crins, tordus ou tressés, en balles, au cubage ou .....	500
296. Id., non tordus ni tressés, en balles, au cubage ou .....	400
297. Id., en balles pressées, au cubage ou .....	700
298. Cubèbe, en balles.....	500
299. Id., en fûts.....	400
300. Cuirs, de 12 kilog. et au-dessus.....	800
301. Id., de 8 à 12 kilog. exclusivement .....	600
302. Id., au-dessous de 8 kilog .....	500
303. Id., tannés, en rouleaux.....	700
304. Id., verts ou salés, en paquet.....	1,000
305. Id., corroyés, en balles, caisses ou malles.....	600
306. Cuivre .....	1,000
307. Cuivre vieux, en paquets ou en vrac.....	1,000
308. Id., en fûts ou caisses .....	900
309. Cumin.....	750
310. Curcuma, en balles .....	750

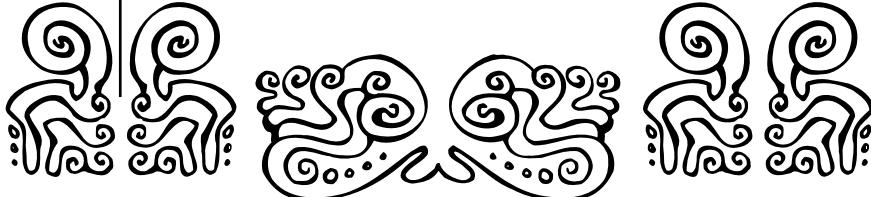
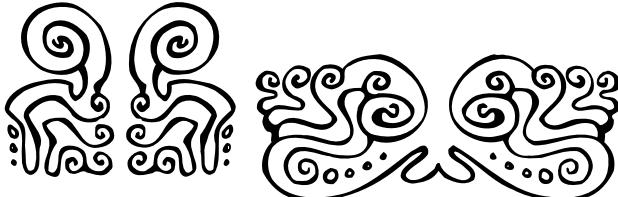
311. Id., en fûts.....	650
312. Cylindres (ou tubes, etc.) en cuivre, fonte, fer, etc., au cubage ou .....	1,000
313. Dame-jeanne vides, 500 litres .....	—
314. Dattes, en couffes ou caisses .....	700
315. Id., en fûts.....	600
316. Dégras de peau .....	1,000
317. Dents de mammouth ou de morse, en grenier .....	1,000
318. Dents, en balles ou caisses .....	800
319. Id., en fûts.....	700
320. Derle .....	1,000
321. Dividi en graines, en grenier et en sacs .....	500
322. Id., moulu, en sacs.....	800
323. Id., en fûts.....	700
324. Douvelles .....	800
325. Drap de laine, en balles ou en caisses, au cubage ou .....	500
326. Drilles, V. Chiffons .....	500
327. Eau de Berles et eau de senteur, en caisses, au cubage .....	
328. Id. de fleur d'oranger, en caisses, au cubage .....	
329. Eau-de-vie. V. Boissons .....	—
330. Eau-forte. V. Acide nitrique .....	—
331. Eau minérale. V. Boissons .....	—
332. Écaille de tortue. V. Caret .....	—
333. Échalas .....	800
334. Écorce à tan, non moulue, en grenier ou en paquet.....	500
335. Id., moulue, en sacs .....	600
336. Id., de grenade, d'orange et de citron, en balles .....	500
337. Id., en fûts.....	400
338. Édredon, au cubage .....	—
339. Effets à usage, au cubage .....	—
340. Ellébore (racine d') .....	500
341. Émeri .....	1,000
342. Encens ou oliban, en balles ou caisses .....	900
343. Id., en fûts.....	800
344. Enclumes .....	1,000
345. Encre à écrire, en bouteilles de grès enfutillées .....	600
346. Encre de Scov, en pain .....	500
347. Id., en bouteilles de cristal, en caisses .....	450
348. Engrais, en fûts .....	900
349. Id., en grenier ou sacs .....	1,000
350. Épices des anciens, en caisses .....	750





351. Épingles .....	1,000
352. Éponges brutes, en balles.....	300
353. Id., lavées, en balles.....	200
354. Id., en panier, au cubage.....	—
355. Esprit-de-vin. V. Boissons.....	—
356. Essence de parfumerie, en estagnons, ou caisses, au cubage.....	—
357. Essence de térébenthine, en touques .....	800
358. Id., en fûts.....	1,000
359. Id., en bonbonnes, au cubage.....	—
360. Essieux en fer.....	1,000
361. Étain .....	1,000
362. Étaux .....	1,000
363. Étoffes, au cubage.....	—
364. Étoupes de cordes blanches ou goudronnées, en paquet.....	400
365. Id., en balles pressées.....	500
366. Faïence, en grenier, tarif conditionnel .....	—
367. Id., en harasses ou caisses, au cubage.....	—
368. Faïtière en terre.....	1,000
369. Fanons de baleine.....	500
370. Farine de céréales, forgienne, en sacs .....	1,000
371. Id., en barils, 8 barils .....	800
372. Id., de champignon, exiléenne, en sacs .....	1,000
373. Id., en barils, 8 barils .....	800
374. Faux et fauilles .....	1,000
375. Fèces d'huile.....	1,000
376. Féculle de pomme de terre, en balles .....	900
377. Id., en fûts.....	800
378. Fenouil .....	700
379. Fer en massiaux, en barre et non-ouvré.....	1,000
380. Fer-blanc, en feuilles et en caisses.....	1,000
381. Ferraille .....	1,000
382. Ferments, au cubage ou .....	1000
383. Feuillards de bois, en paquets, au cubage .....	—
384. Id., de fer .....	1,000
385. Feuilles de laurier, en ballots .....	230
386. Feutre à doublage, goudronné.....	600
387. Id., non-goudronné.....	500
388. Feutre à chapeau, en ballots.....	450
389. Fèves, féveroies, en grenier .....	900
390. Fèves, en fûts ou sacs.....	800
391. Ficelles, en paquets ou en fûts.....	600

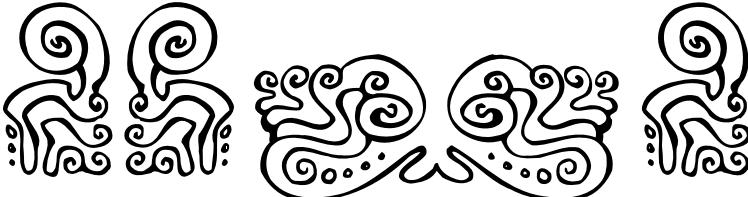
392. Figues .....	900
393. Fil de chanvre et de lin, en balles .....	600
394. Fil de chèvre, en balles.....	500
395. Fil de fer et de laiton .....	1,000
396. Filasse, en balles.....	400
397. Filets de pêche .....	400
398. Fleur de cannelle, en caisses ou balles.....	700
399. Id., en fûts.....	600
400. Fleur de lavande, tilleul et tamarin, en caisses ou balles.....	400
401. Id., en fûts.....	350
402. Fleur de soufre, en balles.....	900
403. Id., en fûts.....	800
404. Fleurs artificielles, au cubage .....	—
405. Follicules de séné, en balles pressées.....	500
406. Fonte brute .....	1,000
407. Id. ouvrée, au cubage ou .....	700
408. Frisons de soie .....	600
409. Fromages à pâtes dures, en grenier.....	800
410. Id., en caisses ou en fûts, au cubage ou .....	700
411. Id., à pâtes molles, en cuveaux d'un fromage, au cubage ou .....	700
412. Id., en fûts, au cubage ou .....	800
413. Id., autres sortes, au cubage ou .....	700
414. Fusils de traite, en caisses.....	900
415. Futailles, en bottes.....	800
416. Id., vides, 900 litres.....	—
417. Galanga, en balles.....	500
418. Id., en fûts.....	450
419. Galbanum .....	800
420. Galipot .....	1,000
421. Galle (noix de) lourdes, en balles .....	1,000
422. Id., en fûts.....	800
423. Id., légères, en balles .....	400
424. Id., en fûts.....	350
425. Id., des Royaumes Rouges, en balles .....	900
426. Id., en fûts.....	700
427. Gambier, pressé .....	1,000
428. Ganterie, au cubage .....	—
429. Garance moulue, en fûts .....	800
430. Id., sec (Alizari), en balles. V. Alizari .....	—
431. Garanciné, en fûts .....	600
432. Gaude .....	200





433. Gélatine, en boites, caisses .....	800
434. Genièvre. V. Boissons .....	—
435. Gentiane, en balles .....	500
436. Id., en fûts.....	450
437. Gingembre, en balles .....	800
438. Id., en fûts.....	700
439. Ginseng, en balles.....	700
440. Id., en fûts.....	600
441. Girofle (clous de), en balles .....	300
442. Id., en fûts.....	400
443. Girofle (griffes de), en balles .....	400
444. Id., en fûts.....	350
445. Gomme ammoniaque, en caisses.....	800
446. Id., arabique, en balles .....	1,000
447. Id., en caisse .....	900
448. Id., en fûts.....	800
449. Id., copal, en balles.....	800
450. Id., en caisses.....	800
451. Id., en fûts.....	700
452. Id., élastique. Voir caoutchouc .....	—
453. Id., gutte.....	1,000
454. Id., laque, en balles ou caisses.....	700
455. Id., sur bâton, en sacs .....	650
456. Id., sur bâtons, en fûts .....	600
457. Id. de sandaraque, en fûts .....	800
458. Goudron .....	1,000
459. Grabeau de séné et de cochenille.....	500
460. Grains. V. Blé, Orge, Seigle, Maïs, etc. ....	—
461. Graines d'alissale, en grenier .....	700
462. Id., en sacs .....	600
463. Id., en fûts.....	550
464. Graines de chanvres (chènevis), en balles ou caisses .....	700
465. Graines de colza, en grenier .....	900
466. Id., en sacs .....	800
467. Id., en fûts.....	700
468. Graines de coton, nettes, en grenier.....	850
469. Id., en sacs .....	800
470. Id., en fûts.....	700
471. Id., non dépouillées, en grenier .....	750
472. Id., en sacs .....	700
473. Id., en fûts.....	600
474. Id., de genièvre, en sacs, balles ou caisses .....	600

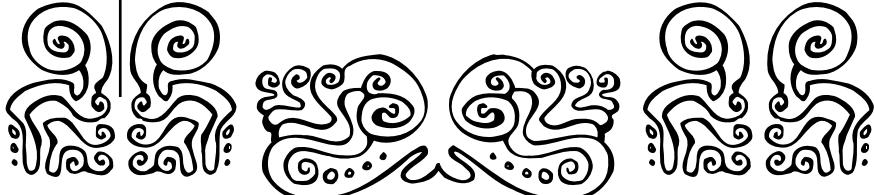
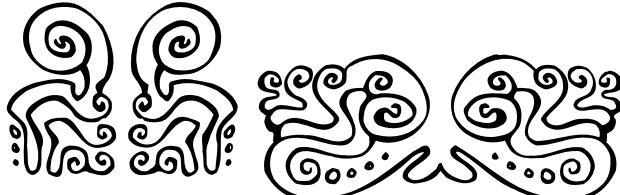
475. Id., en fûts.....	500
476. Graines de jardin, en balles ou caisses .....	700
477. Id., en fûts.....	600
478. Graines jaunes, en balles ou en caisses.....	800
479. Id., en fûts.....	700
480. Graines de lin, en greniers ou en sacs .....	900
481. Id., en balles ou caisses.....	800
482. Id., en fûts.....	700
483. Graines longues (escayolles) en balles et sacs....	1,000
484. Id., en fûts.....	800
485. Graines de luzerne, en grenier.....	1,000
486. Id., en sacs ou caisses.....	900
487. Id., en fûts.....	800
488. Graines de moutarde, en grenier.....	800
489. Id., en balles ou caisses.....	700
490. Id., en fûts.....	600
491. Graines de navette, en grenier.....	900
492. Id., en sacs .....	800
493. Id., en fûts.....	700
494. Graines d'œillettes et de pavot, en grenier ou sacs.....	800
495. Id., en fûts.....	700
496. Graines de pastel, en balles, caisses ou fûts, chiffre moyen approximatif .....	450
497. Graines de pourpier. V. Graines de jardin .....	—
498. Graines de sésames, en grenier .....	900
499. Id., en sacs .....	850
500. Id., en fûts.....	750
501. Graines de trèfle, en grenier .....	1,000
502. Id., en sacs ou caisses.....	900
503. Id., en fûts.....	800
504. Graines non dénommées, chiffre approximatif .....	700
505. Grains de verre ou rassade.....	1,000
506. Graisse, en caisse .....	900
507. Id., en boites de verre blanc ou caisses .....	900
508. Id., en fûts.....	800
509. Id., en pots.....	700
510. Grappins .....	800
511...Grilles de raffinerie et autres, en fer, fonte, etc. .	1,000
512. Groisil (verre cassé).....	1,000
513. Gruau .....	700
514. Guano d'Autrans .....	1,000
515. Guano des Duchés.....	800





516. Guède. V. Pastel naturel.....—
517. Gueuses en fontes .....1,000
518. Guinée de Scovié, en balles pressées.....700
519. Gutta-percha. V. Caoutchouc .....—
520. Harengs salés, en barils .....1,000
521. Id., saurs, en feuillettes .....400
522. Haricots secs. V. Légumes secs.....—
523. Herbes sèches et de capillaire .....250
524. Houblon, en balles .....300
525. Houille. V. Charbon de terre.....—
526. Huile de poisson, de pied de bœuf et de suif .1,000
527. Id., de palme et de coco, en fûts .....900
528. Id., de vitriol ou acide sulfurique. V. Acides
529. Id., autres de toutes espèces (olives, lima, citru, graines, palmachristi, aspic, etc.). V. Boissons.....—
530. Indigo, en caisses, au cubage ou.....700
531. Id., en fûts ou surons.....500
532. Instruments de précision, de mesure ou d'optique, au cubage .....—
533. Instruments de musique, au cubage .....—
534. Ipécacnana, en balles ou caisses .....500
535. Id., en fûts.....400
536. Iris, en balles ou caisses .....700
537. Id., en fûts.....600
538. Ivoire. V. Dents de mammouth.....—
539. Ivoire végétal. V. Noix de corozo .....—
540..Jalap, en caisses, fûts ou surons, au cubage ou .....800
541. Jambons, en grenier.....900
542. Id., en caisse .....800
543. Id., en fûts.....750
544. Jarres, 900 litres.....—
545. Jarosses, en greniers, ou sacs .....1,000
546. Id., en fûts.....900
547. Jaune de chrome, en caisses ou en fûts.....1,000
548. Id., de Oorens, en caisses ou en fûts .....1,000
549. Joncs et roseaux .....400
550. Jujubes, en balles ou caisses .....500
551. Jus de citron, en fûts .....900
552. Id., en bouteilles, comme Boissons .....—
553. Jus de réglisse, en caisses .....800
554. Jute. V. Chanvre .....—
555. Kermès, en caisses.....600
556. Id., en fûts.....500

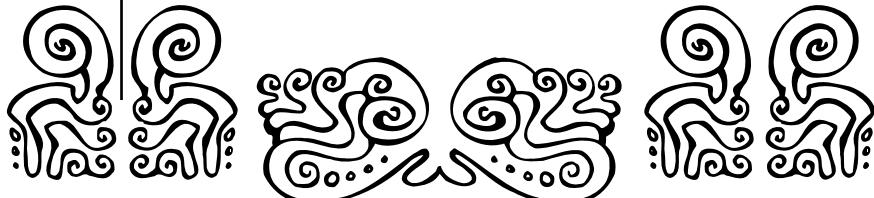
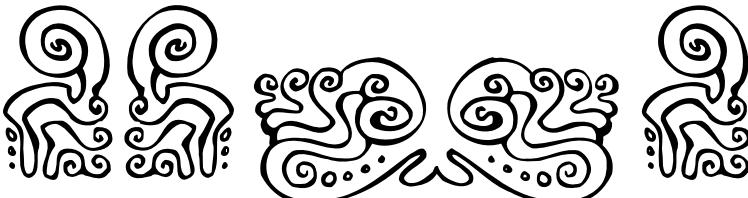
557. Kynmatis (drogue de type amphétamine), en caisses.....—
558. Lac-dye .....900
559. Laine filée, en balles .....300
560. Id., surge (en suint), en balles pressées et cerclées en fer .....500
561. Id., en balles pressées et non cerclées .....400
562. Id., en balles non pressées, au cubage .....—
563. Id., lavée, en balles .....250
564. Langues de bœuf fumées .....500
565. Id., de morue .....1,000
566. Laque plate, comme Gomme laque .....—
567. Lard, en plane, en caisses .....800
568. Lard, en saumure. Voir porc salé. .....—
569. Latanier ou feuille de palmier, en paquet ou en vrac .....300
570. Lattes, tarif conventionnel .....—
571. Laudanum .....1,000
572. Laurier pour cannes .....500
573. Légumes, confits ou marinés, en barils .....750
574. Id., en caisses, au cubage .....—
575. Id., secs, en grenier .....1,000
576. Id., en sacs .....900
577. Id., en fûts .....800
578. Librairie, en caisses, au cubage .....—
579. Lichen .....400
580. Lie d'huile ou de vin, liquide ou sèche .....1,000
581. Liège, en balles .....200
582. Id., en planches .....250
583. Limes .....1,000
584. Lin, en balles pressées .....500
585. Liqueurs. V. boissons .....—
586. Id., d'algue. V. Boissons .....—
587. Litharge .....1,000
588. Macaroni, en caisses .....400
589. Id., en corbeilles .....300
590. Machines, au cubage ou tarif conventionnel ou ..1,000
591. Macis .....400
592. Magnésie (carbonate de) .....250
593. Maïs, en grenier .....950
594. Id., en sacs .....900
595. Id., en fûts .....800
596. Manganèse .....1,000





597. Maniguettes (graines de paradis).....	500
598. Manioc (farine de). V. Gassave.....	—
599. Manne, en caisses et fûts .....	800
600. Id., pour curaçao.....	500
601. Maquereau salé. V. Poisson salé .....	—
602. Marbre brut et ouvré, au cubage ou .....	1,000
603. Marc d'huile.....	1,000
604. Marmites de fonte .....	500
605. Maroquin, au cubage.....	—
606. Marrons. V. Châtaignes.....	—
607. Mastic en larmes .....	1,000
608. Mâture. Tarif conventionnel.....	—
609. Médicaments composés, au cubage.....	—
610. Méduses, pour préparations alcoolisées, en fûts.....	600
611. Id., en pots.....	550
612. Mélasse .....	1,000
613. Mercerie, au cubage, comme Caissages et Ballottages..	—
614. Mercure .....	1,000
615. Verrains. V. Douvelles.....	—
616. Métaux précieux, à la valeur.....	—
617. Meubles, au cubage .....	—
618. Meules à aiguiser.....	1,000
619. Id., autres, tarif conditionnel ou .....	1,000
620. Miel.....	800
621. Mine de plomb.....	1,000
622. Minerai, ferrugineux .....	1,000
623. Id., Cuivre & argent .....	1,000
624. Id., obsidienne (sélénum) .....	1,000
625. Id., autre.....	1,000
626. Minium.....	1,000
627. Modes, au cubage .....	—
628. Morue verte.....	1,000
629. Id., sèche .....	800
630. Mousse, en balles pressées .....	400
631. Moutarde en poudre, en caisses .....	800
632. Id., en pots, en caisses.....	800
633. Musc .....	500
634. Muscade .....	500
635. Nacre, en grenier .....	900
636. Id., en caisse .....	800
637. Id., en fûts.....	700
638. Nankin, au cubage ou .....	500
639. Natron (sel) .....	1,000

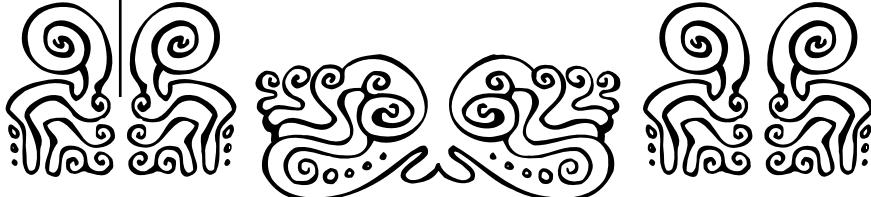
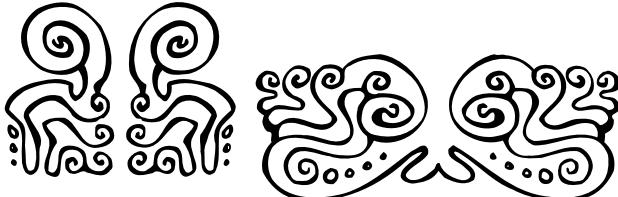
640. Nattes, au cubage.....	—
641. Nerprun .....	600
642. Noir de fumée, en balles .....	500
643. Id., d'ivoire ou d'os, de raffinerie ou animal, en grenier .....	1,000
644. Id., en fûts.....	900
645. Id., résidu de raffinerie, en grenier.....	700
646. Id., en boucauts .....	900
647. Noix et noisettes, en grenier .....	700
648. Id., en balles .....	600
649. Id., en fûts.....	500
650. Id., de corozo, en grenier .....	1,500
651. Id., en balles .....	900
652. Id., en fûts.....	800
653. Id., de galle. V. Galle .....	—
654. Id., de muscade. V. Muscadel .....	—
655. Noix vomiques, en balles .....	700
656. Noyaux cassés, en balles.....	700
657. Id., en fûts.....	700
658. Ocre .....	1,000
659. Oeufs en caisses ou panier, au cubage .....	—
660. Oignons de toutes sortes, en grenier.....	800
661. Id., en caisses ou paniers .....	700
662. Id., en fûts.....	600
663. Id., de fleurs, au cubage .....	—
664. Oliban. V. Encens .....	—
665. Olives, en barriques.....	800
666. Id., en barils emballés .....	700
667. Id., en flacons, en caisses, au cubage ou .....	700
668. Onglons, en grenier.....	600
669. Id., en sacs .....	500
670. Id., en fûts.....	400
671. Opium .....	1,000
672. Or. V. Métaux précieux .....	—
673. Oranges, au cubage .....	—
674. Orangettes, en balles .....	800
675. Id., en fûts.....	700
676. Orcanette, en balles.....	700
677. Id., en fûts.....	—
678. Oreillons et rognures de peaux .....	500
679. Orge, en grenier ou sacs.....	800
680. Id., en fûts.....	700
681. Id., mondé ou perlé .....	1,000





682. Orpiment ou orpin.....	1,000
683. Orseille, nature ou lichen .....	400
684. Id., en balles pressées.....	500
685. Id., préparée ou en pâte.....	1,000
686. Orties de Scovié.....	350
687. Os ordinaires, en grenier .....	600
688. Id., pour tabletterie, en grenier.....	900
689. Id., en fûts ou sacs.....	800
690. Osier brut .....	350
691. Id., blanc .....	250
692. Paille, en bottes, tarif conditionnel.....	—
693. Id., en balles pressées, au cubage ou .....	350
694. Paniers, tarif conditionnel.....	—
695. Papier à écrire, à impression, à enveloppes ...	800
696. Id., brouillard, gris et roux .....	700
697. Id., à doublage de navire .....	600
698. Id., de Scovié, de soie .....	500
699. Parchemin .....	700
700. Parfumerie, au cubage.....	—
701. Pastel en pâte, en futailles .....	700
702. Id., naturel, en halles .....	150
703. Pavés en terre cuite .....	1,000
704. Id., en grès .....	1,000
705. Peaux de bœuf, buffle, cheval, vache et peaux vertes. Voir cuirs.....	—
706. Id., diverses, en balles, au cubage.....	—
707. Peinture préparée.....	1,000
708. Pelleteries fines, en balles .....	500
709. Id., fines, en fûts .....	400
710. Perlasse.....	1,000
711. Phormium tenax. V. Chanvre .....	—
712. Pierres à feu.....	1,000
713. Id., brutes, de taille et de marbre, tarif conditionnel ou.....	1,000
714. Id., meulières, id.....	1,000
715. Id., ponce, en balles ou caisses .....	500
716. Id., en fûts.....	400
717. Pignons, en balles .....	800
718. Id., en fûts.....	700
719. Piment, en balles ou caisses .....	500
720. Id., en fûts.....	400
721. Pinceaux, petits-gris .....	600
722. Id., martre .....	600

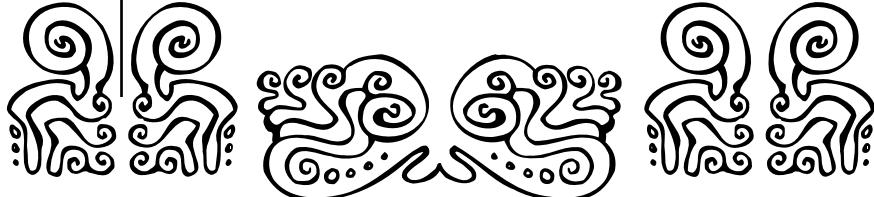
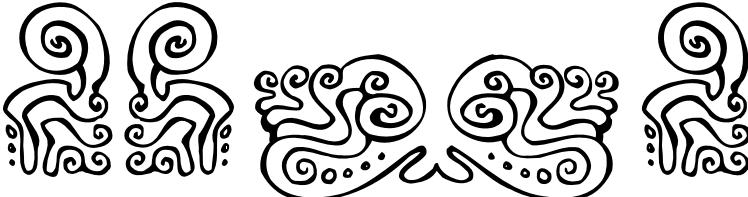
723. Pipes à fumer, de terre, au cubage ou .....	500
724. Id., de Talbes, id.....	700
725. Pistaches, en balles ou couffes .....	500
726. Id., en fûts.....	400
727. Pite, en balles pressées .....	500
728. Planches de sapin. V. Bois à bâtir.....	—
729. Plâtre.....	1,000
730. Plomb .....	1,000
731. Plombagine .....	1,000
732. Plumes métalliques, en caisses.....	950
733. Plumes d'oeie, à écrire .....	200
734. Id., de lit, à parure et autres, au cubage.....	—
735. Poêles à frire et autres articles de chaudronnerie analogues .....	750
736. Poils d'animaux. V. Bourre.....	—
737. Poires sèches, en balles .....	500
738. Id., en fûts.....	450
739. Id., tapées, en paniers emballés, au cubage.....	—
740. Id., vertes, en grenier .....	900
741. Id., en fûts.....	800
742. Poisson fumé, en caisses .....	1,000
743. Id., en fûts.....	850
744. Id., salé, en caisses .....	1,000
745. Id., en fûts.....	900
746. Poivre de Scovié, en grenier .....	800
747. Id., en balles ou sacs.....	700
748. Id., en fûts.....	600
749. Id., en robins .....	650
750. Poivre de mer, en grenier .....	900
751. Id., en balles ou sacs.....	800
752. Id., en fûts.....	700
753. Poix .....	1,000
754. Pommes de terre, en grenier .....	1,000
755. Id., en balles, paniers et sacs .....	900
756. Id., en fûts.....	800
757. Pommes sèches, en balles.....	500
758. Id., en fûts.....	450
759. Id., en paniers, au cubage .....	—
760. Id., vertes, en grenier, ou sacs.....	800
761. Id., en fûts.....	700
762. Porc salé, en fûts.....	1,000
763. Porcelaine, au cubage .....	—
764. Potasse.....	1,000





765. Poteries, en barasses, au cubage .....	—
766. Poterie, en grenier, tarif conditionnel .....	—
767. Potiches, id.....	—
768. Pots de raffinerie, tarif conditionnel .....	—
769. Poudre à canon, en barils simples.....	700
770. Id., en barils doubles.....	600
771. Id., de marbre.....	1,000
772. Poudrette sèche.....	1,000
773. Poutres ou poutrelles. V. Bois à bâtir .....	—
774. Pouzzolane .....	1,000
775. Prunes sèches, en caisses.....	1,000
776. Id., en barils.....	900
777. Id., en paniers.....	700
778. Quercitron en écorce, en fûts.....	500
779. Id., en poudre.....	600
780. Id., en sacs .....	500
781. Quincaillerie, au cubage ou.....	1,000
782. Quinquina, en balles ou caisses.....	500
783. Id., en fûts ou surons.....	400
784. Raisins, en barils ou caisses.....	900
785. Id., secs, autres .....	750
786. Redoul, en feuilles, en balles .....	300
787. Résine .....	1,000
788. Rhubarbe, en balles ou caisses .....	600
789. Id., en fûts.....	500
790. Rhum et tafia. V. Boissons .....	—
791. Riz avec ou sans pellicule, en grenier ou sacs	1,000
792. Id., en fûts.....	900
793. Id., en paille, en grenier .....	800
794. Id., en sacs .....	700
795. Id., en fûts.....	600
796. Rocou, 4 barriques bordelaises ou.....	900
797. Rognures de papier, au cubage .....	—
798. Id., de peaux, comme Oreillous .....	—
799. Rogues de morue.....	1,000
800. Roseaux, rotins. V. Joues .....	—
801. Rouille-de-cale, en caisses .....	900
802. Sable .....	1,000
803. Sabots, au cubage .....	—
804. Sacs à viande scientistes, carcasses entières....	800
805. Id., découpés, en fûts .....	750
806. Id, fumé (wascol), en caisses.....	600
807. Id., fumé, en fûts .....	500

808. Id., préparés aux aromates, en fûts .....	650
809. Id., préparés aux aromates, en pots .....	700
810. Sacs de toile vides, id. .....	—
811. Safran.....	400
812. Safranum, en balles pressées.....	600
813. Id., en balles non pressées.....	400
814. Sagou, en balles ou caisses .....	700
815. Id., en fûts.....	600
816. Saindoux. V. Graisse .....	—
817. Salep .....	1,000
818. Salpêtre.....	1,000
819. Salsepareille .....	400
820. Sandaraque. V. Gomme .....	—
821. Sang-dragon en masse, en caisses .....	800
822. Id., en fûts.....	700
823. Id., en roseaux, en surons .....	250
824. Sanguine.....	1,000
825. Sardines forgiennes et autres poissons exiléens, confits, en boites, en caisses .....	1,000
826. Id., pressés, en barils .....	900
827. Sarrasin, en grenier.....	800
828. Id., en sacs .....	800
829. Saumon blanc forgien, confit, en boites, en caisses ...	1,000
830. Id., en fûts.....	900
831. Savon .....	1,000
832. Scammonée .....	500
833. Seigle, en grenier.....	850
834. Id., en sacs .....	800
835. Sel.....	1,000
836. Sellerie, au cubage .....	—
837. Semen-contra .....	700
838. Semoule, en sacs .....	900
839. Id., en fûts.....	700
840. Séné en feuilles, en balles ou fardes.....	400
841. Serpentaire .....	400
842. Simarouba .....	400
843. Sirops, en caisses, au cubage .....	—
844. Sirop ou mélasse. V. Mélasse .....	—
845. Soie écrue ou grège, en balles.....	400
846. Id., de porc ou de vel, en balles pressées.....	500
847. Id., en balles non pressées.....	300
848. Id., en caisses.....	800
849. Id., en fûts.....	700





850. Soierie, au cubage .....	—
851. Solives ou soliveaux de chêne ou sapin. V. Bois à bâtrir .....	—
852. Son .....	300
853. Soude .....	1,000
854. Soufre brut ou en canons, en grenier .....	1,000
855. Id., en caisses ou en fûts .....	900
856. Soufré (fleur de). V. Fleur de Soufre .....	—
857. Souliers, au cubage .....	—
858. Sparterie, au cubage .....	—
859. Spermaceti. V. Blanc de baleine .....	—
860. Spiritueux. V. Boissons .....	—
861. Squine .....	500
862. Stockfish, en grenier ou balles .....	600
863. Storax liquide .....	800
864. Id., en paniers .....	600
865. Suc de réglisse. V. Jus de réglisse .....	—
866. Sucre brut et terré .....	1,000
867. Id., en pains, en vrac .....	900
868. Id., en fûts ou en caisses .....	700
869. Id., pilé .....	1,000
870. Id., candi, en caisses .....	900
871. Id., en fûts .....	800
872. Sucre de Prouette, en caisses ou en pots .....	900
873. Id., en fûts .....	800
874. Suif fondu, en caisses ou fûts .....	1,000
875. Id., en surons .....	900
876. Sulfates .....	1,000
877. Sumac en feuilles, en balles .....	400
878. Id., en poudre, en balles .....	800
879. Tabac de Talbes, en boucauts .....	800
880. Id., de Scovié, en balles pressées .....	600
881. Id., ducati, en balles non pressées .....	350
882. Tabac, en poudre .....	800
883. Id., en carottes et figues .....	900
884. Tafia. V. Boissons .....	—
885. Tale .....	1,000
886. Tamarins confits, en fûts .....	1,000
887. Tan, ou écorce moulue, en sacs .....	600
888. Id., non moulue, en grenier ou paquets .....	500
889. Tapioca .....	700
890. Térébenthine en pâte ou liquide .....	800
891. Terre d'ombre, de sienne, etc. .....	1,000

892. Terre de pipe et à poterie .....	1,000
893. Thé .....	400
894. Thon mariné .....	800
895. Tissus, forgiens, au cubage .....	—
896. Id., exiléens, grossiers, au cubage .....	—
897. Id., exiléens, fins et précieux, au cubage .....	—
898. Toiles et toileries diverses, id. .....	—
899. Tôle .....	1,000
900. Tord-boyaux. V. Boissons .....	—
901. Tourbes ou mottes à brûler, tarif conditionnel .....	—
902. Tournesol, en pains .....	500
903. Tourteaux de grains, en grenier .....	1,000
904. Id., en fûts .....	800
905. Tripoli .....	1,000
906. Truffes, au cubage .....	—
907. Tubéreuse .....	500
908. Tuiles .....	1,000
909. tuyaux de terre cuite, tarif conditionnel .....	—
910. Vanille .....	350
911. Veau ciré, en caisses ou malles, au cubage .....	—
912. Verdet ou vert-de-gris .....	1,000
913. Vermicelle, en caisses .....	400
914. Id., en corbeille .....	300
915. Vermillon en poudre .....	1,000
916. Vernis .....	1,000
917. Verre à vitres .....	1,000
918. Verre cassé ou groisil. V. Groisil .....	—
919. Verrerie, en caisses ou harasses, au cubage .....	—
920. Verroterie, en caisses ou harasses. V. Grains de verre .....	—
921. Vesces, en grenier ou sacs .....	1,000
922. Id., en fûts .....	900
923. Vétyver, en balles, au cubage ou .....	200
924. Viande conservée ou marinée. V. Conserves .....	—
925. Viande fumée .....	800
926. Id., salée. V. Bœuf et Lard .....	—
927. Vin. V. boissons .....	—
928. Id., marins. V. Boissons .....	—
929. Voitures et ballons-taxi, au cubage ou tarif conditionnel .....	—
930. Zinc .....	1,000

